

# RAPPORT FINANCIER

## SOMMAIRE

58	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
65	ÉLÉMENTS FINANCIERS
70	Comptes consolidés
103	Comptes sociaux
110	Résultats des cinq derniers exercices
111	Résultat global et par action
112	Filiales et participations
116	DOCUMENTS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
116	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne
125	Résolutions
132	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
138	RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
147	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
148	TABLEAU DE CONCORDANCE

La société EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE, anciennement Eiffel Construction Métallique, a fait l'objet, par décision exécutoire de la Cour d'Appel de Bordeaux en date du 16 mai 2011, d'une mesure d'interdiction d'usage du nom Eiffel à quelque titre que ce soit.

Le présent document réalisé antérieurement au prononcé de cette décision comporte donc encore le nom Eiffel qui n'est plus utilisé à ce jour à titre de marque, dénomination sociale ou nom commercial par la société EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE.

Il convient donc de noter que le nom Eiffel n'appartient plus et n'est plus utilisé dans la vie des affaires par la société EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE.

# RAPPORT DE GESTION

## du Conseil d'Administration

(Le rapport de gestion à l'Assemblée doit s'entendre de l'ensemble des éléments figurant dans le document de référence).

L'année 2006 a été marquée par l'intégration d'APRR, la poursuite du développement européen et la dévolution de la concession de l'A65 entre Pau et Langon.

Dès lors, le chiffre d'affaires s'inscrit à 10,74 milliards d'euros, en croissance forte de 27,4 % (contre 9,6 % en 2005), dont une contribution des acquisitions de 18,9 % (contre 4,6 %). Le carnet de commandes atteint le niveau record de 8,74 milliards d'euros, soit + 17,3 % et près d'un an d'activité travaux.

À 377 millions d'euros, le résultat net part du Groupe progresse de 25 % (contre 32 %) et le résultat opérationnel courant bondit à 963 millions d'euros, soit une multiplication par 2,3 (contre + 25 %) du fait de la consolidation d'APRR : en huit ans, ce dernier a ainsi été multiplié par neuf et, dans le même temps, le cours de Bourse l'a été par sept.

Les investissements ont atteint 5,23 milliards d'euros, dont 4,96 milliards d'euros dans les concessions et 139 millions d'euros pour la croissance externe.

La dette nette consolidée du Groupe est de 11 milliards d'euros, presque intégralement imputable à EIFFARIE, filiale dont MACQUARIE détient 50 % moins une action. La dette nette avec recours sur EIFFAGE, donc hors EIFFARIE, est de 146 millions d'euros. L'autofinancement s'établit à 875 millions d'euros.

L'actionnariat du Groupe a subi des évolutions majeures : après la cession, le 22 mars 2005, des 19 % d'EIFFAGE que BNP Paribas avait conservés, c'est SACYR qui, dès l'attribution d'APRR par l'État français à EIFFAGE – MACQUARIE, devenait actionnaire d'EIFFAGE, jusqu'à en détenir 33 %. Depuis l'été, un groupe de coordination réunit les Présidents et Directeurs Financiers d'EIFFAGE et SACYR, dans l'intervalle des réunions du Conseil d'EIFFAGE, en vue d'examiner des possibilités de coopération.

Parallèlement, les réformes impulsées par Benoît Heitz, Directeur Opérationnel, portent leurs fruits :

- la Direction Europe est relayée par les délégations en péninsule Ibérique, au Benelux et en Allemagne ; des développements sont prévus en Italie et dans les pays de l'Europe centrale et orientale de l'Union européenne. La plupart des acquisitions des derniers mois de l'année ont visé des carrières et des entreprises d'installation et de maintenance multitechnique en Europe, hors de France ;
- l'intégration d'EIFFAGE TP et d'APPIA au sein d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS est effective ; les moyens de support et d'études, dans les domaines de l'informatique et de la formation en particulier, sont concentrés et renforcés ; les structures administratives et juridiques sont simplifiées, pour réduire le nombre de filiales tout en maintenant la présence commerciale et opérationnelle sur le terrain, au plus près des clients.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 18 avril 2007 de ratifier la nomination de Benoît Heitz en qualité d'Administrateur et de renouveler son mandat d'Administrateur venant à expiration. Le Conseil du 13 juin statuera sur sa nomination aux fonctions de Directeur Général.

Ainsi, et sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale, EIFFAGE disposera-t-il d'une nouvelle équipe dirigeante, issue de ses rangs, pour poursuivre les développements et amplifier les succès des vingt dernières années.



Le viaduc de Millau verra passer son dix millionième utilisateur en mai 2007, avant le rush estival : celui de 2006 s'est déroulé sans encombre, grâce à la mise en service de quatre voies supplémentaires à la barrière de péage. Le trafic global est resté stable, celui des véhicules légers étant en baisse de 1 % et celui des poids lourds en hausse de 12 %. La recette croît de 6 %, dans un contexte touristique et économique toujours radieux en Aveyron. L'entrée de la CAISSE DES DÉPÔTS au capital de la COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU (CEVM), annoncée en septembre 2006, devrait être effective, après accord de l'État, d'ici à la fin du premier semestre 2007.

Au nord-est du Portugal, le viaduc de Vila Pouca de Aguiar sera ouvert au trafic fin juin 2007, terminant ainsi les 155 km d'autoroute à péage virtuel confiés à NORSCUT. L'exploitation en est assurée par OPERSCUT, filiale commune d'EIFFAGE et de la CAISSE DES DÉPÔTS, via sa filiale EGIS. Concurrément à l'arbitrage initié en mars 2006, les discussions se poursuivent avec le concédant en vue de déterminer les conséquences en termes de délai et de prix du changement de tracé décidé pour des raisons environnementales.

Entre Perpignan et Figueras, les travaux des plates-formes nord et sud avancent normalement ; le franchissement de la faille sous les Pyrénées, au milieu du tunnel, a conduit à revoir l'enclenchement des travaux d'équipement pour assurer le respect de la date de mise en service de la ligne TGV fixée au 17 février 2009.

Remporté par A LIENOR (65 % EIFFAGE, 35 % SANEF), le contrat de concession de l'A65, entre Pau et Langon (150 km), a été signé le 14 décembre 2006 pour une durée de cinquante-cinq ans et une mise en service fin 2010. Cet investissement de 1,2 milliard d'euros sera réalisé dans le respect des sites Natura 2000 et des zones humides, des habitats d'espèces protégées, des sites archéologiques, des monuments historiques et du cadre de vie des riverains ; sans concours financier public, il apportera un gain de temps de près d'une heure sur le trajet Bordeaux-Pau et une amélioration très significative de la sécurité.

Les 180 km de fibre optique du réseau à très haut débit dit « Yvelines numériques », concédés à EIFFAGE CONNECTIC 78, sont en service à la satisfaction du Conseil général, du Conseil régional et de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, qui les ont subventionnés, des opérateurs et des utilisateurs : une extension est déjà en cours !

Réalisé en PPP, le marché de Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine) est en activité depuis l'été 2006. Toujours en PPP, la construction de la prison de Roanne est engagée, depuis juillet, et sera suivie de celles de Corbas, Nancy, puis Béziers. EIFFAGE, qui avait participé aux programmes 13000 en 1988, puis 4000 en 2000, possède un savoir-faire pleinement reconnu qui peut à nouveau s'exprimer dans le cadre d'une prestation incluant désormais l'exploitation et la maintenance des établissements réalisés. L'investissement est de 270 millions d'euros et le loyer de 29 millions d'euros par an pendant vingt-sept ans.

EIFFAGE a signé, le 11 juillet, un bail emphytéotique hospitalier (BEH) pour la conception – construction – financement – exploitation et maintenance du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) à Corbeil et Évry : l'investissement est de 350 millions d'euros et le loyer de 32 millions d'euros par an pendant trente ans.

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) a vu augmenter son trafic de 5,3 %, son chiffre d'affaires de 5,4 %, et son résultat net de 9,8 % à 9 millions d'euros.

Chez COFIROUTE, les évolutions ont été de 5 % pour le trafic, grâce notamment à la liaison Le Mans-Tours, de 7,4 % pour les recettes de péage et de 8,3 % pour le résultat net à 301 millions d'euros.

SMTPC réalise, avec le concours d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, le tunnel Louis-Rège, en extension de son ouvrage à l'est, et la communauté urbaine de Marseille Provence métropole va prochainement lancer une consultation pour un nouveau tunnel à péage, Prado Sud, à laquelle EIFFAGE répondra en partenariat avec Vinci.

COFIROUTE a achevé la liaison Angers-Tours, via l'A85, en janvier 2007 et ouvrira le tunnel entre Rueil et Vaucresson, sur l'A86 Ouest, en octobre 2007.

Depuis la prise de contrôle d'APRR en février 2006, la participation historique de 17,1 % dans COFIROUTE a perdu son caractère stratégique, comme indiqué à plusieurs reprises. L'opportunité s'est présentée de la céder à Vinci au premier trimestre 2007, dans le cadre des conventions qui régissent depuis l'origine les relations entre actionnaires.

EIFFAGE continuera d'être candidat à toutes les concessions et PPP importants en France et à des concessions ou PPP en Europe dans des pays où son implantation lui apporte un avantage compétitif.



Après un début d'année fortement perturbé par des conditions météorologiques difficiles (le trafic était en recul de 2,9 % à fin mars), la fréquentation et donc les recettes d'APRR se sont redressées tout au long de l'année pour atteindre, au total, respectivement + 1,3 % et + 6,3 %. Le trafic poids lourds, en évolution particulièrement favorable depuis le milieu de l'année, est en croissance de 1,8 % sur l'ensemble du réseau.

Aucune ouverture de tronçon nouveau n'est intervenue en 2006, mais l'amélioration des services rendus par le réseau s'est poursuivie avec la mise aux normes « Mont Blanc » du tunnel de l'Épine près de Chambéry, l'ouverture du diffuseur de Villefranche Nord, le complément du diffuseur de Crolles, la mise à trois voies de plusieurs liaisons (dont Beynost-Pérouges sur l'A42) et le tronçon de l'A51 menant au col du Fau, au sud de Grenoble, a été inauguré en mars 2007. Les travaux de l'A41 Nord, entre Annecy et Genève, ont été vigoureusement engagés en vue d'une ouverture fin 2008.

Les organisations d'APRR et d'AREA ont été intégrées, seules les directions d'exploitation conservant leur spécificité. La sécurité du réseau, pour les usagers comme pour les salariés du Groupe, s'est à nouveau améliorée, y compris en ce qui concerne le nombre d'accidents corporels ; du fait de la canicule de juillet, une série de pertes de vigilance a toutefois entraîné deux décès de plus qu'en 2005. Le taux de transactions automatiques dépasse pour la première fois 50 %, le taux de télépéage, 25 % et le nombre de badges Liber-t actifs – 415 000 – est en progression de 27 % en un an. L'année 2007 voit le télépéage progressivement étendu aux poids lourds dans le cadre d'un dispositif commun aux réseaux européens.

Depuis l'offre publique obligatoire du printemps 2006, EIFFARIE détient 81,48 % et le fonds LAGRUMMET 10,1 % d'APRR.

EIFFAGE possède 50 % plus une action et MACQUARIE le solde de la Financière EIFFARIE qui contrôle 100 % d'EIFFARIE.

L'EBITDA (résultat avant frais financiers, impôts, amortissements et provisions), les résultats opérationnel courant et net s'établissent respectivement à 1 068 millions d'euros, 744 millions d'euros et 263 millions d'euros, en progrès de 9,7 %, 13,2 %, et 35,2 %, pour

un chiffre d'affaires de 1,670 milliard d'euros. La marge d'EBITDA atteint ainsi 64 % contre 62 % un an auparavant.

Le début de l'année 2007 est bien orienté malgré les chutes de neige de fin janvier.



EIFFAGE CONSTRUCTION regroupe bâtiment et immobilier (génie civil et terrassements ayant été apportés à EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS) et, dans ce nouveau périmètre, atteint un chiffre d'affaires opérationnel de 3,37 milliards d'euros (soit + 7,7 %, après 5,7 % antérieurement) et une marge opérationnelle de 5,2 % identique à celle de 2005.

Outre les prisons et l'hôpital sud francilien réalisés en PPP et les opérations immobilières, EIFFAGE CONSTRUCTION est impliqué dans tous les types de chantiers de bâtiment. En France, on peut citer :

- l'université Denis-Diderot – Paris VII qui résulte de la transformation réussie des Grands Moulins de Paris, le centre de recherche sur les semi-conducteurs à Caen (Calvados), les lycées Janson-de-Sailly à Paris, Jean-Macé à Ivry/Vitry (Val-de-Marne), la bibliothèque du Havre (Seine-Maritime) ;
- les hôpitaux de Valenciennes (Nord), Dijon (Côte-d'Or), Avignon (Vaucluse), Château-Gontier (Mayenne), la clinique de Tours Sud (Indre-et-Loire), les maternités Rockefeller à Lyon (Rhône) et des Bluets à l'hôpital Trousseau à Paris ;
- les hôtels de ville de Juvignac (Hérault) et de Marseille (Bouches-du-Rhône) dont l'extension a valu à l'architecte, Franck Hammoutène, l'équerre d'argent décernée par le journal *Le Moniteur* ;
- les hôtels de police de Lille (Nord), Lyon-Fort Montluc (Rhône) et Marseille – ex. Hôtel de Noailles (Bouches-du-Rhône) ;
- des piscines à Cherbourg (Calvados) et Moux (Pyrénées-Atlantiques) ;
- les centres commerciaux de l'Étoile à Strasbourg (Bas-Rhin) et de la Vache Noire à Arcueil (Val-de-Marne) ;
- des bureaux : à Paris, Capital 8 pour Unibail ; à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Le Millénaire pour Icade ; à Arcueil (Val-de-Marne), le siège d'Orange pour Icade ; à Colombes (Hauts-de-Seine), Défense Ouest pour HRO ; à Nanterre, Grand Axe pour AXA ; le siège de Casino à Saint-Étienne (Loire), celui de Dassault Systèmes à Vélizy (Yvelines) et, pour Stargime, ceux de MBDA et de services informatiques et commerciaux pour Renault au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine) et enfin, en HQE (haute qualité environnementale), la rénovation de la tour Olivier-de-Serres à Paris XV<sup>e</sup> ;
- des logements, également HQE, à Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), des réhabilitations en site occupé à Vernon et Évreux (Eure), ainsi qu'à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) notamment ;
- des parkings à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Montauban (Tarn-et-Garonne), Saintes (Charente-Maritime), Vannes (Morbihan) et Charleville-Mézières (Ardennes).



## RAPPORT DE GESTION

Les ventes de logements sont restées stables (à 2 905 unités contre 2 818), comme les fonds consacrés à l'immobilier (242 millions d'euros contre 234 millions d'euros), tandis que la contribution au résultat opérationnel s'établit à 69 millions d'euros (contre 57 millions d'euros).

Parmi les contrats de promotion immobilière, on doit mentionner :

- la plate-forme industrielle courrier pour La Poste à Saint-Priest (Rhône) ;
- les complexes cinématographiques de Maubeuge (Nord) et de Chartres (Eure-et-Loir) ;
- le village culturel à Woluwe-Saint-Lambert, près de Bruxelles, où ont par ailleurs été vendus l'hôtel Marriott et livré l'hôtel Sofitel, place Jourdan.

Sont engagées la rénovation du centre-ville d'Arcachon (Gironde), la recomposition urbaine de La Duchère (Rhône), la construction de 55 000 m<sup>2</sup> de logements à Wissous (Essonne) et de 130 000 m<sup>2</sup> de logements et bureaux à Asnières (Hauts-de-Seine), tandis que se poursuit l'étude du cœur de quartier Université qui comprendra 160 000 m<sup>2</sup> de logements, commerces et bureaux à Nanterre (Hauts-de-Seine).



EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, dans son nouveau périmètre incluant génie civil et terrassement en sus de la route, a réalisé un chiffre d'affaires de 3,635 milliards d'euros (soit + 11,6 %) et une marge opérationnelle supérieure à celle de l'année passée à 4,8 % (contre 4,2 %).

Les ventes d'enrobés ont atteint 11,8 millions de tonnes (contre 10,8 millions de tonnes) et celles de granulats, 21,5 millions de tonnes (contre 19,7 millions de tonnes).

À noter, le développement des enrobés à basse température, plus respectueux de l'environnement et des conditions de travail, par exemple sur le lido de Sète à Marseillan, entre l'étang de Thau et la Méditerranée.

Les grands chantiers de TOARC (terrassements, ouvrages d'art et rétablissements de communications) se rencontrent sur la LGV Rhin-Rhône, d'une part, et sur la route des Tamarins à la Réunion, d'autre part, après Perpignan - Figueras et en attendant A65 Pau - Langon.

Avec EIFFEL, outre divers projets évoqués ci-dessus, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS construit le pont levant, sixième franchissement de la Seine à Rouen, le pont ferroviaire de Bordeaux, ce dernier en conception-construction, et le viaduc de La Savoureuse sur la LGV Rhin-Rhône, ainsi que la toiture de la jetée du terminal 2 E de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (CDG).

Les tramways de Paris, Mulhouse, Grenoble et Valenciennes ont été ouverts aux usagers.

Le tunnel Maurice-Lemaire, entre les Vosges et l'Alsace, a été percé, et le synchrotron Soleil, livré au CEA en présence du Président de la République.

Plus culturels, on peut citer les abords de la cathédrale de Reims, plus gouleyantes, les caves Guigal dans les Côtes du Rhône, plus enrobées, la rocade nord de Béziers et les chaussées de l'A89 près de Brive, et plus bétonnées, les aires de contact et de cheminement des avions du satellite 3 de l'aéroport de Roissy CDG.

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS est présent dans la construction de parkings à Paris, Lyon et Marseille, et de stations d'épuration à

Marseille, Saint-Étienne, Angers et Perpignan, après l'achèvement de celle, exceptionnelle, d'Achères (Yvelines).

FOUGEROLLE a fêté le 80<sup>e</sup> anniversaire de sa présence au Sénégal, en poursuivant sa participation appréciée au développement du pays et, au Nigeria, EIFFAGE INTERNATIONAL a maintenu son activité sur l'île de Bonny, au service des sociétés pétrolières, malgré un environnement perturbé.



En 2006, grâce à l'intégration de GOYER sur l'ensemble de l'année, EIFFEL a enregistré un chiffre d'affaires de 244 millions d'euros (soit + 31,2 %) et un résultat opérationnel de 11 millions d'euros (soit + 10 %) records.

Cette performance s'accompagne d'une prise de commandes importante et variée : outre les chantiers communs avec EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS (pont levant de Rouen, pont ferroviaire de Bordeaux, terminal 2 E de Roissy CDG), EIFFEL a traité quatre ouvrages d'art sur la LGV Rhin-Rhône, le viaduc de la grande ravine à la Réunion, des ponts roulants pour la Direction des Constructions Navales à Brest, des façades pour l'aéroport de Blagnac, les bureaux Seine du Syctom, une passerelle à Rueil, un stade à Sarcelles, le remplacement des générateurs à vapeur de la centrale nucléaire du Bugey et le retubage d'un demi-condenseur de celle de Chinon, et huit caissons flottants pour la protection du *Charles-de-Gaulle* dans le bassin de carénage de Toulon.

Ont été livrés, entre autres, la passerelle Simone-de-Beauvoir à Paris, 37<sup>e</sup> franchissement de la Seine, la couverture de la scène du théâtre antique d'Orange, et des modules offshore pour Elf Nigeria et Total Angola, réalisés à Fos-sur-Mer où une unité de fabrication de mâts d'éoliennes est en construction.

Pour sa part, GOYER a traité les spectaculaires chantiers des façades de l'université de Paris Jussieu et de l'extension du siège de la Société Générale à La Défense.



Le chiffre d'affaires de FORCLUM s'élève à 2,006 milliards d'euros, en croissance de 14,4 % dont 4,9 % à périmètre constant, et le résultat opérationnel à 101 millions d'euros, soit une marge de 5 %, contre 4,8 % en 2005.

Outre les concessions comme Perpignan-Figueras et EIFFAGE CONNECTIC 78 où FORCLUM réalise systématiquement les travaux d'installation et de maintenance multitechnique, la coopération interne au Groupe concerne aussi des chantiers comme la polyclinique de Laval, l'hôpital de Valenciennes, ou l'Hôtel de Noailles, devenu hôtel de police de Marseille.

Parmi les réalisations marquantes du moment, on peut citer trois méthaniers pour les Chantiers de l'Atlantique, le transfert des lignes de production du fabricant de tôle ondulée Ondulair, le génie mécanique du Centre de valorisation énergétique de Dunkerque, les systèmes électriques et de sécurité du Musée des Confluences à Lyon, les courants forts de la centrale thermique de Grand-Couronne (Seine-Maritime) pour UPM Kymmene, les réseaux scéniques de

la Salle Pleyel à Paris, les éclairages du château des ducs de Bretagne à Nantes, du Mont-Saint-Michel et de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et l'installation d'un bouquet d'énergies pour une maison de retraite à Joué-lès-Tours.

Après diverses petites entreprises d'installation électrique et de maintenance multitechnique en France au cours des mois précédents, FORCLUM a acquis, début 2007, la société SAMIA (Normandie) qui, avec 540 salariés, réalise pour environ 70 millions d'euros d'activité en maintenance multitechnique.



La Direction Europe enregistre de beaux succès :

- après les difficultés rencontrées en 2004 en Pologne, le Prix du Conseil national des Ingénieurs distingue le contournement routier de Glogow Maloposki, dans les basses Carpates, et le Trophée Bâtiment 2005 est obtenu pour le parking conçu, construit et exploité par le Groupe place Wolności, à Poznań ;
- après l'ouverture du centre commercial et de loisirs La Manufaktura à Łódź et l'aquapark de Zakopane, capitale des sports d'hiver de Pologne, de nouveaux centres commerciaux sont en cours à Wrocław pour Carrefour et à Bydgoszcz, des hôtels à Josefow pour Holiday Inn et à Varsovie même pour Mercure, et un centre sportif à Głogów ;
- GALLI livre le centre d'appels de Vodafone et les systèmes électriques de l'hôtel Nhow à Milan ;
- une écluse est rénovée à Brême, un centre de biomédecine est construit à Bochum, et des travaux de dépollution se poursuivent, notamment à Hanovre ;
- à noter, le génie climatique de la Maison des énergies renouvelables à Bruxelles ;
- en Irlande, la passerelle qui permettra aux étudiants de l'université de Limerick de franchir la rivière Shannon ;
- au Royaume-Uni, l'usine de bois aggloméré de Hexam, pour Egger, près de Newcastle ;
- enfin, en Espagne, le parc éolien Maranchon de 104 aérogénérateurs à Guadalajara, et les bureaux et hangars pour avions pour Eurocopter à Albacete ;
- de belles acquisitions aussi :
  - une carrière en Espagne et, au Portugal, l'entreprise TEODORO GOMES ALHO qui réalise 100 millions d'euros d'activité avec 570 salariés et qui a une filiale en Pologne,
  - en Espagne, diverses entreprises d'installation et de maintenance multitechnique, ainsi qu'une société routière, pour un chiffre d'affaires global de 97 millions d'euros avec 920 collaborateurs,
  - en Allemagne, deux installateurs électriciens employant 400 personnes et une entreprise de charpente métallique pour 70 millions d'euros de chiffre d'affaires,
  - au Portugal, 150 collaborateurs dans l'installation électrique facturant 25 millions d'euros,
  - en Belgique, 600 salariés pour 55 millions d'euros d'activité électrique,
  - en Italie, 80 salariés réalisant 42 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le génie climatique.

De nouvelles croissances externes étant en discussion, la part européenne d'EIFFAGE, hors de France, s'inscrit bien dans la perspective de représenter à terme de trois ans 25 % du chiffre d'affaires du Groupe.



La forte croissance de l'activité de toutes les branches du Groupe, leur développement en Europe et l'intégration d'APRR n'ont pas empêché EIFFAGE de progresser en matière sociale, sociétale et environnementale. Les actions dans ces domaines sont maintenant animées et supervisées par la Direction du Développement Durable. Leur bilan est présenté en pages 32 à 55 du document de référence et fait partie intégrante du rapport de gestion du Conseil.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis pour la deuxième année selon les normes IFRS.

L'interprétation de l'IFRIC (IFRIC 12), spécifique aux immobilisations en concessions, a été publiée en 2006, pour une application ultime au 1<sup>er</sup> janvier 2008. En 2006, EIFFAGE a continué d'appliquer les normes nationales en vigueur pour autant qu'elles ne contredisent pas le référentiel IFRS.

Le Groupe est peu exposé aux risques de marché ainsi qu'aux risques pays, dans les limites des seuils de signification, compte tenu de ses contrats et de la localisation de ses implantations.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 27 février 2007, le seul événement significatif a été la signature du protocole de cession de la participation de 17,1 % d'EIFFAGE dans COFIROUTE.

Le maintien d'une conjoncture favorable en France et l'amélioration des performances financières réalisées dans les autres pays européens ont fait progresser pour la deuxième année consécutive le résultat opérationnel courant des activités de travaux du Groupe qui atteint 463 millions d'euros (+ 16,9 %).

Leur marge opérationnelle courante s'est améliorée à 5 %.

La consolidation d'APRR sur un peu plus de dix mois à travers sa holding de contrôle EIFFARIE apporte au Groupe 482 millions d'euros de résultat opérationnel courant, après un amortissement de 178 millions d'euros de l'écart d'évaluation. Le viaduc de Millau confirme son succès pour sa deuxième année d'exploitation et accroît sa contribution au Résultat Opérationnel Courant et à l'EBITDA du Groupe.

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 377 millions d'euros, contre 302 millions d'euros en 2005, soit une croissance de 25 %, après une charge d'impôts de 192 millions d'euros (135 millions d'euros en 2005).

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

EN MILLIONS D'EUROS	2006	2005
Intéressement	71,5	54,2
Participation	53,4	40,3
Abondement	37,6	22,0
<b>Total</b>	<b>162,5</b>	<b>116,5</b>

## RAPPORT DE GESTION

L'endettement du Groupe, hors celui d'EIFFARIE et d'APRR qui sont sans recours sur EIFFAGE, a baissé de 181 millions d'euros, et ne représente plus que 7,9% des fonds propres consolidés part du Groupe à 146 millions d'euros. Cette amélioration de la situation financière du Groupe résulte des effets conjugués de l'excellente génération de trésorerie en provenance des branches de travaux, particulièrement la construction, du produit de la cession d'EIFFAGE PARKING et de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le recours au crédit est donc resté modéré, la ligne de financement de 555 millions, prolongée jusqu'en 2012, n'a toujours pas été utilisée et celle de 400 millions d'euros, mise en place début 2006 pour financer la contribution d'EIFFAGE aux fonds propres d'EIFFARIE, a été remboursée par anticipation au début de 2007.

EIFFAGE dispose donc des moyens lui permettant de financer la stratégie de développement de son activité de travaux et de nouveaux projets de concessions et de PPP, tant en France que dans l'Europe des 27.

La cession de la participation dans COFIROUTE au premier trimestre 2007 et le refinancement du viaduc de Millau, suivi de l'entrée de la CAISSE DES DÉPÔTS à son capital d'ici à la fin du premier semestre, conforteront la capacité financière du Groupe.

L'actionnariat d'EIFFAGE a connu en 2006 des évolutions importantes dont les dernières ont été, en décembre, l'augmentation de capital réservée aux salariés et la cession par la CNP à divers investisseurs, dont la CAISSE DES DÉPÔTS, GROUPAMA et EIFFAIME, de sa participation acquise notamment auprès de BP France, au printemps de la même année.

La société SACYR a, depuis décembre 2005, constitué une participation qui représentait, fin 2006, 32,1% du capital d'EIFFAGE. Compte tenu de ces diverses opérations, les principaux actionnaires au 31 décembre 2006 sont les suivants :

EN %	PARTICIPATION EN CAPITAL	DROITS DE VOTE
SACYR VALLEHERMOSO	32,1	30,3*
Salariés du Groupe :	23,3	24,8
– détention collective **	21,6	23,0
– actionnariat direct	1,7	1,8
CAISSE DES DÉPÔTS	8,5	9,1
EIFFAIME ***	3,9	4,2

\* 3459 634 droits de vote suspendus jusqu'au 28 février 2008.

\*\* SICAVAS EIFFAGE 2000, FCPE EIFFAGE 2011, FCPE Secur +.

\*\*\* EIFFAIME a déclaré le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote le 19 février 2007.

L'action a poursuivi son parcours remarquable, terminant l'année à 72,05 euros contre 45,65 euros à la fin 2005, soit une progression de 58%, après 61% l'année précédente. Elle a ainsi à nouveau surperformé un marché pourtant dynamique (+ 17,5% pour le CAC 40). Les échanges ont représenté en 2006 plus de 135% du capital, contre 100% en 2005 et 73% en 2004.

Du fait de la géographie du capital à la fin 2006, le flottant s'est réduit et ne représente plus que 29,6%, contre 72% en 2005, depuis la cession de la participation résiduelle de BNP Paribas.

EIFFAGE a acquis en 2006, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions, 336 884 actions et a transféré 940 860 actions à des collaborateurs du Groupe à l'occasion de l'exercice d'options d'achat. Compte tenu des 1 499 687 actions détenues au

31 décembre 2005 – ajustées à 2 999 374 pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action intervenue en 2006 –, EIFFAGE détenait en fin d'exercice 2 395 398 de ses propres actions, ou 2,6% du capital social, à la suite des opérations résumées dans le tableau ci-dessous :

• Nombre d'actions achetées en 2006	336 884 actions
• Nombre d'actions transférées en 2006	940 860 actions
• Cours moyen des achats	58,83 euros
• Montant des frais de négociation	76 860,36 euros
• Nombre d'actions inscrites au 31 décembre 2006	2 395 398 actions
• Valeur au cours d'achat des actions détenues	68 372 020 euros
• Valeur nominale des actions détenues	9 581 592 euros

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de renouveler les autorisations d'opérer en Bourse sur les actions d'EIFFAGE jusqu'à 10% du capital social, dans le cadre d'un programme visant les objectifs autorisés par la réglementation en vigueur avec un prix maximal d'achat de 170 euros par action.

Une légère augmentation du capital social est intervenue dans l'exercice à la suite de levées d'options de souscription du plan 1999 qui ont créé 88 252 actions nouvelles correspondant à un capital nominal de 353 008 euros.

En application d'une résolution votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, le Conseil a décidé, lors de sa séance du 28 juin 2006, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés. Celle-ci a été réalisée le 14 décembre 2006 au prix de 48,50 euros et a porté sur 3 294 510 actions nouvelles.

Ces diverses opérations ont porté le capital social au 31 décembre 2006 à 372 689 352 euros, divisé en 93 172 338 actions de 4 euros de nominal chacune compte tenu de la division par deux du nominal décidée par l'Assemblée Générale du 19 avril 2006, et le poste « Primes d'émission » a augmenté de 147 020 479,40 euros.

Par ailleurs, le Conseil a procédé à l'ajustement du nombre et du prix d'exercice des options de souscription ou d'achat non encore exercées à la date de la division du nominal de l'action par deux à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires. Il a également ajusté, pour le même motif, le nombre d'actions gratuites qu'il avait attribuées dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.



La société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2006 de 398 millions d'euros contre 187 millions en 2005. Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la bonne santé financière du Groupe et des perspectives pour l'année en cours, de porter le dividende de 0,75 euro par action à 1 euro. Ce dividende s'appliquerait aux 93 172 338 actions existant au 31 décembre ainsi qu'aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

		2003	
Nombre d'actions			14 711 974
Dividende net			2,32 €
Avoir fiscal			1,16 €
Dividende global			3,48 €
<hr/>			
<b>ACOMPTE VERSÉ</b>		<b>SOLDE VERSÉ</b>	
<b>LE 30.11.04</b>		<b>LE 29.04.05</b>	
		<b>2004</b>	
Nombre d'actions	29 777 373 *	Nombre d'actions	29 777 373 *
Acompte net	1,00 €	Revenus éligibles à la réfaction	14 888 686,50 €
Avoir fiscal	0,50 €	Revenus non éligibles à la réfaction	-
Acompte global	1,50 €		
<hr/>			
		<b>2005</b>	
Nombre d'actions			44 894 788 **
Revenus éligibles à la réfaction			67 342 182 €
Revenus non éligibles à la réfaction			-

\* Le capital social a été augmenté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2004 (émission d'une action gratuite pour une existante).

\*\* Le capital social a été augmenté d'une action pour deux existantes par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2005.



Suite à la démission de M. Gilles SAMYN en février 2007, le Conseil est composé de huit Administrateurs.

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu 11 réunions en 2006. Celles-ci ont été préparées par les travaux des trois Comités (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité Stratégique). En 2006, le Comité des Comptes était composé de trois Administrateurs indépendants, Mme Véronique Morali, MM. Jean-Paul Vettier et Bruno Flichy, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, présidé par M. Serge Michel, lui aussi Administrateur indépendant, comprend également M. Amaury de Seze. Le Comité Stratégique était composé de MM. Bruno Flichy, Jean-Paul Vettier et Jean-François Roverato, ce dernier en assurant la présidence.

Le Conseil a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2006, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général, a reçu au titre de 2006 une rémunération totale comprenant tous avantages en nature d'un montant brut de 1 808 750 euros correspondant à 80 % de celle perçue au titre de 2005, dans la perspective de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Il lui a été attribué gratuitement 120 000 actions dans le cadre de l'autorisation

votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005. Il est rappelé que M. Roverato n'a bénéficié d'aucune option sur actions au titre des programmes mis en œuvre au cours des 17 dernières années.

Les rémunérations de chacun des mandataires sociaux ont été les suivantes :

MANDATAIRES SOCIAUX	RÉMUNÉRATIONS* 2006 (€)
Bruno FLICHY	75 000
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	27 784
Serge MICHEL	60 000
Véronique MORALI	41 761
Jean-François ROVERATO	1 808 750
Gilles SAMYN	13 636
Amaury de SEZE	42 273
Jean-Paul VETTIER	54 886

\* Rémunération brute totale, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée au titre de 2006.

Aucun des mandataires sociaux ne bénéficie d'option d'achat ou de souscription d'actions ni, à l'exception de M. Jean-François Roverato, d'attribution gratuite d'actions ; ils ne bénéficient pas non plus de prime d'arrivée, de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Règlement général de l'AMF, le Conseil doit vous reporter les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont liées : M. Bruno Flichy, Administrateur de la société, a acquis 1 100 actions EIFFAGE à un prix unitaire de 56 € pour un montant total de 61 600 € ; M. Aimery Langlois-Meurinne, Administrateur de la société, a cédé 12 000 actions EIFFAGE à un prix unitaire moyen de 76,20 € pour un montant total de 914 421 € ; la société EIFFAIME, liée au moment des opérations à M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général de la société, a acquis 2 821 603 actions EIFFAGE à un prix unitaire moyen de 68,25 € pour un montant total de 192 577 167 €.



Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'EIFFAGE SA et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution du dividende aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les mandats de vos Commissaires aux comptes viennent à échéance avec la présente Assemblée. Il vous est proposé par le Conseil, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité des Comptes, de nommer pour une période de six années, en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, les sociétés KPMG SA et PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, et MM. Bernard Paulet et Yves Nicolas en qualité de suppléants.

S'agissant du renouvellement de mandats, les sociétés titulaires procéderaient à la rotation des associés signataires, conformément aux dispositions de la loi Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et à leurs modalités d'application publiées notamment par l'Autorité des marchés financiers et la Compagnie des Commissaires aux comptes.



Les mandats de M. Benoît Heitz, nommé à titre provisoire en remplacement de Mme Véronique Morali, démissionnaire, de M. Jean-Claude Kerbœuf, nommé à titre provisoire en remplacement de M. Jean-Paul Vettier, démissionnaire, et de M. Jean-François Roverato viennent à échéance avec la présente Assemblée. Après avoir pris connaissance des recommandations formulées par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil vous propose de renouveler les mandats de MM. Benoît Heitz, M. Jean-Claude Kerbœuf et Jean-François Roverato pour trois années supplémentaires.

Votre Conseil soumet à votre approbation plusieurs modifications des statuts ; l'une de l'article 6 afin de réduire de quinze à cinq jours le délai de déclaration de franchissement de seuil statutaire de 1 %, l'autre de l'article 30 visant à le conformer aux nouvelles dispositions réglementaires sur le vote en Assemblée Générale.

Dans le domaine financier, plusieurs résolutions vous sont proposées.

Il vous est tout d'abord suggéré de déléguer au Conseil la possibilité d'annuler, le cas échéant, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social.

Il vous est par ailleurs proposé de renouveler la délégation donnée au Conseil d'augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription.

Les résolutions prévoient à ce sujet l'émission de toutes sortes de valeurs mobilières dans un cadre très large, votre Conseil souhaitant disposer des disponibilités d'actions les plus étendues dans ce domaine, lui permettant d'agir, le cas échéant, avec le maximum de rapidité et d'efficacité, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des produits émis sur le marché financier.

Le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros de nominal, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

De plus, le montant nominal de telles valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros. Conformément aux dispositions autorisées par la loi, il vous est proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de titres en cas d'augmentation de capital.

Il vous est également proposé de déléguer au Conseil la possibilité d'augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature par des titres.

Ces autorisations seront données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et de déterminer les modalités d'émission, notamment date, prix, parité, taux d'intérêts, montant et forme des valeurs.

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité est présenté page 141 du document de référence et fait partie intégrante du rapport de gestion.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe des options d'achat d'actions pour un million d'actions EIFFAGE, ainsi que des attributions d'actions gratuites portant sur un million d'actions EIFFAGE existantes provenant d'achats.

Ces dispositifs permettraient, notamment, aux collaborateurs du Groupe de recevoir des actions gratuites en rémunération de leur performance, et ils renforceraient, à travers l'attribution d'options d'actions, la convergence d'intérêts déjà forte chez EIFFAGE entre l'ensemble des actionnaires et les dirigeants du Groupe. Conformément à l'engagement pris par le Conseil en 2004 à l'occasion de l'autorisation du dernier plan d'options d'actions en exercice, le total des options exerçables, cumulé avec celui des actions gratuites attribuables, compte tenu des programmes en cours, serait inférieur à 6 % du capital d'EIFFAGE si vous donnez suite aux autorisations sollicitées. Le Conseil veillera, avec l'aide du Comité des Nominations et des Rémunérations, à respecter, dans l'attribution des actions gratuites et des options d'actions, les principes de conditionnalité à la performance, de proportion à la rémunération totale de chaque bénéficiaire et de périodicité qui sont notamment recommandés par l'AFEP.

Enfin, il vous est demandé de bien vouloir autoriser votre Conseil à émettre des BSA en période d'offre publique.

Vos Commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés, et le Conseil vous propose d'approuver en conséquence les résolutions qui vous sont soumises.

Par ailleurs, cinq nouveaux projets de résolution ont été déposés par la société Sacyr Vallehermoso. Ces projets de résolution ainsi déposés figurent respectivement sous les intitulés « Résolution A », « Résolution B », « Résolution C », « Résolution D » et « Résolution E ».

À l'inverse des projets de résolution figurant avec des chiffres (résolutions 1 à 10 pour la partie ordinaire et 11 à 21 pour la partie extraordinaire) qui sont agréés par le Conseil d'Administration et pour lesquels le Conseil d'Administration invite les actionnaires à voter « pour », les projets de résolution déposés par la société Sacyr Vallehermoso et figurant avec des lettres (résolutions A à E) n'ont pas été agréés par le Conseil d'Administration, ce dernier invitant donc les actionnaires à voter « contre ».

Le Conseil d'Administration

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE EIFFAGE

EN MILLIONS D'EUROS	2004	2005	2006
<b>Chiffre d'affaires par branche</b>			
Construction	5 957	3 129	3 370
Travaux Publics	1 507	3 258	3 635
Installation Multitechnique	201	1 754	2 006
Construction Métallique	27	186	244
Concessions		106	1 490
<b>Total</b>	<b>7 692</b>	<b>8 433</b>	<b>10 745</b>
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>			
France	6 420	7 004	9 199
Europe	1 160	1 275	1 421
Reste du monde	112	154	125
<b>Total</b>	<b>7 692</b>	<b>8 433</b>	<b>10 745</b>

Le chiffre d'affaires cité dans le présent document de référence et dans les commentaires et publications sur l'activité du Groupe correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées ;
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

## EFFECTIFS DU GROUPE

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice.

	2004	2005	2006
<b>Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres	5 637	6 012	6 883
ETAM	12 404	13 187	15 432
Ouvriers	29 808	31 301	33 885
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>50 500</b>	<b>56 200</b>
<b>Effectifs moyens par branche</b>			
Construction	32 166	13 812	14 029
Travaux Publics	14 422	18 980	19 365
Installation Multitechnique	719	16 070	17 485
Construction Métallique	542	1 050	1 086
Concessions		588	4 235
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>50 500</b>	<b>56 200</b>
<b>Effectifs moyens par zone géographique</b>			
France	41 061	42 673	47 887
Europe	5 867	7 009	7 617
Reste du monde	921	818	696
<b>Total</b>	<b>47 849</b>	<b>50 500</b>	<b>56 200</b>

## RÉSULTAT NET PAR BRANCHE

EN MILLIONS D'EUROS	2004	2005	2006
Construction	150	112	114
Travaux Publics	42	84	119
Installation Multitechnique	4	51	59
Construction Métallique	46	5	6
Concessions	- 14	63	126
Holding	1	- 14	7
Minoritaires		1	- 54
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>229</b>	<b>302</b>	<b>377</b>

### RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS PAR BRANCHE (y compris participation dans les entreprises associées)

EN MILLIONS D'EUROS	2004	2005	2006
Construction	566	567	550
Travaux Publics	542	593	642
Installation Multitechnique	212	260	322
Construction Métallique	10	50	49
Concessions	940	1 279	15 077
Holding	116	75	81
<b>Total Groupe</b>	<b>2 386</b>	<b>2 824</b>	<b>16 721</b>

### INVESTISSEMENTS DU GROUPE

EN MILLIONS D'EUROS	2004	2005	2006
Immobilisations incorporelles	5	6	4
Immobilisations corporelles	119	133	132
Concessions et Partenariats Public-Privé	223	306	4 957
Croissance externe	107	172	139
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>617</b>	<b>5 232</b>

#### Investissements corporels

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe ; après avoir augmenté en 2005 à un rythme supérieur à celui de l'activité du Groupe, ils ont connu une pause en 2006.

#### Concessions

Depuis 2000, la stratégie de développement du Groupe dans les Concessions puis dans les opérations de Partenariat Public-Privé (PPP) a porté ses fruits avec les attributions successives d'un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal, la concession du viaduc de Millau en France, la concession de la liaison ferroviaire Perpignan-Figueras entre la France et l'Espagne, la concession de l'autoroute A65 entre Pau et Langon et les contrats en PPP d'un lot de quatre prisons et du centre hospitalier sud francilien. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces infrastructures mobilisent des moyens importants.

En 2004, le Groupe a acquis la société EPOLIS, deuxième opérateur de parkings en France (cette activité a été cédée début 2006).

En 2005, EIFFAGE a pris une participation de 4,5 % du capital d'APRR et a été retenu pour acquérir, en consortium avec un partenaire financier, les actions détenues par l'État et Autoroutes de France (70,2 % du capital).

Cette acquisition a été réalisée le 20 février 2006, à un prix de 61 € par action, et a été suivie d'une procédure de garantie de cours : à l'issue de ces opérations, EIFFARIE – consortium créé entre EIFFAGE et des fonds d'investissement du groupe MACQUARIE – détenait 81,48 % du capital d'APRR, pour un investissement net total de 4,6 milliards d'euros.

En 2006 également, EIFFAGE a consacré 340 millions d'euros à entretenir ses concessions en exploitation ou à développer ses opérations de concession ou de PPP en cours de construction.

#### Croissance externe (hors concessions)

En 2004, les acquisitions les plus notables sont un ensemble de carrières dans le Nord de la France par EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, et les activités THT et Grands Postes d'Amec-Spie par FORCLUM.

En 2005, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a poursuivi sa politique d'investissement dans la production de granulats en acquérant une gravière près de Madrid, tandis que FORCLUM renforçait ses implantations européennes en Belgique et en Espagne notamment ; la prise de contrôle de l'entreprise Goyer a permis à EIFFEL de compenser la baisse d'activité liée à la fin des travaux du viaduc de Millau.

En 2006, la croissance externe a été particulièrement importante chez FORCLUM avec de nombreuses acquisitions en Espagne et un renforcement de ses positions en Allemagne, tandis qu'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a acquis en fin d'année l'entreprise TEODORO GOMES ALHO au Portugal.

### FACTEURS DE RISQUES

#### Risques de marché

Hormis les financements propres au groupe APRR ou à son holding de contrôle EIFFARIE (cf. ci-dessus chapitre Investissements – Concessions) et qui sont sans recours sur EIFFAGE, le groupe EIFFAGE est peu endetté : 193 millions d'euros de dettes relatives aux locations financières et 47 millions de trésorerie nette positive au 31 décembre 2006. 77 % du montant de la dette du groupe APRR est indexé à taux fixe et 90 % du montant de la dette d'EIFFARIE, indexée à taux variable, fait l'objet de contrats d'échange de taux variables contre taux fixes. Les éléments d'appréciation de l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés, pages 78 et 79 et page 94, note 23.

Par ailleurs, plus de 97% du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé sur les marchés de la zone euro, celui-ci est très peu exposé au risque de change.

EIFFAGE n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie du Groupe étant placés en OPCVM monétaires.

### Risques de liquidité

Au début de l'année 2004, EIFFAGE a signé une ouverture de crédit sur cinq ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire ; ce crédit a été porté début 2005 à 555,5 millions d'euros pour une durée qui a été prolongée début 2007 jusqu'en février 2012. À la fin de l'année 2005, EIFFAGE a négocié une convention de crédit destinée entre autres à financer son apport en fonds propres dans la société EIFFARIE (cf. ci-dessus) ; ce crédit a été intégralement remboursé par anticipation début 2007 pour sa partie utilisée et le solde, 152,6 millions d'euros, est disponible jusqu'en novembre 2012.

Ces deux lignes de crédit, toutes deux à échéance de six ans et non utilisées, concourent à la liquidité du Groupe qui s'est encore renforcée début 2007 par la cession de la participation que détenait EIFFAGE dans la société COFIROUTE pour un montant de 758 millions d'euros.

### Risques juridiques

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

### Risques industriels et environnementaux

De par la nature de ses activités, le Groupe est peu exposé aux risques industriels ; sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches du Groupe : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, etc. Les actions menées par le Groupe pour gérer ces risques sont développées dans le rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (pages 33 à 55).

En raison du caractère limité des risques encourus, le Groupe ne procède pas à un suivi des coûts et des investissements liés aux mesures de prévention et d'adaptation aux normes et réglementations en vigueur.

### Assurances

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique

d'auto-assurance (dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importants font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garantie conséquente (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 85 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 155 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003. Ce programme de garantie bénéficie à APRR et à ses filiales depuis leur intégration dans le Groupe ;
- la couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L. 78-12 du 4 janvier 1978 et à ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de dix ans à concurrence du coût des désordres observés ;
- diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, en ce compris APRR et ses filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices Tous Risques Chantier (dommages en cours de travaux), multirisque (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie) ;
- enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus s'élève en 2006 à 45 millions d'euros contre 43 millions en 2005 et 35 millions en 2004.

### NANTISSEMENTS D'ACTIFS – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe EIFFAGE a mis en place en 2002 un programme de titrisation de créances commerciales pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 77, note 2.14 et page 94, note 23.

En 2003, dans le cadre du refinancement de la Société Marseillaise du Tunnel du Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 505 920 actions représentant 8,7% du capital de la SMTPC.

En 2006, EIFFARIE – holding de contrôle d'APRR – a nanti la totalité des actions APRR qu'elle détenait (soit 92 101 132 actions représentant 81,48% du capital d'APRR) au profit des banques qui ont assuré le financement de leur acquisition. Ce financement a une durée de sept ans.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en note 38 de l'annexe aux comptes consolidés (page 99).

## ÉLÉMENTS FINANCIERS

### BREVETS, LICENCES, APPROVISIONNEMENTS

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

### LITIGES ET ARBITRAGES

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter significativement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

### INFORMATION SUR LES TENDANCES

Après la transformation majeure du portefeuille d'activités du Groupe opérée en 2006, 2007 devrait voir la croissance se poursuivre avec la consolidation en année pleine d'APRR et des acquisitions en Europe. Ce sont, en effet, plus de 400 millions d'euros d'activités qui ont été intégrés en Allemagne, Espagne, Belgique, Portugal et Italie, principalement dans les métiers du génie électrique et de l'industrie routière.

Les bonnes conditions des marchés sur lesquels intervient EIFFAGE et ses succès commerciaux, notamment dans les PPP et les Concessions, se reflètent dans l'importance du carnet de commandes, en croissance de 17,3% sur l'année 2006, à 8,74 milliards d'euros.

#### Carnet de commandes au 01.01.2007

EN MILLIONS D'EUROS	Au 01.01.2006	Au 01.01.2007	VARIATION
Construction	3740	4100	+ 9,6%
Travaux Publics	2500	3220	+ 28,8%
Installation Multitechnique	890	1080	+ 21,3%
Construction Métallique	320	340	+ 6,3%
Total	7450	8740	+ 17,3%

Ainsi, après 27,4% de croissance en 2006, le chiffre d'affaires du Groupe devrait à nouveau progresser de 11,7% à 12 milliards d'euros en 2007, dont 10,2 milliards d'euros dans les travaux et 1,8 milliard d'euros dans les Concessions.

### Prévision de chiffre d'affaires 2007

EN MILLIONS D'EUROS	2006	2007 PRÉVISION	VARIATION
Construction	3370	3600	+ 6,8%
<i>dont immobilier</i>	<i>520</i>	<i>500</i>	
Travaux Publics	3635	3875	+ 6,6%
Installation Multitechnique	2006	2400	+ 19,6%
Construction Métallique	244	325	+ 33,2%
Concessions	1490	1800	+ 20,8%
Total	10745	12000	+ 11,7%
Dont :			
<i>France</i>	<i>9199</i>	<i>10055</i>	<i>+ 9,3%</i>
<i>Europe</i>	<i>1421</i>	<i>1800</i>	<i>+ 26,7%</i>
<i>Monde</i>	<i>125</i>	<i>145</i>	<i>+ 16,0%</i>

Cette prévision ne prend pas en compte de nouvelles opérations de croissance externe que permettront les moyens financiers du Groupe, substantiellement renforcés en 2007 par la vente de la participation dans COFIROUTE, la cession minoritaire et le refinancement du viaduc de Millau.

Ainsi, après huit années de croissance régulière du résultat net et du cours de Bourse, multipliés respectivement par 9,4 et 7 sur la période, le Groupe conserve intacte une capacité de progression, tant de son chiffre d'affaires que de son résultat. EIFFAGE confirme ainsi son ambition de jouer, au cours des années à venir, un rôle majeur sur des marchés européens de la construction et de la concession, toujours dynamiques.

Les informations financières trimestrielles de la fin des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres seront diffusées les 3 mai et 8 novembre respectivement ; le rapport financier semestriel et les comptes semestriels seront diffusés et publiés le 30 août 2007.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

EIFFAGE ayant pris le contrôle du Groupe APRR le 20 février 2006 –cf. chapitre Investissements du Groupe ci-dessus–, les comptes consolidés d'EIFFAGE incorporent les comptes consolidés d'APRR et de ses structures de contrôle (EIFFARIE et Financière EIFFARIE) à compter de cette même date. En application du règlement (CE) n° 809/2004, la société a établi un compte de résultat pro forma pour l'exercice 2006 qui consolide le Groupe APRR et ses structures de contrôle sur 12 mois (au lieu de 10 mois et 8 jours dans les comptes historiques) qui facilitera la comparaison avec les comptes qui seront arrêtés pour l'exercice 2007.

Ces informations pro forma ont une valeur purement illustrative et, en raison de leur nature, traitent d'une situation hypothétique et ne représentent pas en conséquence la situation financière ni les résultats effectifs du Groupe.

## Compte de résultat consolidé

EN MILLIONS D'EUROS	EXERCICE 2006 HISTORIQUE	AJUSTEMENT PRO FORMA	EXERCICE 2006 PRO FORMA
Produit d'exploitation	10 704	208	10 911
Résultat opérationnel courant	963	52	1 015
Résultat opérationnel	933	51	985
Coût de l'endettement financier net	- 390	- 49	- 439
Résultat net			
• part du Groupe	377	- 1	376
• intérêts minoritaires	54	1	55

Ce compte de résultat pro forma enregistre la totalité de l'exploitation du Groupe APPR sur l'année ainsi que les conséquences qui en auraient résulté sur l'amortissement des Immobilisations en concession.

De plus, les frais financiers ont été recalculés en tenant compte d'un achat théorique en début d'année.

L'ensemble de ces ajustements pro forma s'inscrivent dans une perspective d'exploitation courante.

La société a reçu de ses commissaires aux comptes un rapport sur les informations financières pro forma reproduit ci-après.

## Rapport sur les informations pro forma

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société EIFFAGE relatives à l'exercice 2006 incluses dans la partie « Éléments Financiers » de son document de référence daté du 3 avril 2007.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seuls fins d'illustrer l'effet que l'acquisition par EIFFAGE de la participation de l'État dans la société APPR aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat (non audité) de la société Eiffage au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet au 1er janvier 2006. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 (et des recommandations CESR) relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société EIFFAGE, collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Versailles et Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Louis-Pierre Schneider

**SALUSTRO REYDEL**

Membre de KPMG International

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# COMPTES CONSOLIDÉS

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

### Actif

EN MILLIONS D'EUROS	NOTES	31.12.2006	31.12.2005
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles	8	774	793
Immeubles de placement	8	41	40
Immobilisations en concession	8-10	13 107	610
Goodwill	8-9	2 237	687
Autres immobilisations incorporelles	8	14	14
Participations dans les entreprises associées	8-11	346	296
Autres actifs financiers	8	202	384
Impôts différés	16	376	89
Autres actifs non courants		1	-
<b>Total actif non courant</b>		<b>17 098</b>	<b>2 913</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks	12	452	431
Clients et autres débiteurs	13	3 267	2 777
Impôts courants	16	10	10
Autres actifs	15	1 386	882
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-19	1 460	465
<b>Total de l'actif</b>		<b>23 673</b>	<b>7 478</b>

### Capitaux propres et passif

EN MILLIONS D'EUROS	NOTES	31.12.2006	31.12.2005
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	20	373	359
Réserves consolidées		1 102	736
Résultat de l'exercice		377	302
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 852</b>	<b>1 397</b>
Intérêts minoritaires		902	5
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 754</b>	<b>1 402</b>
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts	19	10 800	218
Impôts différés	16	2 121	52
Provisions non courantes	21	164	135
Autres passifs non courants		47	-
<b>Passif courant</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	24	2 679	2 277
Emprunts et dettes financières diverses	19	652	469
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	19	1 042	105
Dettes d'impôt sur le résultat	16	92	80
Provisions courantes	21	425	407
Autres passifs	25	2 897	2 333
<b>Total des capitaux propres et passif</b>		<b>23 673</b>	<b>7 478</b>

Les notes 1 à 39 font parties intégrantes des comptes consolidés.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

EN MILLIONS D'EUROS	NOTES	31.12.2006	31.12.2005
<b>Produit des activités opérationnelles</b>		<b>10 704</b>	<b>8 497</b>
Autres produits de l'activité	31	4	4
Achats consommés		- 2 427	- 2 110
Charges de personnel		- 2 514	- 2 153
Charges externes		- 3 932	- 3 620
Impôts et taxes		- 300	- 94
Dotations aux amortissements		- 647	- 200
Dotation aux provisions (nettes de reprises)		- 10	20
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		16	50
Autres produits et charges d'exploitation	31	69	25
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>963</b>	<b>419</b>
Autres produits et charges opérationnels	32	- 29	- 22
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>934</b>	<b>397</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		54	21
Coût de l'endettement financier brut		- 444	- 38
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	33	<b>- 390</b>	<b>- 17</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	34	<b>23</b>	<b>5</b>
<b>Quote-part du résultat des entreprises associées</b>		<b>55</b>	<b>51</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	16	<b>- 191</b>	<b>- 135</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>431</b>	<b>301</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>		<b>431</b>	<b>301</b>
- part du Groupe		377	302
- intérêts minoritaires		54	- 1
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	36	4,29	3,50
Résultat dilué par action (part du Groupe)	36	4,19	3,37

Les notes 1 à 39 font parties intégrantes des comptes consolidés.



## COMPTES CONSOLIDÉS

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	TOTAL PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 01.01.2005	238	248	391	229	1 106	11	1 117
Affectation du résultat précédent	-	-	229	- 229	-	-	-
Augmentation de capital	121	- 117	-	-	4	-	4
Actions propres	-	-	- 13	-	- 13	-	- 13
Distribution	-	-	- 43	-	- 43	-	- 43
Résultat de l'exercice	-	-	-	302	302	- 1	301
Écart de conversion	-	-	5	-	5	-	5
Variation de juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	40	-	40	-	40
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	45	-	45	-	45
Produits et charges de la période	-	-	45	302	347	- 1	346
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	- 5	- 5
Autres mouvements	-	-	- 4	-	- 4	-	- 4
Capitaux propres au 31.12.2005	359	131	605	302	1 397	5	1 402
Capitaux propres part du Groupe au 01.01.2006	359	131	605	302	1 397	5	1 402
Affectation du résultat précédent	-	-	302	- 302	-	-	-
Augmentation de capital	14	147	-	-	161	254	415
Actions propres	-	-	- 8	-	- 8	-	- 8
Distribution	-	-	- 66	-	- 66	- 190	- 256
Résultat de l'exercice	-	-	-	377	377	54	431
Variation de juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	- 40	-	- 40	-	- 40
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	22	-	22	17	39
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 18	-	- 18	17	- 1
Produits et charges de la période	-	-	- 18	377	359	71	430
Variation de périmètre <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	762	762
Autres mouvements	-	-	9	-	9	-	9
Capitaux propres au 31.12.2006	373	278	824	377	1 852	902	2 754

(1) Dont entrée du groupe Financière EIFFARIE : 756 millions d'euros.

Les notes 1 à 39 font parties intégrantes des comptes consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

EN MILLIONS D'EUROS	NOTES	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	17	<b>363</b>	<b>284</b>
Incidence des variations de cours des devises		-	1
Trésorerie d'ouverture corrigée		363	285
- Résultat net		431	301
- Incidence nette des sociétés mises en équivalence		- 25	- 22
- Dotation nette aux amortissements et provisions		608	127
- Paiement en actions et autres retraitements		- 94	3
- Résultat sur cessions		- 45	- 30
<b>Autofinancement</b>		875	379
Charge nette d'intérêts		478	8
Intérêts versés		- 498	- 8
Charge d'impôt sur le résultat		191	135
Impôt sur le résultat payé		- 313	- 114
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	18	- 64	38
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		669	438
- Immobilisations incorporelles		- 4	- 6
- Concessions		- 340	- 63
- Immobilisations corporelles		- 132	- 133
- Immobilisations financières		- 4 756	- 415
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>		- 5 232	- 617
Cessions d'immobilisations		169	84
Trésorerie des entités acquises/cédées		522	27
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		- 4 541	- 506
Dividendes versés aux actionnaires		- 256	- 15
Augmentation de capital		415	4
Rachats et reventes d'actions propres	20	- 8	- 13
Remboursement d'emprunts		- 1 787	- 33
Émission d'emprunts		6 531	203
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement (III)		4 895	146
Variation de trésorerie (I + II + III)		1 023	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	1 386	363

Les notes 1 à 39 font parties intégrantes des comptes consolidés.

# NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## de l'exercice 2006

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros.)

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe EIFFAGE est domicilié au 163, quai du Docteur Dervaux, Asnières-sur-Seine, France.

Ses actions sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2007.

#### Faits significatifs 2006

Autoroute Paris-Rhin-Rhône (APRR) :

Le 20 février 2006, le Groupe a acquis, conjointement avec un partenaire, la participation de l'État dans cette société. Les comptes consolidés au 31 décembre 2006, reprennent l'ensemble des données relatives au Groupe APRR pour la période allant du 20 février 2006 au 31 décembre 2006.

EIFFAGE PARKING :

Le 20 février 2006, le Groupe a cédé la totalité de la participation qu'il détenait dans la société EIFFAGE PARKING.

### 2. PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS

#### 2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

a) Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

- Amendement IAS 19 – Option pour la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres. Le Groupe a décidé de maintenir la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels ;

- Amendements IAS 39 – Option juste valeur et contrats de garanties financières – Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures ; amendement IAS 21 – Investissements nets dans une activité étrangère ; IFRS 6 – Projection et évaluation de ressources minérales. L'ensemble de ces amendements ou normes ne trouve pas à s'appliquer au Groupe ;

- IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location ; IFRIC 5 – Droits aux intérêts provenant des fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites ; IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques. Aucune de ces interprétations ne concerne le Groupe.

b) Les normes, interprétations ou amendements suivants ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2006, et le Groupe n'a pas anticipé leur application pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à l'IAS 1, présentation des états financiers – Informations sur le capital dont l'application sera obligatoire dans les états financiers du Groupe en 2007 et conduiront à produire des informations plus approfondies sur les instruments financiers.

IFRIC 8 – Champ d'application d'IFRS 2, paiements fondés sur des actions pour lesquels tout ou partie des biens ou services reçus ne sont pas spécifiquement identifiés ; IFRIC 9 – Réévaluation des dérivés incorporés ; IFRIC 10 – Information financière intermédiaire et pertes de valeur. Ces interprétations seront d'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ne devraient pas présenter d'impact sur les comptes consolidés.

IFRIC 11 – Transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres ; IFRS 8 – Informations sectorielles publiées en novembre 2006 sont d'application en ce qui concerne le Groupe, respectivement en 2008 et 2009. À ce jour, leur impact sur les états financiers du Groupe n'a pas été mesuré.

IFRIC 12 – Contrats de concession de service : cette interprétation, publiée par le Comité d'Interprétation des normes comptables internationales fin novembre 2006, traite des méthodes comptables de contrats actuellement en exploitation au sein du Groupe ou d'affaires pour lesquelles le Groupe a entrepris d'importantes études et dont il attend un développement dans le futur. Son application dépend encore de son approbation par l'Union européenne. Si une telle approbation devait aboutir, sa date ultime de mise en œuvre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec possibilité d'application anticipée.

Cette interprétation classe les contrats de concession de service public en deux catégories distinctes qui vont recevoir chacune un traitement comptable approprié :

- 1) Les contrats dans lesquels le concessionnaire est directement rémunéré par l'utilisateur et pour lesquels il supporte, *in fine*, le risque d'exploitation. L'actif relatif à ces contrats sera inscrit en immobilisations incorporelles, reflétant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers de l'actif. Ce modèle de l'immobilisation incorporelle s'appliquera particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par le Groupe ;
- 2) Les contrats dans lesquels le concessionnaire est rémunéré par le concédant quelles que soient les conditions d'utilisation du bien. L'actif correspondant sera inscrit en « Créances financières » amortissable selon les données financières contractuelles propres à chacune des affaires. Ce modèle de la créance financière s'appliquera plus particulièrement aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) que le Groupe a obtenu récemment.

Le Groupe étudie actuellement les conséquences sur la présentation de ses états financiers, de la mise en place de cette interprétation, ainsi que l'opportunité de son application anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

c) Interprétation ne s'appliquant pas à l'activité du Groupe : IFRIC 7 – Application de l'approche du retraitement dans le cadre de l'IAS 29, information financière dans les économies hyperinflationnistes.

#### 2.2 Méthodes et principes de consolidation

##### Méthodes comptables

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des éléments suivants évalués en juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS :

- instruments financiers disponibles à la vente ;
- immeubles de placement ;
- instruments financiers.

### Méthodes de consolidation utilisées

Les entités dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les entités dont le Groupe détient entre 50 % et 20 % des droits de vote ou dans lesquelles il exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint-ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribuée au Groupe est enregistrée au compte de résultat au sein du poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les entités de production de matériaux routiers sont intégrées lorsque le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers externes à l'entité dépasse 1,5 million d'euros.

Les sociétés de promotion immobilière sont consolidées lorsque leur programme à l'origine dépasse 6 millions d'euros et que leur stock, mesuré à la fin de l'exercice précédent, est supérieur à 1,2 million d'euros.

Les entités dont l'activité n'est pas significative pour le Groupe ne sont pas consolidées.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

### États financiers des entités hors zone euro

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change issus de ce traitement, additionnés à ceux qui résultent de la conversion des capitaux propres d'ouverture de ces entités au taux de clôture, sont inclus dans la rubrique « Écart de conversion » au sein des réserves consolidées du Groupe.

Lors de la cession d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont enregistrés en résultat.

### 2.3 Informations sectorielles

Le Groupe présente son information sectorielle de premier niveau selon ses différents pôles d'activité :

– Construction – Travaux Publics – Installation Multitechnique – Construction Métallique – Concessions et gestion de services publics et selon un découpage géographique pour le deuxième niveau : France – Europe – Reste du monde.

### 2.4 Comptabilisation des contrats de construction

Les contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : soit l'avancement physique de l'ouvrage, soit l'avancement par les coûts.

La norme IAS 11 est également appliquée aux chantiers de construction d'ouvrage exploités par le Groupe dans le cadre de son exploitation de concessions.

Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats.

Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat. Elles intègrent les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est probable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

### 2.5 Activité immobilière

Les opérations immobilières en cours de construction sont appréhendées selon la méthode de l'avancement dès lors que l'opération a fait l'objet d'une vente notariée ou d'un contrat de promotion signé.

Le calcul du taux d'avancement est fondé sur l'avancement physique des chantiers et il est appliqué au résultat prévisionnel des lots vendus.

### 2.6 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles sont l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location » sont présentées au sein des immobilisations corporelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

#### Amortissement

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

Construction	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

#### Droits d'exploitation des carrières

Les droits d'exploitation des terrains de carrières sont évalués à la quantité de gisement prévisionnel. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

### 2.7 Immeubles de placement

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ces biens sont, à la clôture de l'exercice, évalués en juste valeur.

Les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées en résultat de période parmi les « Autres produits et charges d'exploitation ».

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en appliquant aux loyers et produits nets encaissés un coefficient de rentabilité attendue en fonction de leurs localisations et de leurs typologies.

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Des évaluations périodiques sont réalisées par les responsables du département gestion du patrimoine immobilier.

### 2.8 Regroupements d'entreprises et tests de valeur

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt dans la juste valeur nette des éléments identifiables désignés ci-avant est inscrit au poste « Goodwill », pour les sociétés intégrées selon la méthode globale, et inclus dans la rubrique « Participation dans des entreprises associées » pour les sociétés mises en équivalence.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour ajuster les coûts des regroupements.

Ces goodwill ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des goodwill est appréciée sur la base de la valeur recouvrable d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Le Groupe a donc affecté les goodwill à des UGT aux caractéristiques homogènes en termes d'activité et de définition du risque, aboutissant à leur segmentation par métier et par localisation en France ou hors de France.

La valeur recouvrable des UGT est appréhendée à travers leur valeur d'utilité estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux disponibles sur la base des deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
  - résultat opérationnel + amortissements,
  - variation du besoin en fonds de roulement,
  - investissement de renouvellement,
  - impôts à dette nulle ;
- taux d'actualisation déterminés pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

La valeur recouvrable des UGT, hors concessions, est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie calculés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance adapté au potentiel de développement et à la situation concurrentielle du métier visé.

La valeur recouvrable de l'UGT Concessions est déterminée par la sommation des flux de trésorerie actualisés sur la période de vie du contrat.

Les principaux paramètres du modèle sont les suivants :

	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE
UGT France	6,4 % à 7 %	0 %
UGT Europe	7,4 % à 8 %	1,5 % à 2 %
UGT Concessions	6,6 %	(*)

(\*) Le taux de croissance est variable sur la période de vie du contrat et est fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

L'UGT Concessions intègre pour la première fois l'acquisition majoritaire du Groupe autoroutier APRR réalisée le 20 février 2006.

Les tests de valeur et de sensibilité aux taux d'actualisation, pratiqués sur l'exercice, n'ont pas conduit le Groupe à constater de perte de valeur sur ses goodwill.

Les goodwill et les écarts d'évaluation relatifs à des sociétés étrangères sont considérés appartenir à l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité.

Les badwill sont comptabilisés directement en résultat l'année d'acquisition.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

### 2.9 Immobilisations en concession

L'interprétation IFRIC 12, relative aux concessions, a été publiée fin novembre 2006. Sa date ultime d'application est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans ce contexte le Groupe a poursuivi en 2006 le traitement qu'il appliquait antérieurement.

Les biens exploités dans le cadre de contrats de concession de services publics sont regroupés à l'actif du bilan sous le poste spécifique « Immobilisations en concession ».

Les immobilisations correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (aménagement de parkings, matériels de péage, informatique, barrières...). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique de construction ou d'acquisition (y compris les frais financiers supportés pendant la période de construction), net des amortissements constatés.

Les immobilisations qui ont une durée d'utilisation propre (inférieure à celle de la concession) sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la concession sur un rythme qui traduit, au cas par cas, la consommation des avantages économiques liés à l'exploitation de l'actif.

### 2.10 Autres immobilisations incorporelles

Elles sont composées essentiellement de logiciels amortis sur trois à cinq ans et de droits d'exploitation de carrières.

### 2.11 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, leur valeur peut être mise en doute.

Une dépréciation éventuelle est comptabilisée pour amener ces actifs à leurs valeurs recouvrables.

## 2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés dès la date de transaction.

### Titres de participation non consolidés

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur prix de revient.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, mesurée à chaque clôture d'exercice, une provision pour dépréciation est constatée par résultat.

### Prêts et cautionnements

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation est réversible si la valeur recouvrable évolue favorablement.

## 2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

Les stocks immobiliers figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués à leur prix de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

## 2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les créances issues de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont incluses dans cette rubrique.

Dans le cadre de son financement, le Groupe EIFFAGE a mis en place, à compter de l'exercice 2002 un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances. Les créances correspondantes sont maintenues dans cette rubrique au bilan consolidé.

## 2.15 Impôt courant et impôts différés

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

L'impôt latent relatif aux résultats non distribués des sociétés mises en équivalence est porté au poste « Participations dans les entreprises associées ».

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## 2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en banque et en caisse ainsi que les valeurs mobilières de placement cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

## 2.17 Capital social

### Titres d'autocontrôle

Les actions EIFFAGE détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

### Réserve de conversion

Les variations de change relatives aux capitaux propres des filiales étrangères ainsi que l'écart de résultat taux moyen/taux de clôture sont comptabilisés dans cette rubrique.

## 2.18 Passifs financiers

### Emprunts non courants

La part à moins d'un an des emprunts non courants est présentée en passif courant.

### Emprunts et dettes financières diverses

L'intégralité de l'endettement correspondant au programme de titrisation est présentée, comme les années précédentes, dans ce poste.

## 2.19 Provisions

### Provisions non courantes

Sont classées sous cette rubrique la part à plus d'un an des :

#### Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ en retraite (régime à prestations définies).

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (61 ans) ;
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie ;

- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires (2,5 % à 3 % selon les catégories de personnel) ;
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ (4,0 %) ;
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale (Insee 2002).

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Les coûts des services passés résultent des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics. Ils sont constatés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'option pour la reconnaissance des écarts actuariels directement dans les capitaux propres au travers de l'« État des Revenus et Dépenses Reconnus » n'a pas été retenue.

#### *Médailles du travail*

Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

#### *Filiales non consolidées*

Les provisions sont constituées pour faire face aux risques sur filiales non consolidées.

#### **Provisions courantes**

Elles comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données ;
- provisions pour risques chantiers France et étranger ;
- provisions pour restructuration ;
- ainsi que les provisions pour pertes à terminaison évaluées à partir des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte des montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

### **2.20 Droit individuel à la formation**

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour le Groupe, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

### **2.21 Paiements en actions**

Les options d'achat ou de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites consenties au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charge de personnel par contrepartie des capitaux propres. Le Groupe a choisi de retenir, selon l'IFRS 2, uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002.

La valeur des options est évaluée à la date d'attribution à partir du modèle binomial. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter.

La juste valeur de l'avantage tient compte des conditions d'incessibilité pendant cinq ans des actions ainsi acquises dans le cadre du PEE (Plan d'Épargne Entreprise).

### **2.22 Autres produits et charges opérationnels**

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits et de charges en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou à des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

### **2.23 Autres produits et charges financiers**

Ce poste regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins-values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel.

### **2.24 Contrats de location-financement**

Lorsque, par le biais d'un contrat, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe, ce bien est alors inscrit en actif immobilisé et est amorti sur sa propre durée d'utilité. En contrepartie est constaté un passif financier, amorti sur la durée du contrat de location.

## **3. GESTION DU RISQUE FINANCIER**

#### **Exposition au risque de taux**

Dans l'activité Concessions, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêts.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette à taux variable, à l'exception des dettes de location-financement dont le taux est fixe.

#### **Exposition au risque de change**

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

#### 4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variable.

Ces dérivés, désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace des instruments de couverture est comptabilisé en résultat en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

#### 5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

##### Utilisation d'estimations

Les comptes consolidés impliquent la prise en compte d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui affectent le montant des actifs, des passifs, des passifs éventuels, des produits et des charges à la date de réalisation des états financiers.

1) Les actifs et passifs acquis ont été évalués à leur juste valeur, le jour de l'acquisition. Leur détail au 20 février est le suivant :

	VALEUR COMPTABLE DANS LE GROUPE APRR	JUSTE VALEUR LE JOUR DE L'ACQUISITION
Immobilisations en concession	7 202	12 774
Actifs financiers nets de remboursement de la prime d'émission	391	391
Passifs financiers	- 6 381	- 7 051
Autres éléments d'actifs et de passifs	- 350	- 350
Impôts différés nets liés à la juste valeur à la date d'acquisition	-	- 1 688
<b>Total</b>	<b>862</b>	<b>4 076</b>
Montant versé en trésorerie, net de la prime d'émission remboursée		4 825
Coûts directement attribuables à la transaction		39
		<b>4 864</b>
Quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis		3 322
Goodwill		1 542

Le Goodwill est attribuable à la forte rentabilité de APRR et aux synergies espérées entre APRR et sa filiale AREA.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (clients à l'actif, autres dettes au passif, produits au compte de résultat) ;
- les provisions courantes ;
- la valorisation des paiements en actions ;
- les estimations retenues pour les tests de valeurs.

Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

En ce qui concerne les contrats de construction, les estimations et hypothèses relatives à leur avancement et à l'évaluation de leur résultat à terminaison sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles.

Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe.

Les hypothèses retenues tiennent compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat.

#### 6. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications de périmètre concernent :

a) le pôle Concessions avec l'acquisition du Groupe APRR le 20 février 2006.

Cette acquisition a été réalisée auprès de l'État, conjointement avec un partenaire financier.

Au terme d'une garantie de cours offert aux actionnaires minoritaires de cette société cotée à Paris, le groupe FINANCIÈRE EIFFARIE, holding intermédiaire qui a procédé à cette acquisition, détient 81,5% des actions du Groupe APRR.



## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2) L'incidence sur le bilan du Groupe au 31 décembre 2006 de la consolidation du groupe FINANCIÈRE EIFFARIE/APRR est la suivante :

	2006		2005
	TOTAL	DONT FINANCIÈRE EIFFARIE/APRR	
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations en concessions	13 107	12 637	610
Goodwill	2 237	1 542	687
Autres immobilisations	1 754	404	1 616
Mouvement Intergroupe	-	22	-
	17 098	14 605	2 913
<b>Actif courant</b>			
Actif courant divers	5 115	192	4 100
Trésorerie et équivalents	1 460	406	465
<b>Total de l'actif</b>	<b>23 673</b>	<b>15 203</b>	<b>7 478</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe	1 852	223	1 397
Intérêts minoritaires	902	891	5
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 754</b>	<b>1 114</b>	<b>1 402</b>
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts	10 800	10 855	218
Impôts différés	2 121	2 102	52
Autres passifs non courants	211	66	135
<b>Passif courant</b>			
Dettes financières	1 694	738	574
Autres passif courant	6 093	328	5 097
<b>Total capitaux propres et passif</b>	<b>23 673</b>	<b>15 203</b>	<b>7 478</b>

3) Les données d'exploitation relatives à cette acquisition sont les suivantes pour la période allant du 20 février 2006 au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros).

	2006		2005*
	FINANCIÈRE EIFFARIE + EIFFARIE	APRR	
Produit des activités opérationnelles	360	1 462 672	1 371 585
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 178 072	- 281 738	- 288 790
Résultat opérationnel courant	- 180 506	662 039	580 784
Résultat opérationnel	- 180 506	659 805	564 184
Coût de l'endettement financier	- 89 121	- 294 528	- 294 616
<b>Résultat net</b>	<b>- 170 094</b>	<b>239 416</b>	<b>179 158</b>

\* Données retraitées du groupe APRR pour la période du 20 février au 31 décembre 2005.

Les données d'exploitation sur une année du groupe APRR sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	2006	2005
Produit des activités opérationnelles	1 670 179	1 570 929
Résultat opérationnel courant	743 628	656 790
<b>Résultat net</b>	<b>263 271</b>	<b>194 775</b>

b) la cession de l'activité Parking, elle aussi partie du pôle concessions et gestion de services publics. Cette cession, réalisée également le 20 février 2006, s'est traduite par l'enregistrement d'une plus-value de 29,8 millions d'euros, incluse dans le poste « Autres charges et produits financiers » au 31 décembre 2006. Le prix s'est élevé à 115 millions d'euros intégralement reçu en trésorerie.

Les données d'exploitation de l'année 2005, relatives à cette activité, étaient les suivantes (en millions d'euros) :

Produits des activités opérationnelles	79
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 13
Résultat opérationnel courant	11
Coût de l'endettement financier net	- 5
<b>Résultat net</b>	<b>12</b>

c) Autres évolutions du périmètre

Le montant total des acquisitions d'autres filiales consolidées, essentiellement dans les branches Installation multitechnique et Travaux Publics, s'élève à 95 millions d'euros, versés en trésorerie en 2006, auquel s'ajoute le versement de 20 millions d'euros relatifs à des acquisitions antérieures.

Les cessions d'autres filiales consolidées ne sont pas significatives.

Le montant de la trésorerie nette apportée par les entités acquises s'élève à 4 millions d'euros.

Les actifs et passifs reçus s'élèvent respectivement à :

- actifs non courants 31 millions d'euros ;
- actifs courants 135 millions d'euros ;
- passifs non courants 22 millions d'euros ;
- passifs courants 109 millions d'euros.

En terme de compte de résultat, les incidences totales de ces autres variations de périmètre s'élèvent respectivement, en chiffre d'affaires à 218 millions d'euros, en résultat opérationnel à 15 millions d'euros et en résultat net à 8 millions d'euros\*.

\* Ces chiffres incluent les montants relatifs à l'exploitation au cours de l'année 2006 de sociétés intégrées en cours d'année 2005 (notamment GOYER, consolidée à compter du 01.07.2005 et LIMPENS et YVAN PAQUE consolidées à compter du 01.10.2005).

## 7. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application de l'IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information est relatif au secteur d'activité, le second niveau au secteur géographique. Cette distinction repose sur l'organisation interne et la structure du Groupe.

Les secteurs d'activité regroupent les métiers principaux exercés par le Groupe :

- Construction ;
- Travaux Publics ;
- Installation Multitechnique ;
- Construction Métallique ;
- Concessions et gestion de services publics.

Les colonnes ci-après reprennent les données propres à chacun des secteurs en tant qu'entité autonome. La colonne « Éliminations » regroupe les opérations de consolidation. Les prestations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions identiques à celle prévalant aux prestations réalisées pour les tiers extérieurs au Groupe.

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 7.1 Informations par secteur d'activité année 2006

	CONSTRUCTION	TRAVAUX PUBLICS	INSTALLATION MULTI-TECHNIQUE	CONSTRUCTION MÉTALLIQUE	CONCESSIONS ET GESTION DE SERVICES PUBLICS	HOLDING	ÉLIMINATIONS	TOTAL
<b>Compte de résultat</b>								
Produit de l'exercice	3 514	3 470	1 965	246	1 491	18	-	10 704
Ventes intergroupe	27	37	50	24	-	61	- 199	-
<b>Total</b>	<b>3 541</b>	<b>3 507</b>	<b>2 015</b>	<b>270</b>	<b>1 491</b>	<b>79</b>	<b>- 199</b>	<b>10 704</b>
Résultat opérationnel courant	176	175	101	11	500	-	-	963
Résultat opérationnel	154	175	96	12	498	- 1	-	934
Résultat financier	26	- 7	- 6	- 2	- 397	19	-	- 367
Impôt	- 67	- 50	- 31	- 4	- 28	- 11	-	- 191
Part du résultat net dans les entreprises associées	1	1	-	-	53	-	-	55
<b>Résultat net</b>	<b>114</b>	<b>119</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>126</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>431</b>
<b>Actifs sectoriels</b>								
Immobilisations	528	630	322	49	14 765	81	-	16 375
Participation dans les entreprises associées	22	12	-	-	312	-	-	346
Actifs d'impôts	41	40	22	2	282	- 1	-	386
Autres actifs	1 119	1 617	804	45	229	2 752	-	6 566
Éliminations intergroupe	618	169	20	4	-	740	- 1 551	-
<b>Actif total</b>	<b>2 328</b>	<b>2 468</b>	<b>1 168</b>	<b>100</b>	<b>15 588</b>	<b>3 572</b>	<b>- 1 551</b>	<b>23 673</b>
<b>Passifs sectoriels</b>								
Capitaux propres	- 606	282	76	10	1 063	1 929	-	2 754
Passifs d'impôts	38	6	18	-	2 105	46	-	2 213
Autres passifs	2 778	2 151	1 024	83	11 724	946	-	18 706
Éliminations intergroupe	118	29	50	7	696	651	- 1 551	-
<b>Passif total</b>	<b>2 328</b>	<b>2 468</b>	<b>1 168</b>	<b>100</b>	<b>15 588</b>	<b>3 572</b>	<b>- 1 551</b>	<b>23 673</b>
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	52	109	45	3	388	10	-	607
Dotations aux amortissements	38	108	33	3	464	2	-	648
Autres charges/produits opérationnels sans contre-partie en trésorerie	- 8	1	- 2	- 1	- 4	1	-	- 13

### Informations par zone géographique année 2006

	FRANCE	EUROPE	RESTE DU MONDE	ÉLIMINATIONS	TOTAL
<b>Compte de résultat</b>					
Produit des activités opérationnelles	9 265	1 371	68	-	10 704
Ventes intergroupe	28	5	10	- 43	-
<b>Total</b>	<b>9 263</b>	<b>1 376</b>	<b>78</b>	<b>- 43</b>	<b>10 704</b>
Total de l'actif	22 524	1 026	123	-	23 673
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	565	38	4	-	607

## 7.2 Informations par secteur d'activité année 2005

	CONSTRUCTION	TRAVAUX PUBLICS	INSTALLATION MULTI-TECHNIQUE	CONSTRUCTION MÉTALLIQUE	CONCESSIONS ET GESTION DE SERVICES PUBLICS	HOLDING	ÉLIMINATIONS	TOTAL
<b>Compte de résultat</b>								
Produit de l'exercice	3 314	3 191	1 695	187	105	5	-	8 497
Ventes intergroupe	35	36	29	12	-	35	- 147	-
<b>Total</b>	<b>3 349</b>	<b>3 227</b>	<b>1 724</b>	<b>199</b>	<b>105</b>	<b>40</b>	<b>- 147</b>	<b>8 947</b>
Résultat opérationnel courant	163	139	84	10	29	- 6	-	419
Résultat opérationnel	150	122	83	9	28	5	-	397
Résultat financier	20	5	- 5	- 1	- 13	- 18	-	- 12
Impôt	- 58	- 44	- 27	- 3	- 2	- 1	-	- 135
Part du résultat net dans les entreprises associées	-	1	-	-	50	-	-	51
<b>Résultat net</b>	<b>112</b>	<b>84</b>	<b>51</b>	<b>5</b>	<b>63</b>	<b>- 14</b>	<b>-</b>	<b>301</b>
<b>Actifs sectoriels</b>								
Immobilisations	559	586	260	50	998	75	-	2 528
Participation dans les entreprises associées	8	7	-	-	281	-	-	296
Actifs d'impôts	49	28	19	3	3	- 3	-	99
Autres actifs	984	1 134	725	65	- 157	1 804	-	4 555
Éliminations intergroupe	753	259	19	5	- 231	844	- 1 649	-
<b>Actif total</b>	<b>2 353</b>	<b>2 014</b>	<b>1 023</b>	<b>123</b>	<b>894</b>	<b>2 720</b>	<b>- 1 649</b>	<b>7 478</b>
<b>Passifs sectoriels</b>								
Capitaux propres	- 497	132	50	7	251	1 459	-	1 402
Passifs d'impôts	35	4	7	-	33	53	-	132
Autres passifs	2 508	1 805	911	91	90	539	-	5 944
Éliminations intergroupe	307	73	55	25	520	669	- 1 649	-
<b>Passif total</b>	<b>2 353</b>	<b>2 014</b>	<b>1 023</b>	<b>123</b>	<b>894</b>	<b>2 720</b>	<b>- 1 649</b>	<b>7 478</b>
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	54	128	35	2	41	2	-	262
Dotations aux amortissements	36	113	30	3	15	3	-	200
Autres charges/produits opérationnels sans contrepartie en trésorerie	4	5	3	1	- 9	8	-	12

## Informations par zone géographique année 2005

	FRANCE	EUROPE	RESTE DU MONDE	ÉLIMINATIONS	TOTAL
<b>Compte de résultat</b>					
Produit des activités opérationnelles	7 229	1 199	69	-	8 497
Ventes intergroupe	28	1	5	- 34	-
<b>Total</b>	<b>7 257</b>	<b>1 200</b>	<b>74</b>	<b>- 34</b>	<b>8 497</b>
Total de l'actif	6 674	683	121	-	7 478
Augmentation des immobilisations corporelles, incorporelles et en concession	215	44	3	-	262

## 8. IMMOBILISATIONS

### 8.1 Année 2006

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE	ÉCART DE CONVERSION	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>a) Valeurs brutes</b>						
Terrains	225	- 1	-	6	- 2	228
Constructions	284	- 17	-	12	- 12	267
Installations techniques, matériel et outillage	723	30	-	111	- 99	765
Autres immobilisations corporelles	438	9	-	85	- 81	451
Total immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	1 670	21	-	214	- 194	1 711
Immeubles de placement	40	1	-	16	- 16	41
Immobilisations en concession	697	16 669	-	388	- 56	17 698
Goodwill <sup>(2)</sup>	687	1 550*	-	-	-	2 237
Autres immobilisations incorporelles	56	-	-	4	- 4	56
Participations dans les entreprises associées	296	9	-	72	- 31	346
Titres de participation non cotés	79	-	-	5	- 3	81
Actifs disponibles à la vente	310	- 240	-	5	- 61	14
Prêts	10	3	-	2	- 3	12
Autres immobilisations financières	12	613	-	106	- 606	125
Total autres actifs financiers	411	376	-	118	- 673	232
Total des valeurs brutes	3 857	18 626	-	812	- 974	22 321

\* Dont 1 615 liés aux acquisitions - 65 liés aux cessions.

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE	ÉCART DE CONVERSION	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>b) Amortissements et pertes de valeur<sup>(2)</sup></b>						
Terrains	26	- 1	-	11	-	36
Constructions	122	3	-	14	- 7	132
Installations techniques, matériel et outillage	460	20	-	92	- 79	493
Autres immobilisations corporelles	269	10	-	57	- 60	276
Total immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	877	32	-	174	- 146	937
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en concession	87	4 091	-	466	- 53	4 591
Autres immobilisations incorporelles	42	- 2	-	4	- 2	42
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	23	- 2	-	5	-	26
Actifs disponibles à la vente	3	-	-	-	-	3
Prêts	1	-	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	27	- 2	-	5	-	30
Total amortissements et pertes de valeur	1 033	4 119	-	649	- 201	5 600
Immobilisations nettes (a - b)	2 824	14 507	-	163	- 773	16 721

(1) Incidences des retraitements de location-financement (norme IAS 17) dans les flux des immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
- Valeurs brutes	81	- 93
- Amortissements	59	- 59
- Valeurs nettes	22	- 34

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de la période.

## 8.2 Année 2005

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE	ÉCART DE CONVERSION	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>a) Valeurs brutes</b>						
Terrains	160	57	-	10	- 2	225
Constructions	308	- 30	1	10	- 5	284
Installations techniques, matériel et outillage	638	57	1	112	- 85	723
Autres immobilisations corporelles	428	18	1	73	- 82	438
<b>Total immobilisations corporelles<sup>(1)</sup></b>	<b>1 534</b>	<b>102</b>	<b>3</b>	<b>205</b>	<b>- 174</b>	<b>1 670</b>
Immeubles de placement	41	-	-	-	- 1	40
Immobilisations en concession	650	-	-	50	- 3	697
Goodwill <sup>(2)</sup>	572	113	2	-	-	687
Autres immobilisations incorporelles	49	2	-	7	- 2	56
Participations dans les entreprises associées	273	- 10	-	62	- 29	296
Titres de participation non cotés	137	- 32	-	2	- 28	79
Autres titres immobilisés	8	- 2	-	304	-	310
Prêts	19	5	-	-	- 14	10
Autres immobilisations financières	16	- 4	-	5	- 5	12
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>180</b>	<b>- 33</b>	<b>-</b>	<b>311</b>	<b>- 47</b>	<b>411</b>
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>3 299</b>	<b>174</b>	<b>5</b>	<b>635</b>	<b>- 256</b>	<b>3 857</b>

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE	ÉCART DE CONVERSION	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>b) Amortissements et pertes de valeur<sup>(2)</sup></b>						
Terrains	19	1	-	8	- 2	26
Constructions	106	6	-	13	- 3	122
Installations techniques, matériel et outillage	393	45	-	95	- 73	460
Autres immobilisations corporelles	258	12	-	65	- 66	269
<b>Total immobilisations corporelles<sup>(1)</sup></b>	<b>776</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>181</b>	<b>- 144</b>	<b>877</b>
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en concession	67	-	-	21	- 1	87
Autres immobilisations incorporelles	38	2	-	4	- 2	42
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	27	- 4	-	2	- 2	23
Autres titres immobilisés	3	-	-	-	-	3
Prêts	1	-	-	-	-	1
Autres immobilisations financières	1	- 1	-	-	-	-
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>32</b>	<b>- 5</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>- 2</b>	<b>27</b>
<b>Total amortissements et pertes de valeur</b>	<b>913</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>- 149</b>	<b>1 033</b>
<b>Immobilisations nettes (a - b)</b>	<b>2 386</b>	<b>113</b>	<b>5</b>	<b>427</b>	<b>- 107</b>	<b>2 824</b>

(1) Incidences des retraitements au titre des contrats de location-financement (norme IAS 17) dans les flux d'immobilisations corporelles :

	Augmentations	Diminutions
- Valeurs brutes	76	- 83
- Amortissements	64	- 63
- Valeurs nettes	12	- 20

(2) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de l'exercice.

## 9. GOODWILL

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe.

		31.12.2005	ACQUISITIONS	CESSIONS	31.12.2006
Construction	France	258	-	-	258
	Europe	64	-	-	64
Travaux Publics	France	108	-	-	108
	Europe	14	29	-	43
Installation Multitechnique	France	84	10	-	94
	Europe	59	34	-	93
Construction Métallique		35	-	-	35
Concessions et gestion de services publics		65	1 542	65	1 542
<b>Total</b>		<b>687</b>	<b>1 615</b>	<b>65</b>	<b>2 237</b>

### Regroupements d'entreprises de l'exercice

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des regroupements d'entreprises réalisés en 2006.

Les principaux regroupements réalisés durant l'exercice concernent :

- le secteur des Concessions et gestion de services publics par l'acquisition majoritaire du groupe APRR dégageant un goodwill de 1 542 millions d'euros ;
- le secteur Installation Multitechnique qui poursuit son développement dans son activité de base en France et en Europe par deux acquisitions principales en Espagne et en Allemagne dégageant respectivement des goodwills de 13 millions et 15 millions d'euros ;
- le secteur Travaux Publics, ainsi nouvellement dénommé à la suite du transfert de l'activité Travaux Publics du secteur Construction vers le secteur anciennement dénommé Routes, qui s'est enrichi de l'activité de la société portugaise TEODORO GOMES ALHO.

## 10. IMMOBILISATIONS EN CONCESSION

Ce poste regroupe l'ensemble des immobilisations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, œuvrant dans le secteur des Concessions. Pour l'essentiel, ces immobilisations reviendront gratuitement à l'État à l'issue des concessions.

Les principales concessions sont, d'une part le réseau autoroutier APRR acquis en février 2006, représentant un montant de 12 637 millions d'euros d'immobilisation et, d'autre part le Viaduc de Millau pour 400 millions d'euros. Dans ces deux concessions, le Groupe supporte le risque d'exploitation. Elles seront classées en actif incorporel dans le cadre de l'application future de l'interprétation IFRIC 12 parue en novembre 2006.

Le réseau APRR résulte d'un contrat se terminant en 2032. Les prix sont fixés par l'autorité concédante au travers d'un contrat d'entreprise révisé tous les cinq ans.

Le contrat du Viaduc de Millau expire en 2080. Le prix facturé aux usagers de l'ouvrage est fixé par un contrat qui prévoit des clauses de révision régulière.

## 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées représentent la part du Groupe dans les sociétés concessionnaires : COFIROUTE – SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARÉNAGE (SMTPC) – NORSCUT – FORCES HYDRO-TECHNIQUES – TP FERRO et diverses sociétés de travaux de production de matériaux et de promotions immobilières.

La société COFIROUTE dans laquelle le Groupe possède des intérêts à hauteur de 17 % est consolidée compte tenu de l'influence notable qu'il y exerce en raison de son mandat d'Administrateur.

Les principales données financières relatives aux participations dans les entreprises associées significatives sont les suivantes :

	COFIROUTE	ESPACE MIDI	JOURDAN BRUSSELS HÔTEL	NORSCUT	SMTPC	TP FERRO
<b>Données à 100%</b>						
Production de l'exercice	965,7	4,0	1,9	8,5	31,0	-
Résultat opérationnel courant	510,2	0,1	- 0,2	-	17,5	0,3
Résultat opérationnel	510,2	0,1	- 0,2	-	17,4	0,3
Résultat net	301,3	0,3	- 0,5	-	9,1	-
Capitaux propres au 31.12.2006	1 570,0	12,2	7,5	12,4	40,5	51,4
Immobilisations en concessions	4 843,2	-	-	656,8	115,8	295,9
Immobilisations corporelles	7,4	-	28,4	-	-	-
Besoin en fonds de roulement	- 28,2	4,7	- 22,4	- 13,0	- 1,3	- 47,8
Position financière nette	- 3 111,3	1,9	0,5	- 649,2	- 73,4	- 196,7
Valeur des titres dans les comptes sociaux	46,6	5,5	8,0	6,2	8,8	25,7
Pourcentage d'intérêt	17,06 %	40,0 %	100,0 %	50,0 %	28,63 %	50,0 %
Quote-part de résultat net	50,6	-	- 0,5	-	2,6	-
Capitaux propres part du Groupe (y compris résultat)	262	5,0	7,5	6,2	12,5	27,5
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	65,5	-

La variation du poste participation dans les entreprises associées s'analyse comme suit :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	273
Résultat de l'exercice 2005	51
Dividendes distribués	- 29
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	12
Autres <sup>(2)</sup>	- 11
Au 31 décembre 2005	296
Résultat de l'exercice 2006	55
Dividendes distribués	- 30
Augmentation de capital <sup>(3)</sup>	15
Autres <sup>(4)</sup>	10
Au 31 décembre 2006	346

(1) Dont TP FERRO : 9 millions.

(2) Dont cession MALET : - 10 millions d'euros.

(3) Dont JOURDAN BRUSSELS HÔTEL : 8 millions d'euros et NORSCUT : 6 millions d'euros.

(4) Dont modifications de périmètre : 12 millions d'euros.

## 12. STOCKS

	2006	2005
Matières et autres produits	105	90
Stocks et encours de promotion immobilière	347	341
Total	452	431



## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 13. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2006			2005
	BRUT	DÉPRÉCIATION	NET	NET
Construction <sup>(1)</sup>	1 252	36	1 216	1 287
Travaux Publics <sup>(1)</sup>	1 081	11	1 070	707
Installation Multitechnique	827	12	815	719
Construction Métallique	48	-	48	49
Concessions	125	9	116	11
Autres <sup>(1)</sup>	3	1	2	4
<b>Total<sup>(2)</sup></b>	<b>3 336</b>	<b>69</b>	<b>3 267</b>	<b>2 777</b>

(1) Montant retraité de l'activité génie civil transférée en 2006.

(2) Dont 569 millions de créances titrisées.

### 14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2006	2005
Montant des produits enregistrés sur les contrats de construction au titre de l'exercice	7 827	6 903
<b>Au titre des seuls contrats en cours :</b>		
Coûts engagés sur les contrats en cours + résultat	7 614	6 475
Avances sur contrats en cours	206	160
Retenues opérées par les clients	18	15
Sommes à recevoir des clients	765	693
Sommes dues aux clients	465	390

### 15. AUTRES ACTIFS

	2006	2005
Avances et acomptes versés sur commandes	18	16
État	386	336
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	689	334
Débiteurs divers	108	90
Charges constatées d'avance	185	106
<b>Total</b>	<b>1 386</b>	<b>882</b>

### 16. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

#### 16.1 Postes d'impôts au bilan

	2006	2005
<b>Impôts courants</b>		
Actifs	10	10
Passifs	92	80
<b>Impôts différés</b>		
Actifs*	376	89
Passifs**	2 121	52

\* Dont 193 lié à l'intégration du groupe APRR.

\*\* Dont 1 857 lié à l'intégration du groupe APRR.

## 16.2 Charge d'impôt sur les résultats

	2006	2005
Impôt sur les bénéfices	- 293	- 140
Impôts différés	+ 102	+ 5
<b>Total</b>	<b>- 191</b>	<b>- 135</b>

## 16.3 Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres

	2006	2005
Actif	17	-
Passif	16	21

## 16.4 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2006	2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	431	301
Impôt sur les résultats	191	135
Résultat mis en équivalence	- 55	- 51
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>567</b>	<b>385</b>
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	34,43 %	34,93 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	195	135
Différences permanentes	- 5	- 4
Différentiel de taux d'imposition étranger	1	+ 4
Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe		
<b>Impôt au compte de résultat</b>	<b>191</b>	<b>135</b>

## 16.5 Déficits non activés

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité

	2006	2005
	26	22

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 16.6 Ventilation des impôts différés

	2006	2005
<b>Actifs résultant de</b>		
Indemnités de fin de carrière	54,6	45,9
Décalages fiscaux	78,2	47,5
Écarts d'évaluation affectés	193,4	-
Déficits activés	83,1	10,4
Juste valeur des instruments financiers	17,1	-
Divers	1,0	1,1
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 51,6	- 15,9
	375,8	89,0
<b>Passifs résultant de</b>		
Décalages fiscaux	250,8	15,3
Écarts d'évaluation affectés	1 864,5	22,4
Réserves non distribuées	-	3,3
Juste valeur d'actifs financiers	-	20,9
Juste valeur des instruments financiers	40,1	-
Location financement	5,4	5,2
Avancement	10,2	-
Immeubles de placement	1,4	0,9
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	- 51,6	- 15,9
	2 120,8	52,1

### 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	2006	2005
<b>À l'actif</b>		
Les valeurs mobilières de placement	1 050	233
Les disponibilités	410	232
	1 460	465
À diminuer des dépôts liés à la titrisation	- 31	- 42
A	1 429	423
<b>Au passif</b>		
Les soldes créditeurs de banque	43	60
B	43	60
Trésorerie à la clôture (A - B)	1 386	363

## 18. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31.12.2006	31.12.2005	FLUX		
			GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES
Stocks	452	431	18	-	3
Clients et autres débiteurs	3 267	2 777	361	-	129
Autres actifs	1 386	882	156	-	348
Sous-total actifs d'exploitation	5 105	4 090	535	-	480
Fournisseurs et autres créanciers	2 679	2 277	259	85	58
Autres passifs	2 898	2 333	212	-	353
Sous-total passif d'exploitation	5 577	4 610	471	85	411
Besoin en fonds de roulement	- 472	- 520	- 64	85	- 69

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'ensemble des postes du besoin en fonds de roulement est principalement à échéance inférieure à un an.

## 19. ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	TOTAL AU 31.12.2006
<b>Actifs financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 050	-	-	1 050
Disponibilités	410	-	-	410
Sous-total actifs financiers	1 460	-	-	1 460
<b>Passifs financiers : courants et non courants</b>				
Emprunts non courants	-	2 521	8 279	10 800
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	1 042	-	-	1 042
Emprunts courants et dettes financières diverses	652	-	-	652
Sous-total passifs financiers	1 694	2 521	8 279	12 494
Position passive nette	- 234	- 2 521	- 8 279	- 11 034

Au 31 décembre 2006, le Groupe utilisait 11 842 millions d'euros d'emprunts à long terme (y compris partie à moins d'un an), dont 193 millions d'euros relatifs aux locations financières et 11 649 millions d'euros auprès d'établissements de crédit.

## 20. CAPITAL SOCIAL

### 20.1 Capital social

Le capital social est composé de 93 172 338 actions de 4 euros de nominal. Son évolution au cours des exercices 2005 et 2006 est la suivante :

	NOMBRE D' ACTIONS TOTAL	DONT ACTIONS AUTODÉTENUES	NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	29 777 373	- 1 088 402	28 688 971
Actions créées suite à levées d' options de souscription	175 567	-	175 567
Achats/ventes d' actions autodétenues	-	159 299	159 299
Attribution d' actions à raison de une pour deux détenues	14 941 848	- 570 584	14 371 264
Au 31 décembre 2005	44 894 788	- 1 499 687	43 395 101
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	44 894 788	- 1 499 687	43 395 101
Actions créées suite à levées d' options de souscription	47 982	-	47 982
Achats/ventes d' actions autodétenues*	-	197 957	197 957
Attribution d' actions à raison de une pour une détenue	44 935 058	- 1 093 668	43 841 390
Augmentation de capital réservée aux salariés	3 294 510	-	3 294 510
Au 31 décembre 2006	93 172 338	- 2 395 398	90 776 940

\* Au cours de l' année 2006, le Groupe a acheté 336 884 de ses propres actions pour un coût de 19 819 milliers d' euros.

### 20.2 Évolution du portefeuille d' actions propres

	2006	2005
Au 1 <sup>er</sup> janvier	60	47
Achat	20	25
Vente	- 12	- 12
Solde au 31 décembre	68	60

La totalité des actions EIFFAGE détenue est affectée à la couverture de plans d' options d' achat d' actions ou d' actions gratuites. Elles représentent 2,57% du capital.

## 21. PROVISIONS

	AU DÉBUT DE L' EXERCICE	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET CHANGE	DOTATIONS	REPRISES DE PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DE PROVISIONS NON UTILISÉES	AUTRES MOUVEMENTS	À LA FIN DE L' EXERCICE
Provisions sur sociétés et participations non consolidées	1	-	-	- 1	-	-	-
Provisions pour indemnités de fin de carrière	120	14	21	- 11	-	3	147
Provisions pour médailles du travail	14	1	5	- 3	-	-	17
Provisions non courantes	135	15	26	- 15	-	3	164
Provisions pour pertes à terminaison	14	-	10	- 13	-	-	11
Provisions pour restructurations	12	-	6	- 5	- 2	-	11
Provisions pour risques immobiliers	13	- 1	3	- 3	-	-	12
Provisions pour garanties données	74	1	28	- 22	- 4	1	78
Provisions pour litiges et pénalités	62	6	22	- 16	- 5	- 2	67
Provisions pour indemnités de fin de carrière	15	1	-	-	-	- 3	13
Provisions pour médailles du travail	2	-	-	-	-	-	2
Provisions pour autres passifs France	101	15	74	- 36	- 11	- 1	142
Provisions pour autres passifs Europe	71	-	12	- 6	- 1	- 1	75
Provisions pour autres passifs Export	43	-	4	- 7	- 26	-	14
Provisions courantes	407	22	159	- 108	- 49	- 6	425

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montants non significatifs. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an.

Aucun remboursement n'est attendu.

## 22. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES)

L'application anticipée de l'amendement de décembre 2004 à la norme IAS 19 aurait conduit le Groupe à constater à la fin de l'exercice, directement en augmentation des capitaux propres, le montant après impôt de l'écart actuariel au 31 décembre, soit 1,1 million d'euros, et en passif d'impôt différé, 0,6 million d'euros.

### a) Hypothèses retenues

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

LES HYPOTHÈSES RETENUES SONT :	2006	2005
Taux d'actualisation	4,00 %	3,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu	4,00 %	3,50 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 % - 3,00 %	2,50 % - 3,00 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

### b) Évolution de l'exercice

	2006	2005
Dette actuarielle au début de l'exercice	188,6	135,3
Variation de périmètre	21,1	-
Coût des services rendus	10,8	8,2
Intérêts de la dette actuarielle	7,2	6,2
Prestations payées	- 12,2	- 8,5
Acquisitions (cessions)	0,4	3,4
Modifications de régime	-	22,3
Pertes (gains) actuariels générés	- 24,9	21,7
Dette actuarielle en fin d'exercice	191,0	188,6

### c) Couverture des engagements

	2006	2005
Couverture au début de l'exercice	2,8	2,6
Variation de périmètre	7,4	-
Rendement attendu des fonds	0,3	0,1
Pertes (gains) actuariels	- 0,7	0,1
Versements effectués par les régimes	- 2,0	-
Couverture en fin d'exercice	7,8	2,8

### d) Éléments différés

#### d.1) Dette actuarielle

	2006	2005
Au début de l'exercice	22,4	0,8
Variation de périmètre	0,6	-
Pertes (gains) sur actifs	- 0,5	- 0,1
Pertes (gains) sur dette actuarielle	- 24,2	21,7
Pertes (gains) actuariels en fin d'exercice	- 1,7	22,4

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### d.2) Coût des services passés

	2006	2005
Au début de l'exercice	32,8	13,4
Augmentation	-	22,3
Amortissements de l'année	- 2,9	- 2,9
À la fin de l'exercice	29,9	32,8

### e) Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

	2006	2005
Provision constatée	155,0	130,6
Écart actuariel	- 1,7	22,4
Coût des services passés	29,9	32,8
Couverture des engagements	7,8	2,8
Dette actuarielle	191,0	188,6

## 23. PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

### Emprunts non courants

CARACTÉRISTIQUE	TYPE DE TAUX	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	MONTANT TOTAL	DEVISE
Bancaire	Variable	428	65	1 819	2 312	euro
Bancaire	Fixe	541	2 340	6 061	8 942	euro
Swaps de taux d'intérêts	Variable	-	-	75	75	euro
Location-financement	Fixe	73	113	7	193	euro
Autre emprunt	Variable	-	-	300	300	euro
Divers	Fixe	-	3	17	20	euro
		1 042	2 521	8 279	11 842	

### Emprunts courants et dettes financières diverses

CARACTÉRISTIQUE	TYPE DE TAUX	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	MONTANT TOTAL	DEVISE
Titrisation	Variable	400*	-	-	400	euro
Découvert	Variable	43	-	-	43	euro
Intérêts courus	Fixe	189	-	-	189	euro
Participation des salariés	Révisable	1	-	-	1	euro
Divers	Fixe	19	-	-	19	euro
		652			652	
Total passifs financiers		1 694	2 521	8 279	12 494 <sup>(1)</sup>	
	dont Fixe	822	2 456	6 085	9 363	
	dont Variable	871	65	2 194	3 130	

\* Revolving jusqu'en 2007.

(1) La juste valeur au 31 décembre 2006 de ces passifs financiers s'élève à 12 561 millions d'euros.

Une variation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture, aurait une incidence de - 31 millions d'euros sur le coût de l'endettement financier net avant impôt.

Dans le cadre de la Convention de Crédit Senior signée par EIFFARIE pour l'acquisition du groupe APRR, la société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers au niveau de l'ensemble EIFFARIE consolidé, définis contractuellement :

- ratio de couverture de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) inférieur ou égal à 11,51 au 31.12.2006 ;
- ratio de couverture du service de la dette (faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques) supérieur ou égal à 1,10 au 31.12.2006.

Ces deux ratios s'établissent respectivement à 10,19 et 1,78 au 31.12.2006.

EIFFARIE, vis-à-vis des prêteurs de cette même convention de crédit, et APRR, vis-à-vis de la Caisse Nationale des Autoroutes et des prêteurs de son crédit syndiqué, se sont par ailleurs engagés au respect par le groupe APRR des deux ratios suivants :

- dette nette/EBITDA doit rester inférieur à 7 ;
- EBITDA/charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2.

Au 31 décembre 2006, ces deux ratios s'établissent respectivement à 6,0 et à 3,1.

Le programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximal de 400 millions d'euros est utilisé en globalité au 31 décembre 2006 ; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

## 24. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	2006	2005
Fournisseurs	2 541	2 224
Fournisseurs d'immobilisations	138	53
<b>Total</b>	<b>2 679</b>	<b>2 277</b>

## 25. AUTRES PASSIFS

	2006	2005
Avances et acomptes versés sur commandes	220	210
État, impôts et taxes	628	508
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés diverses	411	293
Créditeurs divers	1 065	891
Produits constatés d'avance	573	431
<b>Total</b>	<b>2 897</b>	<b>2 333</b>

## 26. EFFECTIFS MOYENS

	2006	2005
Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit :		
Cadres	6 883	6 012
Employés, techniciens et agents de maîtrise	15 432	13 187
Ouvriers	33 885	31 301
<b>Total</b>	<b>56 200</b>	<b>50 500</b>

## 27. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe n'a pas d'entreprises liées telles que définies par la norme IAS 24, à l'exception des participations dans les entreprises associées mentionnées à la note 11.

Les transactions réalisées avec ces dernières, le sont à des conditions de marché.

### Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée aux organes de direction est proposée au Conseil d'Administration par le Comité de Nominations et de Rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction, pris en charge sur l'exercice 2006, s'établit comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS

Rémunération*	1 779
Charges sociales patronales	553
Paieement en actions	3 190
Jetons de présence	375
<b>Total</b>	<b>5 897</b>

\* Y compris avantage en nature : + 3.



## 28. DIVIDENDE

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 93,2 millions d'euros correspondant à un montant unitaire de 1 euro par action. Ce montant, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale, sera versé à toute action existante avant la date de l'Assemblée à l'exception des actions détenues en propre.

## 29. RÉSERVES DISTRIBUABLES DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE

	2006	2005
Primes d'émission	278	131
Autres réserves	65	65
Report à nouveau	879	769
Réserves libres après versement d'impôt	-	-
Résultat	398	187
Affectation minimale à réserve légale	- 1	- 9
<b>Total</b>	<b>1 619</b>	<b>1 143</b>

## 30. LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont retraités selon les préconisations de la norme IAS 17 pour indiquer en immobilisation la valeur nette comptable et en endettement la dette financière à fin de période afférente aux matériels ou immeubles concernés.

Les montants concernés sont les suivants :

	2006	2005
<b>Valeur nette comptable :</b>		
Immobilisations en concession	-	11,4
Terrains	5,7	5,7
Constructions	18,2	24,0
Installations techniques	103,3	101,4
Autres immobilisations corporelles	84,2	90,5
<b>Total</b>	<b>211,4</b>	<b>233,0</b>
<b>Dettes correspondantes :</b>		
À - 1 an	73,2	81,3
1 an à 5 ans	112,7	125,3
+ 5 ans	7,0	11,4
<b>Total</b>	<b>192,9</b>	<b>218,0</b>
<b>Paiements minimaux futurs :</b>		
À - 1 an	60,4	62,7
1 an à 5 ans	75,6	82,8
+ 5 ans	2,8	8,6
<b>Total</b>	<b>138,8</b>	<b>154,1</b>

## 31. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Il a été procédé à un reclassement des données au titre de l'exercice 2005 entre les postes « Autres produits de l'activité » et « Autres produits et charges d'exploitation », pour ne laisser en « Autres produits de l'activité » que les subventions reçues au titre de l'exploitation.

## 32. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2006	2005
Risques de pénalités et autres risques	- 12	- 12
Pollution	-	- 3
Restructuration	- 12	- 9
Cession terrains/immeubles	3	3
Divers	- 8	- 1
<b>Total</b>	<b>- 29</b>	<b>- 22</b>

## 33. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 390 millions d'euros en 2006 contre 17 millions en 2005.

Les frais financiers liés directement à l'acquisition du groupe APRR, réalisée le 20 février 2006, s'élèvent à 384 millions d'euros.

## 34. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2006	2005
Plus-values sur cessions de participations*	30	11
Intérêts sur indemnités de fin de carrière (IAS 19)	- 6	- 6
Variations de provisions et soldes de créances	- 5	- 5
Autres revenus de sociétés de production de matériaux	4	5
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>5</b>

\* Sur 2006, la cession de l'activité Parking a généré une plus-value de 23,8 millions d'euros.

## 35. CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS EN ACTIONS

### 35.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

La norme IFRS 2 prévoit que les plans d'achat d'actions avec décote, réservés au personnel, doivent faire l'objet d'une comptabilisation au compte de résultat de la juste valeur de l'instrument ainsi attribué.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2006 a décidé, dans le prolongement de la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 avril 2005, de procéder à une augmentation de capital avec décote réservée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG).

La souscription a été proposée au prix de 48,50 €, comprenant une décote de 19,6 % comparée à la moyenne du cours d'ouverture de l'action EIFFAGE sur les vingt jours de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration.

L'offre de souscription a été scindée en deux compartiments : d'une part, une offre « classique » que le salarié finance directement, d'autre part d'une offre dite à « effet de levier » dans laquelle, lorsque le salarié souscrit à 15 actions, le financement de 14 de ces actions est assuré, sans risque pour le salarié, par un intermédiaire financier. Le financement de la quinzième est assuré par le salarié lui-même.

Le nombre total des actions souscrites s'est élevé à 3 294 510 actions, dont 262 901 via le compartiment classique et 3 031 609 via le compartiment à l'effet de levier. Le montant de l'augmentation des fonds propres qui en est résulté, s'élève à 159 783 735 €.

Le Groupe quantifie le coût d'incessibilité par la valorisation d'une vente à terme à cinq ans (durée de l'incessibilité des actions inscrites dans le PEG) des actions souscrites et l'achat au comptant du même nombre d'actions financé par un prêt accordé au salarié sur le marché des prêts personnels sans garantie particulière.

Les paramètres utilisés sont les suivants :

- cours comptant des titres à la date d'octroi : 60,32 € ;
- taux d'emprunt/prêt titres EIFFAGE : 2,5 % ;
- taux d'intérêts sans risque à la date d'octroi : 4,07 % ;
- taux d'intérêt retenu pour le coût du portage : 6,88 %.

(Taux, à la date de l'augmentation de capital, que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation d'une durée de cinq ans.)

Le calcul décrit ci-dessus a fait ressortir un coût d'incessibilité équivalent au montant de la décote octroyée aux salariés. Une variation de 1 % du taux d'intérêt retenu pour le coût du portage aurait conduit à la même conclusion.

En conséquence de quoi aucune charge n'a été enregistrée en résultat.

## NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 35.2 Actions gratuites et options d'achat d'actions

a) Les Conseils d'Administration du 19 avril et 28 juin 2006 ont accordé à un certain nombre de salariés 240 000 actions gratuites.

Les paramètres utilisés pour calculer le montant de l'avantage sont comparables à ceux utilisés dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (cf. note 35.1)

La valorisation de l'avantage ainsi consenti prend en compte, au-delà des dividendes non perçus par le salarié, le coût représentatif de l'incessibilité des actions attribuées. La charge correspondante est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

b) Les plans sur options d'achat 2004 et 2005 se sont poursuivis. Le nombre potentiel d'options d'achat s'élève à 1 743 000 options.

L'ensemble des charges enregistrées à ce titre sous la rubrique « Charges de personnel » est détaillé ci-après :

	2006	2005
Charge au titre des options sur actions	1,6	1,6
Charge au titre des actions gratuites	7,0	2,0
<b>Total</b>	<b>8,6</b>	<b>3,6</b>

### 36. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré, le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

2006	RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'EUROS)	NOMBRE D' ACTIONS	RÉSULTAT PAR ACTION
Résultat net de base (part du Groupe)	377	88 009 289	4,29
Options de souscription	-	11 004	-
Actions propres*	-	1 959 804	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	377	89 980 097	4,19

2005	RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'EUROS)	NOMBRE D' ACTIONS	RÉSULTAT PAR ACTION
Résultat net de base (part du Groupe)	302	86 428 558	3,50
Options de souscription	-	94 836	-
Actions propres*	-	3 132 290	-
Résultat net dilué (part du Groupe)	302	89 655 684	3,37

\* Potentiellement dilutives et détenues aux fins de couverture des options d'achat d'actions et des actions gratuites.

### 37. LITIGES – ARBITRAGES – AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

La SNCF a introduit une instance à l'encontre de certaines entreprises appartenant au Groupe dans le but d'obtenir un remboursement de montants qu'elle estime trop versés dans le cadre de la construction de la ligne du TGV Nord, cette instance faisant suite à un jugement du Conseil de la concurrence.

Dans l'état actuel du dossier, le groupe EIFFAGE n'estime pas devoir subir, d'effets négatifs significatifs sur sa situation financière à ce titre.

Plusieurs sociétés du Groupe font actuellement l'objet d'enquêtes ou de procédures menées par le Conseil de la concurrence afin de déterminer si elles ont participé à des pratiques visant à restreindre les conditions de concurrence sur certains marchés de travaux publics en Île-de-France, ou de construction de bâtiments scolaires en France. Compte tenu des provisions déjà constatées, le Groupe ne prévoit pas d'incidence négative significative au cours des exercices ultérieurs.

De par son activité ou en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales. Compte tenu du caractère ancien des pollutions en question, l'implication du Groupe n'est pas encore formellement établie. Néanmoins, en raison du caractère incertain des procédures, des provisions ont été constatées. Le Groupe ne s'attend pas à devoir enregistrer des incidences négatives significatives au cours des exercices ultérieurs.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers, peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. À ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

### 38. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS <sup>(1)</sup>

	2006	2005
Indemnités de départ en retraite	28	55
Avals et cautions	2 213	1 766
Sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	193	209
Loyers non échus sur locations longue durée <sup>(2)</sup>	20	5
Loyers non échus sur baux commerciaux <sup>(3)</sup>	72	62
Autres engagements donnés	187	96
<b>Total engagements donnés</b>	<b>2 713</b>	<b>2 193</b>

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals et cautions ».

	2006	2005
Avals et cautions	347	209
Autres engagements reçus	240	18
<b>Total engagements reçus</b>	<b>587</b>	<b>227</b>

(1) Les montants relatifs au programme de titrisation ne sont pas repris dans ce tableau car l'endettement correspondant est constaté au bilan (cf. note 23).

(2) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à cinq ans.

(3) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à neuf ans.

### 39. ÉVÉNEMENTS POSTCLÔTURE

#### Cession de la participation dans COFIROUTE

Le 1<sup>er</sup> mars 2007, le Groupe a cédé sa participation de 17,1 % dans la concession autoroutière COFIROUTE. Le prix de cession s'est élevé à 758 millions d'euros.

Cette participation est consolidée en 2006 selon la méthode de la mise en équivalence.

Au sein des informations sectorielles (cf. note 7), elle figure parmi les « Concessions et gestion des services publics ».

# LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

en 2006

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

<b>EIFFAGE et ses filiales</b>			
A'LIENOR	65,0%	FOUGEROLLE	100,0%
COFIROUTE <sup>(1)*</sup>	17,1%	FOUGEROLLE MITEX	100,0%
COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU	100,0%	GÉNIE CIVIL INDUSTRIEL	100,0%
EIFFAGE CONNECTIC 78	100,0%	HERBOSCH-KIERE	100,0%
FINANCIÈRE LABORDE	100,0%	KRAAIJEVELD	100,0%
FORCES HYDRO-TECHNIQUES*	49,4%	MANEP	100,0%
HÉVEIL	100,0%	MITEX	100,0%
LABORDE GESTION	100,0%	NORINTER	100,0%
NORSCUT*	50,0%	OOSTVLAAMS MILIEUBEHEER	100,0%
OPTIMEP 4	100,0%	PERRARD	100,0%
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARÉNAGE*	28,6%	PRADEAU MORIN	100,0%
SOPRANO	100,0%	QUILLERY PICARDIE	100,0%
TP FERRO*	50,0%	REYNDERS B & I	100,0%
		ROMARCO	100,0%
<b>FINANCIÈRE EIFFARIE et ses filiales</b>	<b>50,0%</b>	SACHET ET BRULET	100,0%
ADELAC*	20,3%	SCALDIS*	25,0%
AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHÔNE	40,7%	SEOP	100,0%
AUTOROUTES RHÔNE-ALPES	40,7%	SERITE	100,0%
EIFFARIE	50,0%	SNSH	100,0%
		SOCAMIP	100,0%
<b>EFI, SOCFI et leurs filiales</b>	<b>100,0%</b>	SOCIETE CENTRALE D'ENTRETIEN	100,0%
		SODEMAT	100,0%
<b>EIFFAGE CONSTRUCTION et ses filiales de construction</b>	<b>100,0%</b>	SOFICOM	100,0%
ANTWERPSE BOUWWERKEN	100,0%	SOLGEC	100,0%
AUTO PARK POZNAN	100,0%	SOUTH CITY OFFICE*	20,0%
BLANDIN	100,0%	SUPAE	100,0%
CENTRE DE COORDINATION CECOM	100,0%	THÉLU	100,0%
COMPANY FOR ENVIRONMENTAL MANAGEMENT	100,0%	VALENS	100,0%
DE GRAEVE ENTREPRISES GÉNÉRALES	100,0%	<b>et ses filiales immobilières</b>	
DRUEZ ENTREPRISES GÉNÉRALES	100,0%	<b>EIFFAGE IMMOBILIER, ses filiales</b>	
ECMP	100,0%	<b>et les filiales immobilières régionales</b>	<b>100,0%</b>
EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE CHAMPAGNE-ARDENNE	100,0%	EUROBALKEN et ses filiales	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE FRANCHE-COMTÉ	100,0%	GESTEC et sa filiale	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ARTOIS HAINAUT	100,0%	GEYRE BELLEVUE	75,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ATLANTIQUE	100,0%	HDI et sa filiale	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE	100,0%	JARDIN DES MOULINS	95,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION AZUR	100,0%	JARDIN D'OSSAU	66,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE-NORMANDIE	100,0%	JORDAN BRUSSELS HÔTEL *	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BOURG. FRANCHE-COMTÉ	100,0%	SOFICOM DEVELOPMENT	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE	100,0%		
EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE	100,0%	<b>EIFFEL CONSTRUCTION MÉTALLIQUE et ses filiales</b>	<b>100,0%</b>
EIFFAGE CONSTRUCTION GARONNE	100,0%	DEFOR*	39,8%
EIFFAGE CONSTRUCTION GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%	GOYER	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE-NORMANDIE	100,0%	STAHLBAU ENGINEERING HANOVRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION ÎLE-DE-FRANCE PARIS	100,0%		
EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC	100,0%	<b>EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS et ses filiales</b>	<b>100,0%</b>
EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN VIENNE	100,0%	ANTROPE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE	100,0%	APPIA BASSE-NORMANDIE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION MATÉRIEL	100,0%	APPIA CHARENTE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION NORD	100,0%	APPIA ÉQUIPEMENT DE LA ROUTE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION NORD-PAS-DE-CALAIS	100,0%	APPIA GARD	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE	100,0%	APPIA GRANDS TRAVAUX	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS DE LOIRE	100,0%	APPIA LIANTS ÉMULSION RHÔNE-ALPES	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE	100,0%	APPIA QUERCY AGENAIS	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION POITOU-CHARENTES	100,0%	APPIA RÉVILLON	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	100,0%	APPIA RHÔNE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION RHÔNE-ALPES	100,0%	APPIA SUD ÎLE-DE-FRANCE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION SEINE-ET-MARNE	100,0%	APPIA TOURAINE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE	100,0%	APPIA VAR	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION SUD FRANCILIEN	100,0%	BEUGNET GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION VAL DE SEINE	100,0%	BOCAHUT	100,0%
EIFFAGE POLSKA	100,0%	CARRIÈRE DE LA ROCHE BLAIN	99,3%
ENTREPRISE FOUGEROLLE	100,0%	CARRIÈRE DES GRANDS CAOUS	100,0%
ENTREPRISES GÉNÉRALES LOUIS DUCHÊNE	100,0%	CARRIÈRE DES ROCHES BLEUES	100,0%
		CARRIÈRES ET MATÉRIAUX	100,0%

DESQUESNES	100,0%	FORCLUM ALSACE	100,0%
DLE	100,0%	FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN	100,0%
DLE OUEST	100,0%	FORCLUM ARMOR	100,0%
DLE OUTRE-MER	100,0%	FORCLUM AUVERGNE	100,0%
DLE SPÉCIALITÉS	100,0%	FORCLUM CENTRE LOIRE	100,0%
EIFFAGE CONSTRUCTION GÉNIE CIVIL	100,0%	FORCLUM CÔTE D'OPALE	100,0%
EIFFAGE INTERNATIONAL	100,0%	FORCLUM DRÔME ARDÈCHE	100,0%
EIFFAGE TP	100,0%	FORCLUM ÉNERGIES SERVICES	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST PICARDIE	100,0%	FORCLUM ESTUAIRE	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%	FORCLUM FLANDRE MARITIME	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF CENTRE	100,0%	FORCLUM GESTION ET DÉVELOPPEMENT	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MÉDITERRANÉE	100,0%	FORCLUM HAUTE BRETAGNE	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD-PAS-DE-CALAIS	100,0%	FORCLUM INFRA SUD-EST	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST	100,0%	FORCLUM LOIRE FOREZ	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RÉSEAUX	100,0%	FORCLUM LORRAINE	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	100,0%	FORCLUM MASSIF CENTRAL	100,0%
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST	100,0%	FORCLUM MÉDITERRANÉE	100,0%
ENVIMAT	100,0%	FORCLUM MÉTROPOLE NORD	100,0%
FORÉZIENNE	100,0%	FORCLUM MIDI-PYRÉNÉES	100,0%
FOUGEROLLE SÉNÉGAL	100,0%	FORCLUM PARIS IDF NORD	100,0%
FREPASA FRESADOS Y PAVIMENTOS	100,0%	FORCLUM PAYS DE LOIRE	100,0%
GAUTHEY	100,0%	FORCLUM PICARDIE	100,0%
GROUPEMENT DES CARRIÈRES DE L'AVESNOIS	50,0%	FORCLUM PORTE DE BOURGOGNE	99,7%
HEINRICH WALTER BAU GMBH	100,0%	FORCLUM RÉSEAUX NORD	100,0%
HEINRICH WALTER VERWALTUNGS GMBH	100,0%	FORCLUM RHÔNE-ALPES	100,0%
LES MATÉRIAUX ENROBÉS DU NORD	100,0%	FORCLUM SEINE ESSONNE	100,0%
MINERA DEL GUADEIRA	100,0%	FORCLUM SOFICOM	100,0%
NFEE	100,0%	FORCLUM SUD BOURGOGNE	100,0%
PANASFALTO	100,0%	FORCLUM TRANSPORT	100,0%
ROLAND	100,0%	FORCLUM VAL DE L'EURE	100,0%
ROUTIÈRE MORIN NORMANDIE	100,0%	FORCLUM VAL DE LOIRE	100,0%
SCR GIULIANI	100,0%	FORCLUM VAL DE L'OISE YVELINES	100,0%
SESEN	100,0%	GUERINEAU	100,0%
SGASA	60,0%	GUIRANDE ÉLECTRICITÉ	100,0%
SGTN	100,0%	JEANNEAU ÉLECTRICITÉ	100,0%
SOBRISUL*	25,5%	LECTRO 90	100,0%
SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE LA 113	100,0%	LIMPENS	100,0%
SOCIÉTÉ MATÉRIAUX DE BEAUCE*	50,0%	MARQUET	100,0%
SODECA	100,0%	METAREG ATLANTIQUE	100,0%
STINKAL	65,0%	NEUBERGER ANLAGEN TECHNIK	60,0%
TEODORO GOMES ALHO E FILHOS LTD	51,0%	NORELEC GUADELOUPE	100,0%
TINEL	100,0%	NORELEC GUYANE	100,0%
TRANSROUTE	100,0%	NORELEC INDUSTRIE	100,0%
TRAVAUX PUBLICS DE PROVENCE	100,0%	NORELEC INFRA	100,0%
TRAVAUX PUBLICS ET ASSAINISSEMENT	100,0%	NORELEC MARTINIQUE	100,0%
WITTFELD	100,0%	NORELEC TECHNOLOGIES ÉLECTRONIQUES	100,0%
<b>FORCLUM et ses filiales</b>	<b>100,0%</b>	NORELEC VAL DE SEINE	100,0%
ALPELECTRIC	100,0%	OMNILUX	100,0%
BMM	100,0%	ROBIN	100,0%
CARGOCAIRE	100,0%	SAERT	100,0%
CICO SNC	100,0%	SECTROL	100,0%
CONSCYTEC	100,0%	SEIP	100,0%
EGEA	100,0%	SIMO INDUSTRIES	100,0%
ELECTROSUR XXI	100,0%	STEN	100,0%
ELETTROMECCANICA GALLITALO	51,0%	TPAM	100,0%
ELOMECH ELEKTROANLAGEN	51,0%	VSE	100,0%
FEXIM	100,0%	YVAN PAQUE	100,0%
FEYENS	100,0%		
FLIS	100,0%		
FM2 INSTALLACIONES	100,0%		
FORCLIM NORMANDIE	100,0%		
FORCLIM RHÔNE-ALPES	100,0%		
FORCLIM SUD-OUEST	100,0%		

[1] Société dans laquelle le Groupe détient une influence notable.

\* Sociétés mises en équivalence.

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère EIFFAGE SA.

Note 2 : La liste complète des sociétés ainsi que leurs adresses et numéros de Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2006.)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II – JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 des comptes consolidés expose les principes et méthodes comptables suivis par le Groupe, notamment en matière de contrats à long terme et de provisions :

- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous nous sommes assurés de la pertinence et de la permanence des modalités retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat des activités de travaux suivant la méthode de l'avancement exposée en note 2.4 ;
- sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur une analyse des processus mis en place par le Groupe pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des risques attachés aux principales provisions constituées (notes 2.19 et 21) ; nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 2.8 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.8 donne une information appropriée.

Les notes 2.9 et 10 aux comptes consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour l'activité de Concessions. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux du référentiel IFRS et que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Versailles et Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

**SALUSTRO REYDEL**

Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# COMPTES ANNUELS D'EIFPAGE

## BILAN

### Actif

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2006			2005
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	
Immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 515	1 004	511	543
Participations	2 - 11	1 939 590	4 785	1 934 805	1 711 610
Autres immobilisations financières	2 - 11	465 982	539	465 443	243 872
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>2 407 087</b>	<b>6 328</b>	<b>2 400 759</b>	<b>1 956 025</b>
Stocks et encours		-	-	-	62
Créances d'exploitation	3 - 11	2 019	393	1 626	4 186
Créances diverses	3 - 10 - 11	974 239	1 661	972 578	932 233
<b>Total de l'actif réalisable</b>		<b>976 258</b>	<b>2 054</b>	<b>974 204</b>	<b>936 481</b>
Valeurs mobilières de placement	3 - 4	787 648	150	787 498	220 823
Disponibilités		30 438	-	30 438	556
<b>Total de l'actif disponible</b>		<b>818 086</b>	<b>150</b>	<b>817 936</b>	<b>221 379</b>
Comptes de régularisation		-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>4 201 431</b>	<b>8 532</b>	<b>4 192 899</b>	<b>3 113 885</b>

### Passif

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2006	2005
Capital	5	372 689	359 158
Primes d'émission, de fusion, d'apport		278 080	131 059
Écarts de réévaluation		3 413	3 413
Réserves		100 452	89 944
Report à nouveau		879 383	768 534
Résultat de l'exercice		397 611	187 119
Provisions réglementées		59	58
<b>Capitaux propres</b>	6	<b>2 031 687</b>	<b>1 539 285</b>
Provisions pour risques et charges	7	85 030	60 980
Dettes financières	8 - 9	851 294	457 645
Dettes d'exploitation	9 - 11	7 890	7 052
Dettes diverses	8 - 9 - 11	1 216 907	1 048 679
<b>Total des dettes</b>		<b>2 076 091</b>	<b>1 513 376</b>
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	8	91	52
Comptes de régularisation		-	192
<b>Total du passif</b>		<b>4 192 899</b>	<b>3 113 885</b>



**COMPTE DE RÉSULTAT**

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2006	2005
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes et prestations de services		43 245	32 177
Autres produits		4 799	391
<b>Total</b>		<b>48 044</b>	<b>32 568</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de matières, marchandises et variation de stocks		6	3
Charges externes		- 35 456	- 38 650
Impôts et taxes, versements assimilés		- 391	- 247
Salaires, traitements et charges sociales		- 3 381	- 2 272
Dotations aux amortissements et aux provisions		- 16 048	- 291
<b>Total</b>		<b>- 55 270</b>	<b>- 41 457</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		50 210	11 813
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>42 984</b>	<b>2 924</b>
Produits de participations		342 690	196 183
Intérêts nets et divers	11	4 910	- 13 551
Variation nette des provisions		- 13 931	- 10 360
<b>Résultat financier</b>		<b>333 669</b>	<b>172 272</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>376 653</b>	<b>175 196</b>
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés		46 783	- 1 114
Autres produits et charges à caractère exceptionnel		- 7 514	3 643
Variation nette des provisions		498	1 467
<b>Résultat exceptionnel</b>	13	<b>39 767</b>	<b>3 996</b>
Impôts sur les bénéfices	14	- 18 809	7 927
<b>Résultat net</b>		<b>397 611</b>	<b>187 119</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## de l'exercice 2006

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros).

### A. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Immobilisations corporelles

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

• Constructions	40 ans
• Bâtiments industriels	20 ans
• Matériel de transport	4 ans
• Matériel de bureau	5 ans

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

#### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

#### Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

#### Valeurs mobilières de placement

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

#### Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

#### Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

#### Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint-ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la Société.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la Société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

#### Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

#### Options d'achat d'actions

Des options d'achat d'actions EIFFAGE ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'EIFFAGE en fin d'année.

**B. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT****Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles**

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>1.1 – Valeur brute</b>				
Terrains	148	–	–	148
Constructions	1 319	–	–	1 319
Autres immobilisations corporelles	33	15	–	48
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>1 515</b>
<b>1.2 – Amortissements</b>				
Constructions	931	42	–	973
Autres immobilisations corporelles	26	5	–	31
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>1 004</b>

**Note 2 – Immobilisations financières**

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>2.1 – Valeur brute</b>				
Participations	1 715 611	303 327	79 348	1 939 590
Autres immobilisations financières	244 411	590 488	368 917	465 982
<b>Total</b>	<b>1 960 022</b>	<b>893 815</b>	<b>448 265</b>	<b>2 405 572</b>
<b>2.2 – Provisions</b>				
Participations	4 001	784	–	4 785
Autres immobilisations	539	–	–	539
<b>Total</b>	<b>4 540</b>	<b>784</b>	<b>–</b>	<b>5 324</b>

**Note 3 – Créances**

	MONTANT NET	ÉCHÉANCES À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCES À PLUS D'UN AN
<b>3.1 – État des échéances</b>			
Créances de l'actif immobilisé	464 808	164 655	300 153
Créances de l'actif réalisable <sup>(1)</sup>			
Créances d'exploitation	1 626	684	942
Autres créances diverses <sup>(2)</sup>	972 578	972 557	21
<b>Total</b>	<b>1 439 012</b>	<b>1 137 896</b>	<b>301 116</b>

(1) Dont 379 600 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe.

(2) Dont 568 523 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste « Dettes diverses ».

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>3.2 – Provisions sur créances</b>				
Créances d'exploitation	393	-	-	393
Créances diverses				
Créances sur sociétés du Groupe	1 419	-	7	1 412
Débiteurs divers	249	-	-	249
<b>Total</b>	<b>2 061</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>2 054</b>

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>3.3 – Provisions sur valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	150	-	-	150
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>

#### Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste incluait au 31 décembre 2005, 1 499 687 actions EIFFAGE pour un montant de 60 039 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, les mouvements suivants sont intervenus :

- division du nominal : 1 093 668 ;
- achat : 336 884 ;
- vente : 534 841 ;

conduisant à un solde d'actions en fin d'exercice de 2 395 398 actions dont la valeur d'inventaire s'élève à 68 372 milliers d'euros.

Il comprend également des Sicav de trésorerie, des certificats de dépôt et des bons moyen terme négociables dont la valeur de marché n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

#### Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2006, le capital est composé de 93 172 338 actions au nominal de 4 euros.

	NOMBRE
Actions émises au 31 décembre 2005	44 894 788
Division par deux de la valeur nominale de l'action	44 894 788
Augmentation de capital réservée aux salariés	3 294 510
Levées d'options de souscription réalisées en 2006	88 252
<b>Actions émises au 31 décembre 2006</b>	<b>93 172 338</b>

#### Note 6 – Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	ÉCART DE RÉÉVALUATION	RÉSERVES	REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT	PROVISIONS RÉGLÉMENTÉES	TOTAL
Montant au 31 décembre 2005	359 158	131 059	3 413	89 944	768 534	187 119	58	1 539 285
Affectation de l'exercice	-	-	-	76 270	110 849	- 187 119	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	- 65 762	-	-	-	- 65 762
Augmentation de capital réservée aux salariés	13 178	146 606	-	-	-	-	-	159 784
Levées d'options de souscription	353	415	-	-	-	-	-	768
Autres variations	-	-	-	-	-	-	1	1
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	-	-	397 611	-	397 611
<b>Montant au 31 décembre 2006</b>	<b>372 689</b>	<b>278 080</b>	<b>3 413</b>	<b>100 452</b>	<b>879 383</b>	<b>397 611</b>	<b>59</b>	<b>2 031 687</b>

**Note 7 – Provisions pour risques et charges**

	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS		À LA FIN DE L'EXERCICE
			REPRISES DE PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DE PROVISIONS NON UTILISÉES	
Étranger	40 065	18 000	2 164	2 000	53 901
Charges à venir sur chantier	6 000	-	-	-	6 000
Immobilier	2 604	-	1 591	949	64
Impôts	960	-	-	-	960
Garantie de passif	117	-	-	-	117
Options d'achat actions EIFFAGE	10 834	13 154	-	-	23 988
Autres	400	-	55	345	-
<b>Total</b>	<b>60 980</b>	<b>31 154</b>	<b>3 810</b>	<b>3 294</b>	<b>85 030</b>

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

**Note 8 – Dettes et concours bancaires courants**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES	TYPE DE TAUX	MONTANT	ÉCHÉANCES À UN AN AU PLUS	ÉCHÉANCES À PLUS D'UN AN
<b>8.1 – Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
Emprunt bancaire	Variable	450 000	400 000	50 000
Divers	-	1 292	1 292	-
Autres dettes financières				
Titrisation	Variable	400 000	400 000	-
Divers	-	2	2	-
<b>Total</b>		<b>851 294</b>	<b>801 294</b>	<b>50 000</b>
<b>8.2 – Dettes diverses</b>				
Dettes envers les sociétés du Groupe <sup>(1)</sup>		1 160 878	1 160 878	-
Autres dettes diverses		56 029	56 029	-
<b>Total</b>		<b>1 216 907</b>	<b>1 216 907</b>	<b>-</b>
<b>8.3 – Concours bancaires courants</b>				
		91	91	-
<b>Total</b>		<b>91</b>	<b>91</b>	<b>-</b>

(1) cf. note 3.1 en ce qui concerne l'effet lié à l'opération de titrisation

**Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan**

	MONTANT
Dettes financières	1 291
Dettes d'exploitation	2 628
Dettes diverses	3 787
<b>Total</b>	<b>7 706</b>

**Note 10 – Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan**

	MONTANT
Créances d'exploitation	159
Créances diverses	18 292
Disponibilités	84
<b>Total</b>	<b>18 535</b>

## Note 11 – Éléments concernant les entreprises liées et les participations

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES :	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION
Participations	1 846 552	88 251
Créances diverses	379 600	24 149
Dettes d'exploitation	2 802	-
Dettes diverses	1 160 878	9 576
Produits financiers	34 336	807
Charges financières	23 200	-

## Note 12 – Ventilation du chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires d'activité s'élève à 76 millions d'euros et a été réalisé uniquement en France.

## Note 13 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 40 millions d'euros. Il comprend des plus-values sur cession de titres de participation pour 47 millions d'euros et est relatif aux chantiers à l'étranger pour - 7 millions d'euros.

## Note 14 – Impôts sur les sociétés

La société EIFFAGE est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2006, ce Groupe a concerné 227 filiales. La charge d'impôt de 19 millions d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à EIFFAGE s'élèvent en base à 6 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

## Note 15 – Engagements financiers

Avals et cautions	814 531
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	651 352
Autres engagements	3 410
<b>Total</b>	<b>1 469 293</b>

## Note 16 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités de fin de carrière aux cadres et ETAM lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode « rétrospective », est estimé à 11 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la Société à ce titre ne sont pas provisionnés.

## Note 17 – Effectifs moyens

L'effectif moyen d'EIFFAGE comprend trois cadres français.

## Note 18 – Rémunération des dirigeants

La rémunération totale du Président-Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par EIFFAGE s'est élevée en 2006 à un montant brut de 1 809 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice 2006 pour l'ensemble des Administrateurs s'élève à 375 milliers d'euros.

## Note 19 – Événements postclôture

Cession de la participation dans COFIROUTE.

Le 1<sup>er</sup> mars 2007, le Groupe a cédé sa participation de 17,1% dans la concession autoroutière COFIROUTE. Le prix de cession s'est élevé à 758 millions d'euros.

# RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1 – Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Capital social	116 556	117 696	238 219	359 158	372 689
Nombre des actions ordinaires existantes	14 569 481	14 711 974	29 777 373	44 894 788	93 172 338
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	427 635	272 011	186 971	47 418	11 004
	427 635	272 011	186 971	47 418	11 004
<b>2 – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 210	43 278	42 727	85 026	76 066
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	113 228	138 062	132 923	188 346	441 296
Impôts sur les bénéficiaires	- 10 918	- 18 758	14 188	7 927	- 18 809
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	107 884	107 373	171 397	187 119	397 611
Résultat distribué	30 596	34 132	44 666	67 342	93 172
<b>3 – Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7,02	8,11	4,94	4,37	4,53
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,40	7,30	5,76	4,17	4,27
Dividende attribué à chaque action	2,10	2,32	1,50	1,50	1,00
<b>4 – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	6	1	1	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 345	1 619	1 693	1 829	2 719
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	348	334	372	443	641

# RÉSULTAT GLOBAL ET PAR ACTION

	2006	2005
<b>Résultat courant</b>		
Global en millions d'euros	377	175
Par action en euros	4,0	3,9
Par action (ajusté)* en euros	4,0	2,0
<b>Résultat net total avant impôt</b>		
Global en millions d'euros	416	179
Par action en euros	4,5	4,0
Par action (ajusté)* en euros	4,5	2,0
<b>Résultat net</b>		
Global en millions d'euros	398	187
Par action en euros	4,3	4,2
Par action (ajusté)* en euros	4,3	2,1

\* L'ajustement prend en compte la division du nominal par deux en 2006 ; pour les rendre comparables à ceux de 2006, les chiffres par action 2005 ont été divisés par deux.



# FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2006

## A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

---

### 1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

EIFFAGE CONSTRUCTION<sup>(1)</sup>

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS<sup>(1)</sup>

FINANCIÈRE EIFFARIE<sup>(1)</sup>

FORCLUM<sup>(1)</sup>

COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU

EIFFEL<sup>(1)</sup>

### 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par EIFFAGE)

COFIROUTE<sup>(1)</sup>

TP FERRO CONCESIONARIA

EFI<sup>(1)</sup>

SMTPC

NORSCUT

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées.

## B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

---

### Valeur comptable des titres détenus :

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

---

CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL Y COMPRIS RÉSULTAT 2006	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE EN %	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	ENGAGEMENTS DONNÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR EIFFAGE AU COURS DE L'EXERCICE
136 219	173 243	100,00	1 014 706	1 014 706	-	18 923	3 366 768	125 988	165 151
127 694	266 840	100,00	268 577	268 577	-	3 049	3 558 427	73 224	42 064
101 803	1 012 479	50,00	254 433	254 433	-	-	1 462 218	33 345	64 848
49 395	187 009	100,00	209 042	209 042	-	-	2 006 210	58 412	32 162
40 000	5 180	100,00	40 015	40 015	343 000	-	26 490	4 859	5 360
26 004	18 540	100,00	38 384	38 384	-	-	244 172	6 160	3 281

158 282	1 410 739	16,99	46 371	46 371	-	-	965 670	301 253	26 929
51 435	-	50,00	25 718	25 718	8 914	15 000	-	-	-
51 953	28 657	24,36	19 420	19 420	-	-	1 310	5 321	934
17 804	22 727	28,63	8 821	8 821	-	-	30 987	9 080	1 805
12 464	- 15	45,00	5 609	5 609	11 494	29 743	5 086	- 2	-

FILIALES FRANÇAISES	FILIALES ÉTRANGÈRES	PARTICIPATIONS FRANÇAISES	PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES
1 827 810	3 155	76 876	31 749
1 827 132	-	76 323	31 349
375 604	-	3 031	21 106
1 168 842	-	5 875	46 636
312 866	-	29 668	130

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2006.)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II – JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre Société en matière de titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celle-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Versailles et Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

**SALUSTRO REYDEL**

Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2006.)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225 38 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Subvention versée

Une subvention de 5 000 000 euros a été consentie en fin d'exercice à la société EIFFAGE INTERNATIONAL en conséquence de la cession des titres de cette Société à EIFFAGE CONSTRUCTION intervenue le 27 décembre 1999.

#### Titrisation de créances commerciales

Conseils d'Administration des 12 décembre 2001, 24 avril 2002, 11 septembre 2002, 17 juillet 2003 et 26 février 2004.

Une convention cadre de cession de créances a été conclue avec EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, FORCLUM et différentes filiales de ces Sociétés, d'une part, et un fonds de créances, d'autre part.

Les conventions en résultant concernent :

- la centralisation au sein d'EIFFAGE des opérations de cession de créances par les filiales ;
- la rémunération correspondante des filiales par EIFFAGE ;
- la garantie donnée par EIFFAGE du reversement des encaissements de créances par les filiales.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Versailles et Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Louis-Pierre Schneider

**SALUSTRO REYDEL**

Membre de KPMG International

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne.

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place dans le groupe EIFFAGE.

EIFFAGE est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme EIFFAGE, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs : bâtiment, promotion immobilière, génie civil, construction et maintenance routière, installation multitechnique, construction métallique et concession d'infrastructures de transport et de télécommunications.

## 2. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE est composé, au 31 décembre 2006, de neuf Administrateurs dont cinq sont indépendants au sens du rapport Bouton, deux représentants d'anciens actionnaires, l'un est un dirigeant du Groupe et l'une représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation. Lors de sa réunion du 24 avril 2002, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ainsi, aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs conférés. Le 7 septembre 2005, aux côtés du Directeur Financier, un Directeur Opérationnel a été nommé, en vue d'accéder en juin 2007 aux fonctions de Directeur Général, dans le cadre d'une dissociation de celles-ci avec celles du Président.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le premier a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la rémunération du Président-Directeur Général ne comprend plus de part variable, sa rémunération globale étant égale à 80 % de celle perçue au titre de 2005 dans la perspective de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Sont soumises à ce Comité les listes établies en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Il est composé de deux membres dont un Administrateur indépendant, qui le préside, et s'est réuni deux fois en 2006.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes. À ce titre, il reçoit les Commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'Audit et de Contrôle Interne.

Il est composé de trois Administrateurs indépendants et s'est réuni quatre fois en 2006.

Le Conseil s'est doté, en 2004, d'un Comité Stratégique chargé d'examiner les projets de croissance externe significative, d'investissement et de cessions d'activité importants. Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne, et lui sont soumis les documents de gestion périodiques, ainsi que les budgets et les prévisions. Il est composé de trois membres, dont deux Administrateurs indépendants. Il est présidé par le Président du Groupe et s'est réuni cinq fois en 2006.

Le Conseil et les trois Comités sont dotés d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Conseil s'est réuni 11 fois en 2006. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2006 a été de 93 %, à comparer à 81 % en 2005 et 82 % en 2004.

## 3. PRINCIPES DE CONTRÔLE INTERNE

EIFFAGE est dirigé par un Président-Directeur Général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la Société et le Règlement du Conseil.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une société par actions simplifiée (SAS) détenue à 100 % par EIFFAGE, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à EIFFAGE, et leur pourcentage de détention est variable. Le périmètre du Contrôle Interne du Groupe se confond avec celui des sociétés consolidées globalement auquel s'ajoutent les sociétés en participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

Le Contrôle Interne dans le Groupe s'inspire des principes définis dans le « COSO report ». EIFFAGE s'est assuré, à l'occasion de la publication par l'IFACI des travaux du Groupe de place sur le « cadre de référence » du Contrôle Interne, que sa pratique était également cohérente avec les préconisations de ce document.

À titre de rappel, le « COSO report » définit le Contrôle Interne comme « un processus mis en œuvre par la Direction Générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et règlements en vigueur. »

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique ;

- L'Audit interne, institué par EIFFAGE en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du Contrôle Interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier, et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit interne sur l'ensemble de l'année 2006 est de 10 personnes.

## 4. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

### 4.1 Activité de Travaux

Plus de 90 % de l'activité du Groupe relevant des branches de travaux est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
  - la gestion de la trésorerie,
  - le suivi des règles comptables et de gestion,
  - la gestion des carrières des collaborateurs cadres,
  - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

En 2005, une nouvelle Direction, rattachée directement au Directeur Opérationnel, a pris en charge le développement et le contrôle des activités de travaux du Groupe en Europe hors de France, quelle que soit leur branche de rattachement. L'objectif visé est de renforcer le Contrôle Interne sur les filiales européennes, d'accélérer leur intégration et d'accroître les synergies entre activités dans chaque pays. La Direction Europe a, vis-à-vis de l'ensemble des filiales européennes, les mêmes prérogatives que les Directions Générales de branches en France vis-à-vis de leurs filiales.

### 4.2 Activité de Concession

L'activité de concession d'EIFFAGE s'est exercée, en 2006, pour 98 % au sein du Groupe APRR, constitué d'APRR et de sa filiale à près de 100 % AREA.

À compter du 20 février 2006, la Direction Générale de la société APRR est assurée par le Président du Conseil d'Administration, nommé Président-Directeur Général au terme du processus de privatisation et à l'issue de l'acquisition par EIFFARIE (société contrôlée par EIFFAGE et MACQUARIE) des participations au capital de la société cédés par l'État et Autoroutes de France.

L'organisation du Contrôle Interne au sein du Groupe APRR est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre les acteurs suivants :

- Conseil d'Administration d'APRR : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration dispose de deux comités spécialisés : un Comité d'Audit et un Comité de Sélection et des Rémunérations. Ces Comités statuent au niveau du Groupe. Le Conseil d'Administration encadre les pouvoirs du Directeur Général pour certaines décisions importantes relatives à la société et/ou à ses filiales dont l'enjeu est supérieur à 15 millions d'euros ;
- Direction Générale : le Directeur Général tient de la loi des pouvoirs propres. Il assume, sous sa responsabilité, la direction de la société et représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. Les fonctions de Président-Directeur Général de la société APRR et de Président d'AREA sont exercées depuis le 20 février 2006 par le Président-Directeur Général d'EIFFAGE. Un Directeur Opérationnel a été nommé le même jour aux côtés du Président-Directeur Général. Le Directeur Opérationnel exerce également les fonctions de Directeur Général d'AREA ;
- Directions fonctionnelles, opérationnelles et d'exploitation : leurs pouvoirs sont encadrés par les délégations qu'elles tiennent de leur hiérarchie. Les Directions fonctionnelles et opérationnelles sont communes à APRR et AREA. Seules les Directions d'exploitation sont dissociées. Le district constitue la cellule de base de l'exploitation et assure, sur la portion du réseau autoroutier qu'il couvre et sous la responsabilité de sa Direction Régionale de rattachement, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau ;
- Direction de l'Audit Groupe et des risques : cette Direction rattachée au Président-Directeur Général exerce les missions d'Audit interne et de gestion des risques du Groupe APRR. Elle est composée de quatre personnes et a recours, en tant que de besoin, à des ressources externes temporaires pour conduire ses missions.

### 4.3 Responsabilité du Groupe

- le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire de l'orientation des grands investissements financiers. Il gère les carrières des cadres dirigeants. Il a autorité sur :
  - la finance ;
  - les relations avec la communauté financière et l'actionariat ;
  - les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services fonctionnels centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux différents niveaux de responsabilité, le chantier, l'établissement (ou la filiale), la région, la branche, le Groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

## 5. RÈGLES DE GESTION

### 5.1 Activité de Travaux

Les règles de gestion d'EIFFAGE sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain ;
- la qualité des prévisions est essentielle ;
- la gestion est cohérente avec la comptabilité.

#### Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

#### La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début ;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir ;
- à fin de l'exercice en cours ;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque service fonctionnel, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

#### La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes, par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire) jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

#### Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information

- Principe de globalité :
  - tous les chantiers et affaires sont intégrés ;
  - toutes les sections de frais apparaissent ;
  - toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque branche ;
  - aucune structure, aucune entité, aucun compte n'est ignoré.
- Principe de permanence :
  - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux qui résultent de décisions et d'instructions du Groupe ;
  - les historiques ne sont pas « retouchés » ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation ;
  - toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité :
  - langage commun dans la communication ;
  - format unique des documents.

### 5.2 Activité de Concession

Le groupe APRR a adapté dès le début de 2006 son système de reporting aux règles de gestion du groupe EIFFAGE. Ses tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

Le reporting financier est produit le 15 de chaque mois et fait l'objet d'une présentation systématique aux représentants d'EIFFAGE et de MACQUARIE, au sein du Conseil d'Administration d'EIFFARIE. Il compare les réalisations aux prévisions initiales et aux réalisations de la même période de l'année passée.

Concernant le processus budgétaire, chaque Direction élabore son propre budget en septembre/octobre et le fait valider par la Direction Générale lors des conférences budgétaires. Ces conférences budgétaires se tiennent pour chaque Direction. En cours d'exercice,

les prévisions budgétaires sont revues trimestriellement (avril, juillet et octobre) et font l'objet d'une communication interne avec la présentation d'un compte de résultat révisé sur la base du réexamen trimestriel des prévisions.

Le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier du groupe APRR s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec le contrat d'entreprise et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

## 6. LE FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

### 6.1 Activité de Travaux

Les principes de gestion clairs, simples et transparents, énoncés ci-avant permettent la mise en œuvre d'un Contrôle Interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches « qualité » et/ou « certification » (ISO) en place dans les différentes branches du Groupe ;
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
  - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge,
  - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social,
  - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont ;
- les systèmes d'alerte ;
- les procédures internes de contrôle ;
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit interne.

### Les sécurités amont sont principalement

#### Les délégations de pouvoirs

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le directeur régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'établissements) des pouvoirs plus restreints, en matière d'hygiène et de sécurité.

#### Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie

Les pouvoirs bancaires sont codifiés. Les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

### Les procédures à respecter en matière d'investissements

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. Lorsque les investissements financiers ou les concessions nouvelles projetées dépassent le seuil de 30 millions d'euros fixé par le règlement du Conseil, les projets correspondants lui sont présentés, après avoir été préalablement évoqués au Comité Stratégique. Il en est de même pour les concessions d'activités au-delà de ce seuil.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

#### Les guides

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, de diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou établissements) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou établissements), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

#### Assurances

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille et d'évolution des métiers afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties adaptés en responsabilité civile. À ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

### Les systèmes d'alerte

#### Le Tableau de Bord de Gestion

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.



## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Tableau de Bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- établissement (ou filiale) ;
- région ;
- branche ;
- Groupe ;

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble de ces branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget/prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le Tableau de Bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du Tableau de Bord est établi chaque début d'année. La synthèse du Tableau de Bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie, sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

### **L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés**

Un Comité d'Engagement, au niveau de la Direction Générale de la branche EIFFAGE CONSTRUCTION, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, une revue détaillée de l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un Tableau de Bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

### **Le suivi de la trésorerie**

Dans les métiers exercés par le groupe EIFFAGE, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

### **Le recouvrement des créances**

Le Groupe a mis en place, en 2002, un programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales de travaux. Cette modalité de financement particulièrement économique a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un Tableau de Bord des opérations de titrisation est établi chaque mois pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'EIFFAGE.

### **Les procédures internes de contrôle**

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque ;
- la sélectivité des affaires ;
- la fiabilité des clients ;

- les engagements contractuels ;
- le suivi contractuel ;
- le recouvrement des créances ;
- la pertinence des budgets ;
- la dérive des coûts ;
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque branche décline ses opérations de Contrôle Interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la branche concernée.

### **La prévention de la fraude**

Des recommandations précises d'application des procédures de rapprochements bancaires et d'utilisation des termes de paiement sont régulièrement renouvelées auprès de toutes les entités opérationnelles.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et ainsi de réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

### **Les audits préventifs d'entités ou de procédures**

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'EIFFAGE (Audit interne).

La Direction de l'Audit interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs ;
- la qualité des informations ;
- le respect des directives ;
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin contrôle et évalue a posteriori les conséquences des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit interne.

### **6.2 Activité de Concession**

L'activité du Groupe APRR est organisée autour d'un ensemble de procédures et de principes qui sous-tendent les processus de l'entreprise.

### **Gestion et information financière**

Conformément à la réglementation, le Groupe prépare depuis 2005 ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Par ailleurs,

la société APRR et ses filiales établissent leurs comptes sociaux selon les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes sociaux sont présentés de la même manière et établis selon des méthodes comptables identiques chez APRR et AREA.

Le collège des Commissaires aux comptes du groupe APRR est identique à celui qui certifie les comptes du groupe EIFFAGE.

La production comptable et le déclenchement des paiements sont pilotés par la Direction Financière du groupe APRR.

Le programme d'investissement du Groupe fait l'objet d'un processus de recalage en deux phases en mai et octobre et est rapproché des engagements du Groupe figurant dans les contrats de concession respectifs d'APRR et d'AREA détaillés et complétés pour la période 2004-2008 dans les contrats d'entreprise.

Le suivi de la trésorerie fait l'objet de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA, d'une part, et de la position consolidée Groupe, d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires, des clôtures de comptes.

La gestion de la dette du groupe APRR et de sa holding de contrôle EIFFARIE est assurée, sous le contrôle de la Direction Financière d'EIFFAGE, par le département dette et trésorerie commune à EIFFARIE et APRR. Celui-ci assure la mobilisation des financements nécessaires pour faire face aux besoins du Groupe, le suivi des obligations/*covenants* bancaires des différentes conventions de crédit ainsi que le suivi du risque de taux pouvant amener à des recommandations pour limiter l'exposition à ce risque.

### Systèmes informatiques de gestion

Le système d'information d'APRR est composé d'un ERP pour les aspects gestion, finances, ventes, d'un progiciel pour les ressources humaines et de logiciels spécifiques développés en interne qui gèrent le péage et le trafic.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic est très décentralisée afin d'éviter tout risque de perturbation de l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres, les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones de façon à se mettre à l'abri des conséquences d'un problème informatique à un endroit donné de la chaîne.

Le système d'information d'AREA est actuellement composé d'outils spécifiques pour les aspects gestion, financier et ressources humaines, ainsi que pour les aspects péage et trafic. La migration d'AREA sur l'ERP d'APRR a été décidée en 2007 pour une mise en œuvre au début de 2008.

### Contrôle des marchés

En application des avenants aux conventions de concession d'APRR et d'AREA établis lors de la privatisation, les marchés de travaux de plus de 2 millions d'euros HT et les marchés de fournitures et de services de plus de 240 000 € HT conclus par le Groupe restent dans le champ d'application du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics. Dans ce cadre, ces marchés sont soumis à une publicité européenne et à une mise en concurrence préalable.

APRR et AREA disposent chacune d'une Commission des marchés fonctionnant conformément aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges annexé à leurs conventions de concession respectives.

Ces Commissions des marchés ont pour mission de définir les règles internes de passation et d'exécution des marchés et d'émettre un avis sur l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant l'un des seuils indiqués au paragraphe précédent.

Un rapport d'activité des Commissions des marchés, portant sur l'année précédente, est établi tous les ans.

### Audit interne

Les auditeurs du groupe APRR ont conduit, en 2006, 11 missions d'audit liées aux activités opérationnelles, fonctionnelles, à l'exploitation et au système d'information. Les principes et les méthodes mis en œuvre sont cohérents avec ceux de la Direction de l'Audit du Groupe EIFFAGE.

## 7. LES INTERVENANTS DU CONTRÔLE INTERNE

Les intervenants de la chaîne de Contrôle Interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des branches ;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
  - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région,
  - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la branche, qui traitent les informations en provenance des régions et des filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité – trésorerie) auprès des Directions Régionales ; des audits ponctuels et ciblés sont effectués dans les filiales par les services centraux des sièges,
  - les Services Centraux de Trésorerie (branches et EIFFAGE) pour le suivi de la trésorerie ;
- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale du Groupe et réalisées par la Direction de l'Audit interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations. Il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année ;
- les moyens spécifiques sont mis en œuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

## 8. FORMALISATION DES PROCÉDURES ET GESTION DES RISQUES

### 8.1 Activité de Travaux

#### La formalisation des procédures de Contrôle Interne

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques au sein d'un Groupe fortement décentralisé et dont le périmètre s'accroît régulièrement par acquisition ou création de nouvelles filiales en France et en Europe suppose une adaptation périodique des procédures effectivement en application. À cet effet, la Direction

de l'Audit interne a effectué, au printemps 2004, auprès des différentes branches du Groupe, un recensement des notes, instructions et procédures relatives au Contrôle Interne.

Cette analyse a permis de mettre à jour la base documentaire existante sur les procédures de Contrôle Interne du Groupe et d'identifier, notamment, par comparaison entre branches, les améliorations à apporter au processus de formalisation du Contrôle Interne.

Dans le prolongement des travaux de recensement effectués par la Direction de l'Audit interne en 2004, les sièges des branches ont engagé une démarche de formalisation de leurs procédures et de certification pour certains.

Un groupe de travail animé par cette même Direction a été constitué pour cartographier les principaux risques auxquels est confronté EIFFAGE dans l'exercice de ses activités. Ce groupe, constitué de Directeurs Opérationnels originaires de chaque branche, ainsi que des responsables administratifs et financiers, s'est réuni régulièrement en 2004 et a produit un rapport listant et classant une quarantaine de risques principaux communs aux différentes branches, selon leur nature, leur gravité, leur fréquence. Il a mis en exergue, parmi eux, une dizaine de risques jugés majeurs.

Au cours de l'exercice 2005, il a formulé les recommandations d'amélioration des processus de Contrôle Interne suivantes, diffusées à toutes les branches :

- analyse des résultats détaillés de l'évaluation du Contrôle Interne par chaque Direction Générale de branche ;
- visite par l'équipe de Direction Générale de la branche de chaque Direction Régionale au moins une fois par an pour revoir le processus de Contrôle Interne en place, en exploitant les éléments des évaluations pour chacune des Directions Régionales, complétée par une réunion dans chaque Direction Régionale lors des plans d'action de début d'année ;
- communication entre les sièges des branches des procédures et démarches de « certification » engagées ;
- définition des missions des Directeurs Régionaux pour chaque branche, incluant la revue de Contrôle Interne de chaque filiale de leur périmètre, par l'analyse des évaluations annuelles du Contrôle Interne.

Au cours de l'année 2006, dans le prolongement des recommandations précédentes, les différentes branches ont renforcé le Contrôle Interne sur les axes du COSO suivants :

- la communication – par la Direction Générale sur les résultats et recommandations des audits menés par la Direction de l'Audit interne ;
- le pilotage – par l'augmentation des fréquences de visites des membres de la Direction Générale sur les sites à des fins de contrôle, et par la mise en place au siège de la branche d'une personne en charge de la coordination des actions des filiales relatives au Contrôle Interne et en particulier les actions correctives issues des évaluations et des audits ;
- le dispositif de contrôle – par l'affectation d'une personne par région particulièrement dédiée à l'analyse et à la vérification des auto-évaluations sur le Contrôle interne.

### La gestion des risques

Après avoir travaillé sur une cartographie des risques en 2004, le Groupe a engagé en 2005 un processus de gestion des risques :

- des « porteurs de risques » fonctionnels et opérationnels ont été désignés dans chacune des branches et ont été chargés de mener une analyse de chacun des risques identifiés (causes, conséquences) et surtout de formaliser la ou les bonnes pratiques ou procédures à appliquer afin de prévenir et/ou couvrir chacune des expositions aux risques ;
- une présentation du processus de gestion des risques a été effectuée à l'ensemble des contributeurs (porteurs de risques) ;
- ces analyses ont été validées en réunion plénière avec tous les participants, puis par le groupe de travail.

Une diffusion générale de ces travaux a été faite en 2006 auprès de toutes les branches Directions Régionales et filiales opérationnelles à travers un document unique Groupe, formalisant l'analyse et la cartographie des 40 principaux risques identifiés.

Ce document, adressé tant aux collaborateurs des filières fonctionnelles qu'à ceux des filières opérationnelles (2000 exemplaires papier et support électronique), fera l'objet d'une mise à jour en 2007 par les remontées des revues qui seront menées par les groupes de porteurs de risques.

Le groupe EIFFAGE a créé en 2006 une Direction du Développement Durable rattachée à la Direction Générale. Dans le cadre de ses fonctions, cette Direction a revu la cartographie des risques extra-financiers, notamment environnementaux, à l'échelle du Groupe. Elle a demandé à chaque branche, tant en France qu'en Europe, de dresser un inventaire de ces risques, accompagné d'un calendrier de mise en conformité ainsi que d'un budget. Ce travail se poursuivra en 2007. Des indicateurs de conformité ont été élaborés et seront suivis à travers un système d'information et de reporting dédié, Enablon, déjà opérationnel dans le Groupe depuis 2003. Ce travail a été accompli en collaboration avec la Direction de l'Audit interne qui intégrera la revue de ces indicateurs à l'occasion de ses travaux d'audit.

Bien que le secteur du BTP ne soit pas soumis à la réglementation relative aux quotas de CO<sub>2</sub>, le Groupe a pleinement conscience d'opérer directement dans des secteurs très sensibles en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ce contexte, un Bilan Carbone a été lancé, en 2006, sur deux métiers majeurs du Groupe, la Construction et les Travaux Publics, en utilisant la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par les activités des branches considérées. Ce Bilan Carbone sera achevé à la fin du premier trimestre 2007.

### 8.2 Activité de Concession

#### La formalisation des procédures de Contrôle Interne

L'Audit interne a réalisé en 2006 une mission d'évaluation du Contrôle Interne portant sur les principaux processus administratifs, comptables et financiers, afin d'évaluer les procédures et les dispositifs existants et de construire un référentiel de Contrôle Interne.

Le niveau du Contrôle Interne a été considéré comme satisfaisant et le niveau de risque résiduel comme modéré, suite à l'évaluation de l'efficacité, de l'adéquation et de la documentation du contrôle administratif, comptable et financier de la société APRR au travers des six processus audités.

## La gestion des risques

Suite à la réalisation d'une cartographie des risques en 2004-2005, une organisation dédiée à la gestion des risques a été mise en place et structurée en 2006 au sein du groupe APRR.

Celle-ci permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques de différentes natures du groupe APRR : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté. Ce processus a été approuvé par la Direction Générale et formalisé dans une « Politique de gestion des risques du groupe APRR » au deuxième semestre 2006.

## 9. AUTOÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le recensement de la base documentaire existante et l'identification des principaux risques communs aux différentes branches de travaux du Groupe a mené à l'élaboration d'une première grille qui formalise le processus de Contrôle Interne du Groupe. Cette grille a été validée par la Direction Générale d'EIFFAGE avant d'être présentée aux différents échelons hiérarchiques concernés à l'occasion des réunions périodiques des Directeurs Régionaux de branches et des rassemblements annuels des responsables de filiales.

Cette grille regroupe 90 points de Contrôle Interne classés par nature de processus, en précise la périodicité et les affecte aux différents niveaux hiérarchiques (chantier, filiale, région, branche, Groupe).

Les règles de comportement ont été simultanément mises à jour et diffusées aux principaux responsables afin de rappeler les principes de fonctionnement et normes éthiques du Groupe EIFFAGE au moment où les différents responsables sont sollicités pour formaliser leur contrôle sur les processus dont ils ont la charge.

À partir du recensement des procédures, de la cartographie des risques et de l'élaboration de la grille de Contrôle Interne, le Groupe a engagé un processus d'autoévaluation de son activité de travaux sur la base de questionnaires, communs aux différentes branches, très détaillés afin de prendre en compte l'ensemble des risques identifiés et des procédures de contrôle propres à les maîtriser. Ces questionnaires, préparés par la Direction de l'Audit interne et validés par un groupe constitué, d'une part, de directeurs de filiales et de régions et, d'autre part, de responsables administratifs et financiers, sont décomposés en processus, sous-processus et facteurs de risques, et affectés aux différents niveaux hiérarchiques concernés par ces facteurs de risques (filiale, région, branche, Groupe), afin de cerner au mieux la pratique du Contrôle Interne dans le Groupe.

Ils sont organisés dans une base de données accessible à tous les responsables de telle manière que chacun puisse se comparer avec ses homologues et que chaque niveau hiérarchique, jusqu'à la Direction Générale du Groupe, ait une vue d'ensemble de la pratique déclarée par ses collaborateurs en charge du Contrôle Interne.

La campagne d'autoévaluation de l'exercice 2006 a été lancée en octobre dans toutes les entités du Groupe en France et en Europe. Le taux de participation a été de 83%, au niveau des filiales, et de 95% à l'échelon régional, ce qui démontre une implication grandissante du management dans l'amélioration du Contrôle Interne.

L'évaluation a porté sur 500 questions (couvrant les principaux risques identifiés) réparties en sept questionnaires, regroupant sept processus et 102 sous-processus et un questionnaire spécifique à l'activité immobilière.

L'analyse des résultats de la campagne d'évaluation 2006 par rapport à ceux de 2005 fait ressortir une augmentation globale du taux de conformité de un point sur l'ensemble des processus évalués, le taux oscillant entre 70% pour la partie réglementaire et contractuelle et 88% pour le domaine finance et comptabilité en filiale. Comme souligné par le passé, ces résultats reflètent la responsabilisation des opérationnels face aux risques générés par leur activité. Ce dernier point a d'ailleurs été confirmé par les audits menés en 2006.

## 10. L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE EN 2006

Conformément au programme proposé par la Direction de l'Audit interne et validé par le Président en début d'exercice, 15 missions d'audit ont été menées en 2006, dont deux hors plan. Un focus particulier a été porté sur les branches Travaux Publics et Construction avec quatre et trois audits dans chacune respectivement, ces branches ayant fait l'objet d'importantes réorganisations.

Elles ont toutes fait l'objet d'une restitution et de rapports mettant en évidence des recommandations visant le renforcement de divers points de Contrôle Interne. Chaque entité auditée établit un plan d'action à partir de ces recommandations et des audits de suivi sont prévus en 2007 pour faire le point sur la mise en œuvre de ces plans d'action. Au cours de l'année 2006, 12 missions de suivi ont également été réalisées afin de clore les missions engagées en 2005.

Le bilan de l'activité de l'Audit interne et du pilotage du Contrôle Interne ainsi que les objectifs et le plan d'audit 2007 ont été présentés au Comité des Comptes lors de sa dernière réunion de l'année, et celui-ci a fait ses recommandations sur les moyens et le programme de travail de l'exercice à venir.

## 11. CONCLUSION

L'évolution progressive vers plus de formalisme, cohérente avec les transformations du cadre légal et réglementaire, est conduite par la Direction Générale d'EIFFAGE avec le souci de préserver la souplesse, la réactivité et le sens des responsabilités qu'elle juge essentiels à la force et au succès du Groupe.

Elle intègre en 2006 l'élargissement du portefeuille d'EIFFAGE à travers l'acquisition d'APRR et la prise en compte, à part entière, de l'activité Concessions dans le périmètre du Contrôle Interne du Groupe.

Le travail de sensibilisation des différents niveaux de management aux risques s'est poursuivi avec la troisième campagne de questionnaires d'autoévaluation et la large diffusion du *Guide des bonnes pratiques*.

La création d'une Direction du Développement Durable a complété le dispositif. Le rattachement des filiales européennes à une Direction Europe doit contribuer à accompagner et à maîtriser le développement volontariste d'EIFFAGE hors de France au cours des prochaines années.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Exercice clos le 31 décembre 2006.)

## **Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Eiffage SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société EIFFAGE SA et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes  
Membres de la Compagnie régionale de Versailles et Paris

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

Louis-Pierre Schneider

**SALUSTRO REYDEL**

Membre de KPMG International

Jean-Claude Reydel

Michel Berthet

# RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2007

## PARTIE ORDINAIRE

### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2006 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2006 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2006 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2006 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2006.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 397 610 919,35 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à	397 610 919,35 €
augmenté du report à nouveau précédent de	879 382 623,32 €
formant un total de	1 276 993 542,67 €
sera réparti comme suit :	
- affectation à la réserve légale	1 353 104,80 €
- distribution aux 93 172 338 actions d'un dividende global de 1€ par action	93 172 338,00 €
- prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	1 182 468 099,87 €
<b>Total</b>	<b>1 276 993 542,67 €</b>

En conséquence, le dividende net total est fixé à 1 euro par action et son paiement aura lieu le 27 avril 2007, l'intégralité du montant ainsi distribué étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Ce dividende bénéficiera également aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options, le report à nouveau étant alors ajusté en conséquence.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

2003		
Nombre d'actions		14 711 974
Dividende net		2,32 €
Avoir fiscal		1,16 €
Dividende global		3,48 €
2004		
	ACOMPTE VERSÉ LE 30.11.04	SOLDE VERSÉ LE 29.04.05
Nombre d'actions	29 777 373 *	29 777 373 *
Acompte net	1,00 €	
Revenus éligibles à la réfaction		14 888 686,50 €
Avoir fiscal	0,50 €	
Revenus non éligibles à la réfaction		-
Acompte global	1,50 €	
2005		
Nombre d'actions		44 894 788 **
Revenus éligibles à la réfaction		67 342 182 €
Revenus non éligibles à la réfaction		-

\* Le capital social a été augmenté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2004 (émission d'une action gratuite pour une existante).

\*\* Le capital social a été augmenté d'une action pour deux existantes par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2005.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG SA pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

En outre, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Bertrand Paulet en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG SA.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

En outre, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social à la date de réalisation de ces achats, soit un nombre maximal de 9317233 actions. Il est toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- participation aux résultats de l'entreprise ;
- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annulation à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- achat, vente, conversion, cession, transfert, prêt ou mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre-tendance du marché ;
- et tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

L'Assemblée décide de fixer à 170 euros par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats.

En conséquence, le montant total des acquisitions ne pourra pas dépasser 1 583 929 610 euros.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, des objectifs visés ci-dessus, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, y compris par négociation de blocs, offres publiques, ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace,

pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 19 avril 2006.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés, et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-François Roverato vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de M. Benoît Heitz faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, au poste laissé vacant suite à la démission de Mme Véronique Morali. L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de M. Benoît Heitz vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur, de M. Jean-Claude Kerbœuf faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, au poste laissé vacant suite à la démission de M. Jean-Paul Vettier. L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Claude Kerbœuf vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### Résolution A (nomination d'un Administrateur supplémentaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M. Vincente Benedito Frances aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Vincente Benedito Frances a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

### Résolution B (nomination d'un Administrateur supplémentaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Mme Ana de Pro Gonzalo aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Mme Ana de Pro Gonzalo a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

### Résolution C (nomination d'un Administrateur supplémentaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M. José Manuel Loureda López aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. José Manuel Loureda López a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

### Résolution D (nomination d'un Administrateur supplémentaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M. Santiago del Pino Aguilera aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Santiago del Pino Aguilera a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

### Résolution E (nomination d'un Administrateur supplémentaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme M. Javier Zarrabeitia Unzueta aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

M. Javier Zarrabeitia Unzueta a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur.

## PARTIE EXTRAORDINAIRE

### Onzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, en cas d'offre publique visant la Société :

- l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société,
- leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, et
- les conditions d'exercice de ces bons qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que leurs caractéristiques et, de manière générale, les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ; en conséquence, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment à l'effet d'arrêter les conditions de la ou des émission(s) de bons, de déterminer le nombre de bons à émettre, de fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital nécessaire(s) pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés auxdits bons, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisées pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés, prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ; d'une manière générale, passer toutes conventions, notamment pour assurer la bonne fin de l'opération envisagée, prendre toutes mesures pour effectuer toutes formalités utiles à l'émission ou à l'attribution des bons émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient être émises par exercice de ces bons ne pourra pas dépasser un plafond de 150 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisée par la présente Assemblée Générale ou toute Assemblée Générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires



## RÉSOLUTIONS

applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;

décide que le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;

décide que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce ;

décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président ou à son Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de Direction et de Présidence de la Société, dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation.

Ces bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées ; il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximal des bons pouvant être émis indiqué ci-dessus.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.

La période de délégation est consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois de la présente Assemblée Générale.

### Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- décide de réduire à cinq (5) jours de négociation le délai de déclaration, par toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, de franchissement du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de la Société, et de tout multiple de ce pourcentage ;
- décide de modifier l'article 9 des statuts dont le 4<sup>e</sup> alinéa sera rédigé comme suit, en conséquence de la réduction du délai statutaire de déclaration du franchissement de seuil(s) décidée aux termes de la présente résolution :  
« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement un pourcentage du capital ou des droits de vote au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de cinq (5) jours de négociation à compter du franchissement de chacun de ces seuils. » ;
- décide d'ajouter un 7<sup>e</sup> alinéa qui sera rédigé comme suit :  
« Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote. »

### Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la septième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 9 317 233 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions rachetées ;
- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes et postes de réserves existants, dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- décide qu'en cas d'augmentation de capital le nombre maximal d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président ou à son Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de Direction et de Présidence de la Société, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider et réaliser, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

décide que :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros ;

décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté

de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission, augmentée, le cas échéant, dans les conditions prévues à la quinzième résolution ci-après,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

décide qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la Société entrant dans le plafond mentionné au quatrième alinéa ci-dessus, celle-ci pourra avoir lieu soit par souscription en numéraire dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à son Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de Direction et de Présidence de la Société, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société ainsi que, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

en outre, le Conseil d'Administration, son Président ou son Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions de Direction et de Présidence de la Société, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président ou à son Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions de Direction et de Présidence de la Société, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, telle que visée par la quatorzième résolution, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui qui est retenu pour l'émission initiale.

Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le montant nominal maximal défini au quatrième alinéa de la quatorzième résolution.

Cette autorisation est valable pour la même durée que celle de la quatorzième résolution, soit vingt-six mois.

### **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale précise que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs Commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit Code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à cet effet, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

## RÉSOLUTIONS

### Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le prix d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour, arrondi à l'euro inférieur. Il ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être levées, la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait, par ailleurs en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération. Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 000 000. Les options pourront être exercées dans un délai de dix ans à compter de leur attribution ; le Conseil d'Administration ayant tous pouvoirs pour fixer une durée inférieure. L'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus :
  - pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options,
  - fixer notamment la durée des options d'achat d'actions,
  - décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société,
  - le tout, dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

En cas d'augmentation de capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

### Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, au profit :

- des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société,
- des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;

décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 1 000 000, que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive que soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Étant entendu que le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, il pourra dans le premier cas allonger la période d'acquisition et de conservation, et dans le second cas allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation ;

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-1 du Code de la Sécurité sociale, et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité sociale ;

confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, conformément à la présente résolution et compte tenu des restrictions légales,
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité,
- prévoir la faculté de procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, telles que visées à l'article L. 225-181 al. 2 du Code de commerce. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

## Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximal de 15 millions d'euros.

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital présentement autorisées seront ceux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui auront adhéré à un Plan d'Épargne d'Entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, sans que ce prix soit ni inférieur ni supérieur aux limites déterminées par les dispositions légales alors en vigueur.

La présente autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 avril 2005.

## Vingtième résolution

(Modifications de l'article 30 des statuts relatives à la participation aux Assemblées Générales et à la signature électronique.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires et sur proposition du Conseil d'Administration,

décide de modifier l'article 30 des statuts dont les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas sont supprimés et remplacés par l'alinéa 1 (nouveau) suivant :

« Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs – dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société,
- pour les actionnaires au porteur – dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

décide de modifier l'article 30 des statuts dont le 5<sup>e</sup> alinéa ancien sera désormais rédigé comme suit :

« Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou procuration doit, dans le délai de trois jours avant la date de l'Assemblée Générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion et de convocation une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrèger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

En ce cas, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. »

## Vingt et unième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 116 du présent document.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2007, le Conseil était composé des huit membres suivants :

	DATE DU PREMIER MANDAT	DÉBUT ET EXPIRATION DU MANDAT	ÂGE	COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ DES COMPTES	COMITÉ STRATÉGIQUE	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES
<b>Président-Directeur Général</b>							
Jean-François ROVERATO	22/01/87	2005-2007	62	-	-	Président	200 <sup>(1)</sup>
<b>Administrateurs</b>							
Béatrice BRÉNÉOL	23/04/03	2006-2009	54	-	-	-	600
Bruno FLICHY	24/04/02	2006-2009	68	-	Président	Membre	3500
Benoît HEITZ	08/03/07	2007-2007	43	-	-	-	100
Jean-Claude KERBŒUF	28/03/07	2007-2007	67	-	-	-	30
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	24/04/02	2005-2008	63	-	-	-	6000
Serge MICHEL	18/04/96	2005-2008	80	Président	-	-	1806
Amaury de SEZE	16/09/93	2006-2009	60	Membre	-	-	606

(1) Compte tenu de sa participation dans EIFFAGE 2000, dans le FCPE EIFFAGE 2011 et EIFFAIME, M. ROVERATO détient directement et indirectement 1,23% du capital d'EIFFAGE.

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

M. Jean-François ROVERATO est Président-Directeur Général d'EIFFAGE ; M. Benoît HEITZ est Directeur Opérationnel du Groupe. Ce sont les seuls Administrateurs qui soient également dirigeants du Groupe. Mme Béatrice BRÉNÉOL est l'Administrateur représentant les salariés actionnaires. Quatre Administrateurs indépendants ont été nommés en 2002 : MM. Bruno FLICHY, Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Serge MICHEL et Mme Véronique MORALI. Celle-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 27 février 2007. Les critères retenus pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont déduits du rapport AFEP-MEDEF ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil chaque année. Un Administrateur, M. Amaury de SEZE, a été lié à un Groupe qui a été actionnaire. MM. Gilles SAMYN et Jean-Paul VETTIER qui ont été Administrateurs pendant l'année 2006 étaient liés à des groupes qui ont été actionnaires et ont démissionné depuis. M. Jean-Claude KERBŒUF qui a été coopté en remplacement de M. Jean-Paul VETTIER est Président d'EIFFAIME, société contrôlée par des managers du Groupe et actionnaire de la Société.

Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les mandats de MM. Jean-François ROVERATO, Benoît HEITZ (coopté au poste de Mme Véronique MORALI) et Jean-Claude KERBŒUF (coopté au poste de M. Jean-Paul VETTIER) viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 avril 2007 ; il est proposé à cette Assemblée de renouveler leur mandat pour une période de trois années.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

NOM DES ADMINISTRATEURS PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	AUTRES MANDATS (HORS FILIALES EIFFAGE) EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Jean-François ROVERATO Président-Directeur Général d'EIFFAGE	Président-Directeur Général d'APRR Président de : - AREA - EIFFARIE (SAS) - FINANCIÈRE EIFFARIE (SAS) - HEVEIL (SAS) - H'ENNEZ (SAS) Représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de COFIROUTE ; EIFFAGE a démissionné de son mandat le 1 <sup>er</sup> mars 2007	Néant
Béatrice BRÉNÉOL Administrateur représentant les salariés actionnaires	Présidente du Conseil d'Administration de la Sicav d'actionnariat salarié EIFFAGE 2000	Néant
Bruno FLICHY Président d'Honneur et Administrateur du Crédit du Nord	Administrateur de : - Aviva Participations - Dexia Banque Belgique - Association École-Sainte-Genève Membre du Conseil de Surveillance de Aviva France Président de l'Association du Grand Montreuil Membre du Conseil de la Concurrence	Président-Directeur Général du Crédit du Nord Président-Directeur Général d'Antarius Administrateur de : - Banque Tarneaud - SGAM - Fondation de l'ENPC Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de Surveillance de Banque Rhône-Alpes
Benoît HEITZ Directeur Opérationnel du Groupe EIFFAGE M. HEITZ est Administrateur de la Société depuis le 8 mars 2007	Administrateur de : - SOFICOM (Belgique) Gérant de : - EIFFAGE GmbH (Allemagne) - HEINRICH WALTER VERWALTUNGS GmbH (Allemagne) - Dr J. WALTER GmbH & Co. KG (Allemagne) Membre du Conseil de Surveillance de : - GENERALE ROUTIERE POLSKA (Pologne) - MITEX SA (Pologne) Président du Conseil d'Administration, Administrateur et membre du Comité Exécutif de : - GALLI (Italie) Président et Administrateur de : - GROSSI & SPEIER (Italie) Président-Directeur Général de : - ELECTROSUR XXI (Espagne) - CONSCYTEC (Espagne) - LECTRO 90 (Espagne) - SECTROL (Espagne) - SECTROL GALICIA (Espagne) - SECTROL SUR (Espagne) - BIT 1024 (Espagne) - F-10, FACTORIA DE SERVEIS ELECTRICS (Espagne) - FM2 INSTALLACIONES (Espagne) - FM2 MANTENIMENTS INTEGRALS (Espagne) - SITEC & LA TECLA (Espagne) Président de : - PANASFALTO (Espagne) - SALVADOR RUS LOPEZ CONSTRUCCIONES (Espagne) - GRAVERAS DEL JARAMA (Espagne) - JOAO JACINTO TOME (Portugal) - TEODORO GOMES ALHO (Portugal)	

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

NOM DES ADMINISTRATEURS PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT	AUTRES MANDATS (HORS FILIALES EIFFAGE) EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Jean-Claude KERBŒUF Administrateur de la Société depuis le 28 mars 2007	Président d'EIFFAIME (SAS)	
Aimery LANGLOIS-MEURINNE Administrateur-Directeur Général de PARGESA Holding SA (Suisse)	Administrateur et Président de : – Pargesa Luxembourg SA – Pargesa Netherlands BV – Imerys Administrateur de : – Groupe Bruxelles Lambert SA – PAI Management – Club Méditerranée Président du Comité d'Investissement de Pascal Investment Advisers Administrateur et Vice-Président du Comité d'Investissement et du Comité de Gestion de Sagard Private Equity	Président du Conseil de Surveillance d'Imerys Administrateur de : – Axis Capital Management – Corporation Financière Power – Club Français du Livre
Serge MICHEL Président de SOFICOT	Administrateur de : – Infonet Services – Veolia Environnement – LCC – SARP Industries Président de : – Groupe Epicure – Société Gastronomique de l'Étoile – CIAM – Carré des Champs-Élysées Membre du Conseil de Surveillance de : – Compagnie des Eaux de Paris – Trouville, Deauville et Normandie Représentant permanent de : – CEPH au Conseil de Sedibex – EDRIF au Conseil de Surveillance de la Cie Générale des Eaux	Administrateur de : – Vinci – DB Logistique – FCC SA – FCC Construcción SA – Cementos Portland – Vinci Construction Président du Conseil de Surveillance de Segex
Amaury de SEZE Président de PAI Partners	Président de : – Financière PAI – Financière PAI Partners – PAI Partners UK Administrateur de : – ERBÉ – GEPECO – Groupe Bruxelles Lambert – Groupe Industriel Marcel Dassault – Novalis – Novasaur – PARGESA Holding – Power Corporation du Canada – SAECO – VIVARTE – PAI Europe III – PAI Europe IV Vice-Président du Conseil de Surveillance de : – CARREFOUR Membre du Conseil de Surveillance de : – Gras Savoye – Publicis	Administrateur de : – COBEP – NHG – SAGAL – UGC – United Biscuits – COPAREX International – IMS – GIB

## Administrateurs ayant exercé leur mandat en 2006 et démissionné en 2007

NOM DES ADMINISTRATEURS PRINCIPALE FONCTION	AUTRES MANDATS	AUTRES MANDATS (HORS FILIALES EIFFAGE) EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Véronique MORALI Directeur Général Délégué de FIMALAC Mme MORALI a été Administrateur de la Société jusqu'au 27 février 2007	Administrateur de : – Club Méditerranée – Fitch Group (États-Unis) – Fimalac – Fitch Group Holdings (États-Unis) – Fitch Ratings (États-Unis) – Algorithmics (Canada) – Valeo Administrateur unique de : – Fcbs Gie	Président-Directeur Général de : – Revue des Deux Mondes – Fimalac Investissements Président de : – Strafor Facom, Inc. (États-Unis) Vice-Président de : – Fitch France SA Administrateur de : – Core Ratings Ltd (UK) – Cassina (Italie) – Minerais & Engrais – Tesco Plc (Grande-Bretagne)
Gilles SAMYN Administrateur Délégué du Groupe Frère (CNP) M. SAMYN a été Administrateur de la Société du 19 avril 2006 au 19 février 2007	Administrateur de : – Unifem – Entremont Alliance – Financière Flo – Groupe Flo – SC Cheval Blanc	
Jean-Paul VETTIER M. VETTIER a été Administrateur de la Société jusqu'au 9 mars 2007	Administrateur de : – Dresser-Rand – SNC Lavalin – Overseas Shipholding Group	Président de Total France Administrateur de : – Concawe – IFP Vice-Président de : – CEPESA – Europia Administrateur Délégué de Petrofina – Europia Administrateur Délégué de Petrofina

## INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société ; pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société, 163, quai du Docteur-Dervaux, 92600 Asnières-sur-Seine.

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Au jour de l'établissement du présent document et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard d'EIFFAGE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit expressément que chaque Administrateur informe le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts

et s'engage à ne pas prendre part au vote sur toute délibération le concernant.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des Administrateurs a été sélectionné en cette qualité.

Les Administrateurs ne sont soumis à aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital d'EIFFAGE lors de la cessation de leur mandat.

## CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les conventions passées par EIFFAGE avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2006 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 115).

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'Assemblée Générale du 19 avril 2006, le Conseil d'Administration était composé de neuf Administrateurs (au lieu de huit précédemment), et le Conseil se renouvelle par tiers chaque année. La durée normale du mandat d'un Administrateur est de trois ans.



Le Conseil d'Administration du 20 avril 2005 a décidé de reconduire les modalités d'exercice de la Direction Générale qui est assurée par le Président du Conseil d'Administration ; il a reconstitué les Comités du Conseil (Comité des Comptes, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégique) et en a désigné les Présidents.

Le Conseil et ses Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni onze fois en 2006. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2006 a été de 93 %, à comparer à 81 % en 2005 et 82 % en 2004.

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux Comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces Comités.

• **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de Comité des Rémunérations, a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2005, le Comité est composé de M. Amaury de SEZE et de M. Serge MICHEL, qui en est le Président. M. MICHEL est un Administrateur indépendant.

Au cours de l'année, le Comité a tenu deux réunions consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport AFEP MEDEF. Il a également examiné les propositions d'attribution gratuite d'actions qui ont été présentées au Conseil d'avril et de juin 2006.

• **Le Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'Audit et de Contrôle Interne.

Il a été composé, au cours de l'année 2006, de Mme Véronique MORALI, M. Jean-Paul VETTER et M. Bruno FLICHY, qui en assure la Présidence. Mme MORALI et M. FLICHY sont des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2006 ; le taux de présence effectif des membres a été de 83 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au Contrôle Interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions sont auditionnés les Commissaires aux comptes et les Directions Financière, Comptable et de l'Audit du Groupe. Le Comité des Comptes a eu à examiner au cours de l'année 2006 les modalités de renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes qui viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 avril 2007.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2004 a institué un Comité Stratégique.

• **Le Comité Stratégique** examine les documents de gestion périodiques du Groupe ainsi que les budgets et prévisions. Ce Comité est également informé des opérations importantes de restructuration interne et examine les projets de croissance externe.

Il était composé en 2006 de MM. Bruno FLICHY, Jean-Paul VETTER et Jean-François ROVERATO, qui en assure la Présidence. M. Bruno FLICHY est un Administrateur indépendant.

Le Comité Stratégique s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2006, tous ses membres étant présents.

### CONTRÔLE INTERNE

La Direction de l'Audit interne du Groupe, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le Contrôle Interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

(Voir rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pages 116 à 123).

#### Activité de Travaux

Plus de 90 % de l'activité du Groupe sont réalisés sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, à la maîtrise desquels les responsables doivent disposer des délégations nécessaires.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée, et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

#### Activité de Concessions

L'activité de Concessions du Groupe s'exerce pour l'essentiel au sein du Groupe APRR qui dispose de sa propre organisation de Contrôle Interne adaptée à sa spécificité de gestionnaire d'un réseau autoroutier.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### Rémunération

Au titre de l'exercice 2006, la rémunération du Président-Directeur Général ne comprend plus de part variable, sa rémunération globale étant égale à 80 % de celle perçue au titre de 2005 dans la perspective de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Au titre des exercices 2005 et 2004, la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général était fonction du résultat net consolidé et du cash-flow libre, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et Rémunérations. M. Jean-François ROVERATO, en sa qualité de Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social d'EIFFAGE. Sa rémunération au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

EN EUROS	2006	2005*	2004*
Rémunération fixe brute	1 776 000	900 000	750 000
Rémunération variable brute	-	1 320 000	877 500
Jetons de présence alloués par EIFFAGE	30 000	28 750	20 000
Avantages en nature	2 750	2 750	2 060
<b>Total perçu</b>	<b>1 808 750</b>	<b>2 251 500</b>	<b>1 649 560</b>

\* Les données historiques ont été retraitées pour indiquer les rémunérations dues au titre des exercices concernés, alors que les documents de référence antérieurs indiquaient les rémunérations versées au cours de ces exercices.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni de prime de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques, comme d'ailleurs tous les collaborateurs du groupe EIFFAGE.

### Actions et options d'actions

Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres sociétés du Groupe.

M. Jean-François ROVERATO a bénéficié en 2006 et en 2005 d'attributions gratuites de 120 000 et 75 000 actions EIFFAGE respectivement décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005. Il est rappelé que M. ROVERATO n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions depuis 1990.

### Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE du 19 avril 2006 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 500 000 euros par an à compter de l'exercice 2006.

Le montant global est réparti comme suit :

- chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton;
- il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence perçus au titre de 2006 par les Administrateurs d'EIFFAGE :

EN EUROS	
ADMINISTRATEURS	JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS PAR EIFFAGE <sup>(1)</sup>
Béatrice BRÉNÉOL	30 000
Bruno FLICHY	75 000
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	27 784
Serge MICHEL	60 000
Véronique MORALI	41 761
Jean-François ROVERATO	30 000
Gilles SAMYN	13 636
Amaury de SEZE	42 273
Jean-Paul VETTIER	54 886
<b>Total</b>	<b>375 340</b>

(1) Aucune des autres sociétés du Groupe ne distribue de jetons de présence.

## PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

## INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du groupe EIFFAGE; ces accords, qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de leur prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe soumise à la participation: il n'y a pas d'accord de Groupe.

Au niveau de chaque société du Groupe ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Épargne Entreprise; ainsi les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans la structure d'actionariat salarié du Groupe, la SICAVAS EIFFAGE 2000. Des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont par ailleurs été créés pour recueillir les souscriptions des salariés à des augmentations de capital qui leur ont été réservées (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le groupe EIFFAGE à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 125 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2006, contre 95 millions d'euros au titre de l'exercice 2005 et 76 millions d'euros au titre de l'exercice 2004, et représentent 413 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Les membres du personnel du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions dans le cadre des plans mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de tels plans dans les autres sociétés du Groupe.

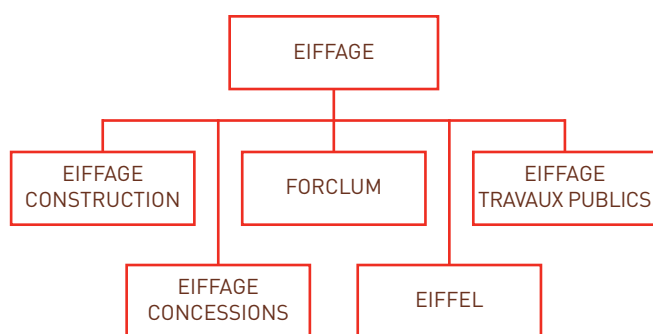
# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

## HISTORIQUE ET ORGANISATION <sup>(1)</sup>

Le groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sous le nom de Fougerolle, résulte de l'alliance entre les groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au septième rang des groupes européens de construction après les groupes Vinci (France), Bouygues (France), Hochtief (Allemagne), Skanska (Suède), ACS (Espagne) et Ferrovial (Espagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, la Construction, les Travaux Publics, l'Installation Multitechnique, la Construction Métallique et les Concessions, qui sont rassemblés au sein de cinq branches opérationnelles directement rattachées au holding du Groupe :

## ORGANIGRAMME



- EIFFAGE CONSTRUCTION, troisième bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER;
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS est le troisième groupe routier sur le marché français, après Colas (groupe Bouygues) et Eurovia (groupe Vinci) et est un leader sur les marchés du génie civil et du terrassement;
- FORCLUM est, dans l'Installation Multitechnique, au quatrième rang des entreprises françaises après Vinci Énergies, Spie SA, Cegelec et devant Ineo;
- EIFFEL, filiale spécialisée dans la Construction Métallique et la réalisation de murs rideaux, est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Fayat, Baudin-Chateauneuf, Boccard);
- Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE contrôle conjointement avec le groupe australien MACQUARIE 81,48 % d'APRR, deuxième réseau autoroutier français concédé (2 205 km), et détient une participation de 17,1 % dans COFIROUTE (cédée début 2007 à VINCI), de 28,6 % dans la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage et de 100 % dans la CEVM, société concessionnaire du viaduc de Millau. Les ouvrages concédés à NORSCUT, 50 % (155 km d'autoroute au Portugal), et TP Ferro, 50 % (liaison TGV Perpignan-Figueras) sont en cours de construction. En décembre 2006, A'LIENOR, dont EIFFAGE détient 65 %, a obtenu la concession de la liaison autoroutière Pau-Langon A65 dont la mise en service est prévue en 2010.

(1) les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du *Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics* - édition 2006, et de sources internes.

L'implantation du groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux grands projets en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique, où il est un leader de la construction, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, au Portugal, au Luxembourg et en Italie.

Depuis 2005, la Direction Europe, rattachée directement à la Direction Générale du Groupe, prend en charge le développement et le contrôle des activités de Travaux du Groupe hors de France, quelle que soit leur branche de rattachement.

Le Groupe est peu présent hors d'Europe, principalement en Afrique (Sénégal, Nigeria).

La liste des principales filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 100 et 101 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes dont le texte figure page 115.

## RELATIONS MÈRE-FILIALES

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe ;
  - Direction Financière et de la Trésorerie ;
  - Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation ;
  - Direction de la Communication ;
  - Secrétariat Général ;
  - Direction de l'Audit interne ;
- et depuis 2006
- Direction des Systèmes d'Information.

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches du Groupe ; ces montants ont représenté 39 millions d'euros en 2006, 19 millions d'euros en 2005 et 15 millions d'euros en 2004.

## DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

EIFFAGE – 163, quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine.

## FORME ET LÉGISLATION

Société anonyme régie par la législation française.

## DURÉE

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

## OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

---

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

## RCS ET APE

---

RCS Nanterre B 709 802 094. APE : 741 J.

## LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

---

Les statuts :

Au siège social, 163, quai du Docteur Dervaux –  
92600 Asnières-sur-Seine.

Les documents de référence et les informations réglementées  
sont disponibles au siège social et sur le site Internet de la Société,  
[www.eiffage.fr](http://www.eiffage.fr)

## EXERCICE SOCIAL

---

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 32 des statuts)

---

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en

distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 29 et 30 des statuts)

---

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

## TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (article 9 des statuts)

---

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

## SEUILS STATUTAIRES (article 9 des statuts)

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

L'article 9 des statuts instaurant cette obligation est reproduit ci-après :

« Article 9 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

au moins égal à 1% ou à tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre d'actions détenues dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'alinéa 4 du présent article, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 4 ci-dessus lorsque sa participation en capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa.»

Il est proposé par ailleurs à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 avril 2007 de réduire de quinze jours calendaires à cinq jours de Bourse le délai de déclaration impartit aux actionnaires.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (articles 17 à 21 et 23 à 26 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le Conseil d'Administration comprend, en outre, un Administrateur nommé parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance d'un FCPE et du Conseil d'Administration d'une SICAVAS détenant des actions de la Société.

Les Administrateurs sont nommés pour trois ans et l'article 18 des statuts instaure un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration annuellement.

Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des Administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat ; le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

L'âge limite pour les fonctions de Président est de 65 ans ; lorsque le Président en fonction atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximale de trois ans.

### DIRECTION GÉNÉRALE (articles 22 et 27 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration pour une durée qu'il détermine. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister, avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'âge limite pour les fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué est de 65 ans ; lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué atteint l'âge de 65 ans, le Conseil d'Administration peut proroger ses fonctions d'une durée totale maximale de trois ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

### CAPITAL SOCIAL

#### Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2006 à 372 689 352 euros, divisé en 93 172 338 actions de 4 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

#### Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2005 a conféré au Conseil d'Administration de la Société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 300 millions d'euros maximum de capital nominal (75 000 000 actions) ou 1 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois et n'a pas été utilisée.

## Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

EN EUROS	DATE	DATE	MONTANT AUTORISÉ (CAPITAL NOMINAL)	AUGMENTATION(S)	AUGMENTATION(S)	MONTANT RÉSIDUEL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	DE L'AGE	D'EXPIRATION DE LA DÉLÉGATION		RÉALISÉE(S) LES ANNÉES PRÉCÉDENTES	RÉALISÉE(S) AU COURS DE L'EXERCICE	
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	20.04.2005	19.06.2007	300 M€ <sup>(1)</sup>	-	-	300 M€
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS	20.04.2005	19.06.2007	300 M€ <sup>(1)</sup>	-	-	300 M€
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	20.04.2005	19.06.2007	15 % de l'émission initiale	-	-	15 % de l'émission initiale
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20.04.2005	19.06.2007	15 M€	-	15 M€	-

(1) Montant cumulé des délégations avec maintien et suppression du DPS.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2007 de renouveler la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS pour un montant nominal de 150 millions d'euros (37 500 000 actions) et 1,5 milliard d'euros maximum d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital, de renouveler l'autorisation d'augmenter le montant des émissions de 15 % maximum en cas de demandes excédentaires, de renouveler l'autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents à un PEE pour un montant nominal maximal de 15 millions d'euros (3 750 000 actions), de déléguer au Conseil l'autorisation de procéder à l'émission à titre gratuit de BSA en période d'offre publique visant la Société et de déléguer au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres, dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission.

L'ensemble de ces autorisations aurait une durée de vingt-six mois, à l'exception de celle utilisable en période d'offre publique.

## Titres donnant accès au capital

Hormis les options de souscription qui sont listées en pages 142 et 143, il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

## Tableau d'évolution du capital

ANNÉES	NATURE DES OPÉRATIONS	AUGMENTATION DU CAPITAL		PRIME D'ÉMISSION	MONTANT DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONS
		NOMBRE D'ACTIONS	NOMINAL			
01.01.2002					116 048 400	14 506 050
2002	Exercice d'options de souscription	63 431	507 448	1 934 316	116 555 848	14 569 481
2003	Exercice d'options de souscription	142 493	1 139 944	4 510 910	117 695 792	14 711 974
2004	Exercice d'options de souscription	69 315	554 520	2 209 379	118 250 312	14 781 289
	Incorporation de réserves et actions gratuites	14 781 289	118 250 312	- 118 250 312	236 500 624	29 562 578
	Exercice d'options de souscription	214 795	1 718 360	3 700 719	238 218 984	29 777 373
2005	Exercice d'options de souscription	106 323	850 584	1 800 226	239 069 568	29 883 696
	Incorporation de réserves et actions gratuites	14 941 848	119 534 784	- 119 534 784	358 604 352	44 825 544
	Exercice d'options de souscription	69 244	553 952	560 581	359 158 304	44 894 788
2006	Exercice d'options de souscription	40 270	322 160	378 538	-	44 935 058
	Division du nominal par 2	44 935 058	-	-	359 480 464	89 870 116
	Augmentation de capital réservée	3 294 510	13 178 040	146 605 695	372 658 504	93 164 626
	Exercice d'options de souscription	7 712	30 848	36 246	372 689 352	93 172 338

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

ACTIONNAIRES IDENTIFIÉS	AU 31.12.2004		AU 31.12.2005		AU 31.12.2006		
	NOMBRE D' ACTIONS	% DÉTENTION	NOMBRE D' ACTIONS	% DÉTENTION	NOMBRE D' ACTIONS	% DÉTENTION	% DROITS DE VOTE
Actionnariat salarié :							
• EIFFAGE 2000	5 604 713	18,8%	9 236 169	20,6%	16 172 247	17,4%	18,5%
• FCPE EIFFAGE	812 239	2,7%	-	-	-	-	-
• FCPE EIFFAGE 2011	-	-	-	-	3 294 510	3,5%	3,8%
• FCPE Secur +	-	-	-	-	628 006	0,7%	0,7%
• Salariés directs	339 140	1,2%	811 882	1,8%	1 570 061	1,7%	1,8%
Sacyr Vallehermoso	-	-	-	-	29 934 550	32,1%	30,3%
Caisse des Dépôts	-	-	-	-	7 930 019	8,5%	9,1%
EIFFAIME	-	-	-	-	3 636 783	3,9%	4,2%
BNP Paribas (Groupe)	5 664 170	19,0%	-	-	-	-	-
BP France (Groupe)	777 776	2,6%	1 166 664	2,6%	-	-	-
Autodétention	1 088 402	3,7%	1 499 687	3,3%	2 395 398	2,6%	-
Public	15 490 933	52,0%	32 180 386	71,7%	27 610 764	29,6%	31,6%
<b>Total</b>	<b>29 777 373</b>	<b>100%</b>	<b>44 894 788</b>	<b>100%</b>	<b>93 172 338</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

NB : Il est rappelé qu'une distribution d'actions gratuites de une nouvelle pour deux anciennes détenues a été décidée en avril 2005 et que le nominal de l'action a été divisé par deux en 2006.

Les salariés du groupe EIFFAGE détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE par l'intermédiaire d'une SICAVAS et d'un FCPE qui ont fusionné en décembre 2005 ; l'augmentation de capital réservée aux salariés et réalisée en décembre 2006 a été souscrite au travers d'un FCPE baptisé EIFFAGE 2011 ; enfin, le FCPE Secur + qui détenait des titres APRR les a cédés pour acquérir des actions EIFFAGE.

Le Groupe BNP Paribas, qui avait vendu en 2004 une partie de sa participation (environ 10% du capital), a cédé le 22 mars 2005 par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'international la totalité des actions qu'il détenait encore (5,66 millions d'actions ; 19% du capital).

La société espagnole Sacyr Vallehermoso a déclaré en février 2006 avoir franchi le seuil de 5% du capital, puis de février à avril 2006, les seuils de 5% à 32% ; le bureau de l'Assemblée Générale du 19 avril 2006, ayant constaté que les franchissements de seuils de 1 à 4% n'avaient pas été déclarés régulièrement à la Société, a privé de droits de vote jusqu'au 28 février 2008 3 459 634 actions détenues par Sacyr Vallehermoso, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts. À la suite d'acquisitions faites depuis le début de l'année 2007, la société Sacyr Vallehermoso détenait à la date de dépôt du présent document 31 047 259 actions.

La Caisse des Dépôts a acquis de mars à décembre 2006 8,5% du capital.

La CNP (Groupe Frère) qui avait porté en mars 2006 sa participation à 6,1% du capital a entièrement cédé ses actions en décembre 2006.

La société EIFFAIME, constituée par des cadres du Groupe, détenait au 31 décembre 2006 3,9% du capital et a depuis porté cette participation à 5%.

Au terme des déclarations de franchissement de seuil légal ou statutaire reçues par EIFFAGE, les actionnaires détenant plus de 1% du capital au 31 décembre 2006 autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont Groupama et AXA.

À la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 1% du capital.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT – ATTRIBUTIONS GRATUITES

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles EIFFAGE ou à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à souscrire ou à acheter était de 225 000 (1,8% du capital social environ) ajusté à 1 500 000 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 2 333 328 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximal d'actions à acheter a été fixé à 700 000, ajusté à 2 100 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites et de la division du nominal intervenues depuis. Le Conseil a utilisé partiellement cette autorisation, valable trente-huit mois, à concurrence de 1 991 200 options.

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat :

NATURE DU PLAN	PLAN 1999	PLAN 2001	PLAN 2004	PLAN 2004	PLAN 2005
	SOUSCRIPTION	ACHAT	ACHAT	ACHAT	ACHAT
Date du Conseil ayant fait l'attribution	27.04.1999	26.06.2001	21.04.2004	10.12.2004	14.12.2005
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées <sup>(1)</sup>	1 148 970	2 112 528	1 378 500	390 000	147 400
dont :					
• par mandataires sociaux	26 676	60 000	36 000	-	-
• 10 premiers attributaires salariés	104 712	188 328	168 000	189 000	20 000
Date d'expiration	27.04.2007	26.06.2008	21.04.2011	10.12.2011	14.12.2012
Prix de souscription ou d'achat	8,70 € et 9,26 € <sup>(2)</sup>	11,84 €	20,67 €	25,50 €	36,25 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31.12.2006	1 137 966	2 029 112	-	-	-
Options annulées en 2006	0	2 400	110 700	12 000	2 200
Options restantes au 31.12.2006	11 004	81 016	1 267 800	378 000	145 200

(1) Ajusté des options annulées au 01.01.2006.

(2) Plans attribués aux salariés du Groupe SOFICOM (Belgique).

NB : Tous chiffres ajustés des distributions d'actions gratuites et de la division du nominal des actions intervenues depuis l'origine des plans.

Autres informations sur les options de souscription et d'achat d'actions :

- Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social : néant.
- Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social : néant.
- Options consenties durant l'exercice par EIFFAGE aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé : néant.
- Nombre total d'options détenues sur EIFFAGE levées durant l'exercice par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé : 177 158 à un prix d'exercice moyen pondéré de 11,36 €.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions EIFFAGE existantes d'un nombre maximal de 750 000. Le tableau ci-dessous retrace l'historique des utilisations faites par le Conseil de cette autorisation :

DATE DU CONSEIL AYANT FAIT L'ATTRIBUTION	20 AVRIL 2005	19 AVRIL 2006	28 JUIN 2006
Nombre d'actions attribuées gratuitement	231 000	220 000	20 000
Dont :			
• aux mandataires sociaux	75 000	120 000	-
• aux 10 premiers attributaires salariés	51 800	39 960	20 000
Date d'acquisition définitive	21 avril 2007	20 avril 2008	29 juin 2008
Obligation de conservation après acquisition	2 ans	2 ans	2 ans

L'acquisition définitive par les bénéficiaires à l'issue d'un délai de deux ans est soumise à des conditions de présence et, dans certains cas, de performance. L'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005 a une durée de validité de trente-huit mois et n'a pas été utilisée pour 279 000 actions à la date du présent document.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Pacte d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'EIFFAGE.

### Nantissement d'actions

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la Société.



## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

### Interventions de la Société sur ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximal de 8 978 956 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et fixé le prix maximal d'achat à 85 euros. Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2005. 336 884 actions EIFFAGE ont été acquises dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment acquises, de la division du nominal de l'action par deux et des transferts effectués sur la même période, 2 395 398 actions EIFFAGE étaient détenues au 31 décembre 2006, à un prix de revient moyen de 28,54 euros (valeur nominale : 4 euros).

L'Assemblée Générale du 20 avril 2005 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur ses seules décisions des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas été utilisée et était valable jusqu'au 19 octobre 2006.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 avril 2007 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximal de 9 317 233 actions (10 % du capital social) à un prix d'achat maximal de 170 € et d'autoriser également le Conseil à annuler les actions ainsi acquises.

### Marché des titres

Les actions EIFFAGE sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

## COURS ET VOLUMES DE L'ACTION

### EIFFAGE – ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

	PLUS HAUT (EN EUROS)	PLUS BAS (EN EUROS)	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX (MILLIONS D'EUROS)
<b>2005</b>				
Septembre	39,60	36,50	5 820 090	222,38
Octobre	39,25	32,88	10 123 152	362,81
Novembre	36,40	34,03	6 096 624	214,52
Décembre	46,22	35,10	13 866 672	563,39
<b>2006</b>				
Janvier	46,20	42,00	12 589 364	558,73
Février	48,53	41,85	10 605 522	462,70
Mars	71,10	45,88	36 761 472	2 131,07
Avril	74,10	59,50	19 759 482	1 312,91
Mai	65,00	49,65	7 584 321	441,32
Juin	66,75	55,50	8 623 215	528,95
Juillet	68,75	61,25	6 443 003	422,78
Août	68,40	65,25	2 648 985	177,57
Septembre	81,55	66,95	5 856 776	431,11
Octobre	80,65	70,10	4 935 015	376,70
Novembre	79,00	71,05	4 175 243	315,51
Décembre	77,70	68,55	5 211 133	373,79
<b>2007</b>				
Janvier	75,50	70,75	4 442 793	325,76
Février	80,00	71,30	3 601 228	280,59

Source : Reuters.

## DIVIDENDES

EXERCICE AU TITRE DUQUEL LES DIVIDENDES ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS	DISTRIBUTION (EN EUROS)	NOMBRE D'ACTION RÉMUNÉRÉES	REVENU PAR ACTION		
			NET (EN EUROS)	AVOIR FISCAL (EN EUROS)	GLOBAL (EN EUROS)
2001	30 462 705	14 506 050	2,10	1,05	3,15
2002	30 595 910	14 569 481	2,10	1,05	3,15
2003	34 131 780	14 711 974	2,32	1,16	3,48
2004	44 666 060	29 777 373	1,50	0,50*	2,00*
2005	67 342 182	44 894 788	1,50	-	1,50
2006	93 172 338	93 172 338	1,00	-	1,00

\* Sur le seul acompte de un euro versé en 2004, l'avoir fiscal étant supprimé à compter de 2005.

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Titulaires

#### Salustro Reydel, membre de KPMG International

1, cours Valmy – 92923 Paris-la Défense Cedex

représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet

Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977

Date de nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

représenté par M. Louis-Pierre Schneider

Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

### Suppléants

#### M. Bernard Paulet

1, cours Valmy – 92923 Paris-la Défense Cedex

Date de première nomination : AGM du 20 avril 2005

Date de nomination : AGM du 20 avril 2005

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

#### M. Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004

Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 18 avril 2007 de nommer KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit Commissaires aux comptes titulaires pour une période de six années et MM. Paulet et Nicolas titulaires suppléants.

## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés et versés en 2006 et 2005<sup>(a)</sup> :

EN MILLIERS D'EUROS	SALUSTRO REYDEL				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
	MONTANT (HT)		%		MONTANT (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(b)</sup>								
– Émetteur	85	70	4,0%	3,6%	85	67	4,4%	3,7%
– Filiales intégrées globalement	2 044	1 770	96,0%	91,2%	1 704	1 518	88,4%	84,8%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <sup>(c)</sup>								
– Émetteur	–	–	–	–	–	–	–	–
– Filiales intégrées globalement	1	100	0,0%	5,2%	–	157	–	8,8%
Sous-total	2 130	1 940	100,0%	100,0%	1 789	1 742	92,8%	97,3%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement <sup>(d)</sup>								
– Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	16	–	0,8%	–
– Autres	–	–	–	–	123	48	6,4%	2,7%
Sous-total	–	–	–	–	139	48	7,2%	2,7%
<b>Total</b>	<b>2 130</b>	<b>1 940</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 928</b>	<b>1 790</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(a) Prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à EIFFAGE ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie par un membre du réseau aux filiales d'EIFFAGE dont les comptes sont certifiés.

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Max Roche, Directeur Financier

163, quai du Docteur-Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine

Tél. standard : 01 41 32 80 00

## INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE (documents accessibles au public)

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la Société.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et les comptes annuels ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 31.12.2005, présentés respectivement aux pages 49 à 80, 82 à 91 et aux pages 81 et 92 du document de référence n° D.06 – 0210 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 04.04.2006 ;
- les comptes consolidés et les comptes annuels ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 31.12.2004, présentés respectivement aux pages 52 à 70, 72 à 81 et aux pages 71 et 82 du document de référence n° D.05 – 0333 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 04.04.2005.

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Asnières-sur-Seine, le 3 avril 2007

Jean-François ROVERATO

Président-Directeur Général

# TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	PAGES
1. PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations	146
Attestation du responsable	147
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	145
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6 à 9
4. FACTEURS DE RISQUES	66-67
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
Histoire et évolution de la Société	2; 138
Investissements	66
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	16 à 31
Principaux marchés	138
7. ORGANIGRAMME	138
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	84 à 87
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	38 à 41
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉS	58 à 64
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	70; 73; 91
11. R&D BREVETS ET LICENCES	48 à 51; 68
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	68
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la Société	132 à 135
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	135
15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	137
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	116 à 123; 135-136
17. SALARIÉS	42 à 47; 65; 137; 142-143
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	142
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	95; 115
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
Informations financières historiques	70 à 101
Informations financières pro forma	68-69
États financiers – comptes sociaux	103 à 113
Vérification des informations financières historiques annuelles	102; 114
Dates des dernières informations financières	n.a.
Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
Politique et distribution de dividendes	145
Procédures judiciaires et d'arbitrage	68; 98
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	99
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Capital social	140-141
Actes constitutifs et statuts	138 à 140
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a.
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	139; 146
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	112; 113

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 03/04/2007, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Document édité par la Direction de la Communication

Conception-réalisation : ✎ EURO RSCG C&O

**Photos :** C. Barriquand, Th. Bartel, A. Béraud, A. Buchet, X. Chabert, J. Chretien, Christo-photographe, A. Constantin – AIA Atelier de la Rize, C. Dupont, J.L. Girod, Architecte Groupe 6, Hotecameleon, Ch. Huret, D. Jamme : Millau pour CEVM, Kamikazz, P. Lefebvre, J. Martinez, C. Morel, MP & - JJ Ory Architectes, Optima / J.L. Caurette, C. Populaire, Positif / D. Bonrepaux, Studio Galilée, G. Tordjman, Valode et Pistre, J.B. Vetter, R. Warengien

**Photothèques :** EIFFAGE / NORSCUT / TP FERRO, EIFFAGE CONSTRUCTION, EIFFAGE EUROPE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, EIFFEL / GOYER, FORCLUM, APRR / AREA, D.R.



163 quai du Docteur Dervaux 92600 Asnières-sur-Seine - Téléphone : 01 41 32 80 00 - Télécopie : 01 41 32 80 10  
Capital Social de 372 689 352 euros (93 172 338 actions de 4 euros) - RCS Nanterre B 709 802 094 - SIRET 709 802 094 01122 - Code APE 741J  
[www.eiffage.fr](http://www.eiffage.fr)